



**Société anonyme au capital de 2 303 962,80 euros**  
**Siège social :**  
**10 allée Bienvenue, Immeuble Horizon,**  
**93160 Noisy le Grand**

## **Document de base**



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 04 octobre 2005 sous le numéro I05-126. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) et sur celui de la Société ([www.staffandline.com](http://www.staffandline.com)).*

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

<b>1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>5</b>
1.1	Responsables du document de base.....	5
1.2	Attestation de la personne responsable.....	5
1.2.1	<b>Attestation du Président du conseil d'administration .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....</b>	<b>5</b>
2.1	Commissaires aux Comptes titulaires.....	5
2.2	Commissaires aux Comptes suppléants.....	6
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>LES FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>7</b>
4.1	Risques relatifs à la concurrence.....	7
4.2	Risques liés aux évolutions technologiques .....	7
4.3	Risques commerciaux.....	7
4.3.1	<b>Risques clients .....</b>	<b>7</b>
4.3.2	<b>Risques fournisseurs.....</b>	<b>8</b>
4.3.3	<b>Dépendance excessive vis-à-vis des partenaires stratégiques .....</b>	<b>8</b>
4.4	Risques juridiques.....	8
4.4.1	<b>Risques liés aux droits de propriété intellectuelle .....</b>	<b>8</b>
4.4.2	<b>Assurances .....</b>	<b>8</b>
4.5	Faits exceptionnels et litiges .....	9
4.6	Risques financiers.....	9
4.6.1	<b>Risque de change.....</b>	<b>9</b>
4.6.2	<b>Risque de taux.....</b>	<b>9</b>
4.6.3	<b>Risque de liquidité.....</b>	<b>9</b>
4.6.4	<b>Risque actions .....</b>	<b>9</b>
4.7	Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés.....	10
4.8	Risques liés aux opérations de croissance externe.....	10
<b>5</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....</b>	<b>10</b>
5.1	Histoire et évolution de la Société.....	10
5.1.1	<b>Dénomination sociale de la Société .....</b>	<b>10</b>
5.1.2	<b>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société .....</b>	<b>10</b>
5.1.3	<b>Date de constitution et durée .....</b>	<b>10</b>
5.1.4	<b>Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités. ....</b>	<b>11</b>
5.1.5	<b>Evènements marquants dans le développement de la société – rappel historique .....</b>	<b>11</b>
5.2	Investissements .....	13
5.2.1	<b>Principaux investissements réalisés.....</b>	<b>13</b>
5.2.2	<b>Investissements à venir .....</b>	<b>13</b>
<b>6</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES .....</b>	<b>13</b>
6.1	L'offre progiciels de Staff and Line.....	14
6.1.1	<b>EasyVista – La solution IT Management grands comptes et infogérants.....</b>	<b>14</b>
6.1.2	<b>Actima : La solution IT Management des PME-PMI .....</b>	<b>19</b>
6.1.3	<b>La solution ASP .....</b>	<b>21</b>
6.2	La technologie de Staff and Line .....	21
6.2.1	<b>Une plateforme de développement et d'exploitation.....</b>	<b>21</b>
6.2.2	<b>Une garantie de pérennité grâce à son ouverture .....</b>	<b>21</b>
6.2.3	<b>Une productivité exceptionnelle .....</b>	<b>22</b>
6.3	Les services d'accompagnement et la qualité .....	22
6.4	La stratégie de croissance .....	23
6.5	Le Marketing.....	23
6.6	Les partenariats .....	25
6.7	L'environnement de Staff and Line .....	26
6.7.1	<b>Le marché.....</b>	<b>26</b>
6.7.2	<b>La concurrence.....</b>	<b>30</b>
6.7.3	<b>Les clients .....</b>	<b>31</b>
6.7.4	<b>Propriété intellectuelle.....</b>	<b>32</b>
6.7.5	<b>Le Management .....</b>	<b>32</b>
<b>7</b>	<b>ORGANIGRAMME .....</b>	<b>33</b>

<b>8</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT .....</b>	<b>33</b>
8.1	Descriptif .....	33
8.2	Question environnementale .....	34
<b>9</b>	<b>EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>34</b>
9.1	Chiffres comparés entre le 31/12/04 et le 31/12/03 .....	34
9.2	Chiffres comparés entre le 31/12/03 et le 31/12/02 .....	36
<b>10</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>37</b>
10.1	Chiffres comparés entre le 31/12/04 et le 31/12/03 .....	37
10.2	Chiffres comparés entre le 31/12/03 et le 31/12/02 .....	38
<b>11</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES.....</b>	<b>38</b>
<b>12</b>	<b>TENDANCES.....</b>	<b>38</b>
12.1	Tendances constatées depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2005.....	38
12.2	Tendance anticipée d'ici la fin de l'exercice en cours.....	39
<b>13</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>40</b>
<b>14</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....</b>	<b>40</b>
14.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	40
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale .....	41
<b>15</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....</b>	<b>41</b>
15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants.....	41
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants .....	42
<b>16</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>42</b>
16.1	Direction de la Société .....	42
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société .....	42
16.3	Comités d'audit et de rémunération .....	42
16.4	Gouvernement d'entreprise.....	42
16.5	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2004 .....	43
16.6	Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos au 31 décembre 2003 .....	45
<b>17</b>	<b>SALARIES.....</b>	<b>46</b>
17.1	Nombre de salariés et répartition par fonction.....	46
17.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants .....	47
17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société .....	47
17.4	Contrats d'intéressement et de participation.....	48
<b>18</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>48</b>
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 27 septembre 2005.....	48
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration .....	49
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires .....	49
18.4	Contrôle de la Société.....	49
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle .....	49
18.6	Etat des nantissements d'actions Staff and Line .....	50
<b>19</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES.....</b>	<b>50</b>
<b>20</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>51</b>
20.1	Informations financières consolidés historiques .....	51
20.1.1	<b>Bilan consolidé .....</b>	<b>51</b>
20.1.2	<b>Compte de résultat consolidé .....</b>	<b>53</b>
20.1.3	<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés .....</b>	<b>55</b>
20.1.4	<b>Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003.....</b>	<b>55</b>
20.2	Informations financières proforma .....	69
20.3	Comptes annuels résumés aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002 .....	69
20.3.1	<b>Bilans résumés .....</b>	<b>69</b>
20.3.2	<b>Comptes de résultat résumés .....</b>	<b>71</b>
20.3.3	<b>Annexes aux comptes sociaux 2004 .....</b>	<b>72</b>
20.3.4	<b>Annexes aux comptes sociaux 2003 .....</b>	<b>80</b>
20.3.5	<b>Annexes aux comptes sociaux 2002 .....</b>	<b>89</b>
20.3.6	<b>(20.3.5 bis) - NOTE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES SOCIAUX 2002, 2003 .....</b>	<b>98</b>
20.4	Vérification des informations financières annuelles historiques .....	100
20.4.1	<b>Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.....</b>	<b>100</b>

20.4.2	<b>Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003</b> .....	105
20.4.3	<b>Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002</b> .....	108
20.5	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres du réseau .....	110
20.6	Informations financières semestrielles au 30 juin 2005 .....	111
20.6.1	<b>Comptes</b> .....	111
20.6.2	<b>Vérifications des informations semestrielles</b> .....	131
20.7	Politique de distribution de dividende .....	133
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	133
20.9	Changements notables .....	133
<b>21</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b> .....	<b>133</b>
21.1	CAPITAL SOCIAL .....	133
21.1.1	<b>Montant du capital social</b> .....	133
21.1.2	<b>Capital autorisé non émis</b> .....	133
21.1.3	<b>Capital potentiel</b> .....	134
21.1.4	<b>Titres non représentatifs du capital</b> .....	135
21.1.5	<b>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte</b> .....	135
21.1.6	<b>Valeurs mobilières complexes</b> .....	135
21.1.7	<b>Options ou accords portant sur le capital de la Société</b> .....	135
21.1.8	<b>Evolution du capital social</b> .....	136
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS.....	137
21.2.1	<b>Objet social (art 3 des statuts)</b> .....	137
21.2.2	<b>Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction</b> .....	138
21.2.3	<b>Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société</b> .....	141
21.2.4	<b>Modalités de modification des droits des actionnaires</b> .....	143
21.2.5	<b>Assemblées générales d'actionnaires</b> .....	143
21.2.6	<b>Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</b> .....	144
21.2.7	<b>Franchissements de seuils statutaires (article 8.2 des statuts)</b> .....	144
21.2.8	<b>Stipulations particulières régissant les modifications du capital</b> .....	144
<b>22</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>145</b>
<b>23</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS</b> .....	<b>145</b>
<b>24</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>145</b>
<b>25</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	<b>145</b>
<b>26</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>145</b>

## **1 PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Responsables du document de base**

Monsieur Sylvain Gauthier, Président Directeur Général de Staff and Line (ci-après « Staff &Line » ou « la Société »).

### **1.2 Attestation de la personne responsable**

#### **1.2.1 Attestation du Président du conseil d'administration**

A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de base sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Enfin,

- les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve ni observation de la part de AUDIT EUREX et KPMG. Ces rapports figurent respectivement aux paragraphes 20.4.1.2, 20.4.2.2 et 20.4.3.1 du présent document de base ;

- les comptes consolidés des exercices clos au 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité avec réserve et d'audit contractuel sans réserve ni observation de la part des commissaires aux comptes. La réserve attire l'attention sur le fait que la société n'étant pas tenue d'établir des comptes consolidés, « les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, qui constituent les à-nouveaux de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2003, n'ont pas été établis et n'ont donc fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité. Ainsi, du fait de la nature des travaux réalisés, nous n'exprimons pas d'avis sur la situation d'ouverture des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et donc sur les éventuelles incidences qui pourraient en résulter sur les capitaux propres et le résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003. ». Ce rapport figure au paragraphe 20.4.1.1 du présent document de base ;

- les comptes semestriels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des commissaires aux comptes. Ce rapport figure au paragraphe 20.6.2 du présent document de base.

Sylvain Gauthier  
Président-Directeur Général

## **2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1 Commissaires aux Comptes titulaires**

- Audit Eurex

Représenté par Michel Berger et Sandrine Jeanjacquot

178 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Date de début du premier mandat : 26 mai 1998

Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

- KPMG Audit – Fiduciaire de France  
Représenté par Maïr Fereres  
1, cours Valmy, F-92923 Paris La Défense Cedex  
Date de début du premier mandat : 23 mars 2000  
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

## **2.2 Commissaires aux Comptes suppléants**

- Monsieur Xavier Thuau  
178 boulevard Haussmann, 75008 Paris  
Date de début du premier mandat : 26 mai 1998  
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- S.C.P de Commissaires aux Comptes Jean- Claude André et Autres  
Représenté par Madame Danielle Prut  
2 bis, rue de Villiers, 92309 Levallois-Perret Cedex  
Date de début du premier mandat : 23 mars 2000  
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.  
Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission de contrôleurs légaux et ceux-ci n'ont pas été ni écartés ni redésignés. A l'occasion du renouvellement de mandat du 2<sup>ème</sup> commissaire aux comptes KPMG, il y a eu simplement changement de signataire

### 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En €	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002	30/06/2005	30/06/2004
	consolidé	consolidé	sociaux	consolidé	consolidé
Chiffre d'affaires	6 715 053	6 296 788	4 935 330	2 755 709	2 754 701
Résultat d'exploitation	724 189	785 256	277 603	(160 101)	(195 653)
Résultat courant	706 795	648 708	(5 049)	(132 171)	(181 138)
Résultat net	727 156	631 978	(962 642) *	(133 582)	(168 298)
Actif immobilisé net	368 146	338 131	256 248	452 641	326 583
Capitaux propres	2 329 072	1 582 442	2 004 454	2 164 137	1 398 340
Endettement financier	175 707	53 125	572 339	119 038	123 987
Total de bilan	5 091 564	4 247 904	4 686 210	4 580 660	3 736 623

(\*) Dont 953.562 € de charges exceptionnelles résultant d'un abandon de créances au profit de la filiale américaine

Il n'a pas été établi de comptes consolidés 2002 en raison de la faible contribution de la filiale américaine à l'activité du groupe. Se reporter au paragraphe 9.2.

### 4 LES FACTEURS DE RISQUE

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.*

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

#### 4.1 Risques relatifs à la concurrence

Disposant à ce jour d'une position forte sur le marché de l'IT Management, Staff and Line estime que la concurrence risque de s'intensifier à mesure que ce marché évolue et gagne en maturité. En particulier, Staff and Line n'est pas à l'abri d'une diversification des services proposés par certaines sociétés vers le type d'offres de services proposées par Staff and Line. De plus, elle ne peut exclure que certains constructeurs ou éditeurs de logiciels décident de développer et de proposer des offres concurrentes.

#### 4.2 Risques liés aux évolutions technologiques

La Société intervient dans un secteur qui se caractérise par une évolution technologique très rapide et qui est marqué par l'apparition régulière de nouvelles technologies, de nouveaux produits et donc par l'apparition de nouveaux besoins. Le succès de Staff and Line dépendra en partie de sa réactivité, afin de répondre, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions pour ses clients, aux besoins de ceux-ci.

#### 4.3 Risques commerciaux

##### 4.3.1 Risques clients

Staff and Line réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires avec des clients grands comptes, sociétés privées et publiques de taille importante. La Société est donc rarement confrontée à des problèmes de solvabilité.

Chaque année, les premiers clients en terme de chiffre d'affaires générés sont différents. Sur les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004, les 10 premiers clients ont représenté respectivement 22,9% et 23% du chiffre d'affaires (cf paragraphe 6.7.3).

#### 4.3.2 Risques fournisseurs

La société recourt à des fournisseurs de matériel informatique et de logiciels mais n'a pas de dépendance par rapport à certains d'entre eux.

La Société n'est contractuellement liée à aucun de ses prestataires et bénéficie d'un délai de paiement de l'ordre de 60 jours.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les 5 et 10 premiers fournisseurs ont représenté respectivement 36 % et 56 % des achats.

#### 4.3.3 Dépendance excessive vis-à-vis des partenaires stratégiques

Les partenariats noués jusqu'à présent par la Société lui permettent de promouvoir activement ses services ; Staff and Line tire notamment sa force de sa très grande indépendance à l'égard des constructeurs ou des éditeurs de logiciels. Elle ne peut toutefois garantir que cette politique de partenariat se poursuivra sur les mêmes bases qu'actuellement et qu'une dépendance à l'égard de tel ou tel partenaire ne s'imposera pas.

### 4.4 Risques juridiques

#### 4.4.1 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

La Société s'appuie sur des marques déposées dont elle est propriétaire et des restrictions contractuelles pour établir et protéger certains droits de propriété concernant ses services. Toutes les marques, y compris la marque Staff and Line sont détenues par Staff and Line. La Société a, à cet égard, inséré dans ses contrats, tant vis-à-vis de ses clients que de ses collaborateurs, des clauses de confidentialité et de propriété dans le but de limiter le risque de révélation d'informations relatives aux savoir-faire développés par la Société. Il ne peut cependant y avoir aucune garantie que ces accords contractuels ou que les autres précautions prises par la Société pour protéger ses droits de propriété intellectuelle s'avèrent suffisants pour prévenir les détournements de technologies ou des créations intellectuelles utilisées ou pour dissuader une tierce partie de mettre en place des infrastructures similaires.

#### 4.4.2 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par Staff and Line sont les suivantes :

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Plafonds couverts
Multirisques professionnelle : Incendie, dégâts des eaux vol	AXA	Renouvelable par tacite reconduction au 01/01 de chaque année	néant néant	182 939 € 76 225 €
Responsabilité civile professionnelle	GENERALI	31/12/2005	7.622 € maximum pour certains sinistres	7 622 451 € avec certaines limites par nature de sinistre
Responsabilité civile des dirigeants	AIG Europe	1er juil 2006	75 000 € pour litige aux USA	750 000 €
Dommages et vol matériel informatique	Complete Care	3 ans après achat	néant	Remplacement matériel



Staff and Line estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés ou des risques significatifs assurés en interne.

#### **4.5 Faits exceptionnels et litiges**

Se reporter au paragraphe 20.8

#### **4.6 Risques financiers**

##### **4.6.1 Risque de change**

Staff and Line est confrontée à deux types de risque de change.

Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa filiale américaine tenus en dollars.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société. L'intégralité des ventes en Europe est facturée en euros alors que les ventes effectuées aux Etats-Unis sont facturées en dollars américains.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les ventes facturées en US\$ ont représenté environ 184 K\$, soit 148 K€ représentant 2,2% du chiffre d'affaires consolidé.

L'ensemble des achats effectués par la Société sont libellés en euros.

La société estime que le risque de change auquel elle est exposée dans le cadre de son activité n'est pas significatif, elle n'a donc pas recours à des opérations de couverture.

##### **4.6.2 Risque de taux**

La Société estime ne pas être exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt pour les raisons suivantes :

Le niveau d'endettement est très faible (176 K€ au 31 décembre 2004) et la trésorerie est essentiellement investie en SICAV de trésorerie. Au 30 juin 2005 l'endettement est de 119 K€.

##### **4.6.3 Risque de liquidité**

A la date du présent document de base, la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité du fait notamment de son endettement très limité, de la trésorerie disponible au 30 juin 2005 (1 978 K€) et d'une exploitation générant un flux net de trésorerie positif.

La Société dispose d'une ligne de découvert autorisé et non utilisée à la date du présent document de base de la Société Générale à hauteur de 80 K€. D'autre part un accord signé avec OSEO (ex BDPME) donne la possibilité à Staff and Line de refinancer des créances sur marchés publics jusqu'à un montant maximum de 400 K€.

Ces lignes de crédit ne font l'objet d'aucun covenant.

A la date du présent document de base, il n'y a pas d'autres lignes de crédit en cours de négociation.

##### **4.6.4 Risque actions**

Compte tenu de la nature de ses placements (se reporter au paragraphe 4.6.2), la Société estime ne pas être confrontée de manière significative à un risque actions.

#### **4.7 Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés**

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. La fidélisation des collaborateurs est un enjeu primordial pour la Société ; la perte d'un ou plusieurs collaborateurs-clés ou d'un dirigeant pourrait obérer la croissance de la Société. La Société, outre sa culture d'appartenance très forte et la motivation inhérente à son mode de fonctionnement, a mis en place un plan d'options de souscription d'actions et des plans de BCE qui sont une contribution majeure à la fidélisation de ses collaborateurs.

La croissance de la Société lui impose d'intégrer un nombre important de collaborateurs hautement qualifiés. La stratégie de recrutement et l'attractivité de la Société sont des éléments importants, mais il ne peut y avoir aucune garantie que la Société sera capable d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de tels collaborateurs qui sont en outre susceptibles de quitter la société.

La raréfaction progressive des personnels disposant des compétences techniques spécialisées ne permet pas à la Société de garantir qu'elle parviendra à attirer et intégrer l'ensemble des effectifs nécessaires à la réalisation de son plan de développement.

#### **4.8 Risques liés aux opérations de croissance externe**

La Société souhaite poursuivre son développement en procédant à l'acquisition de sociétés du même secteur, ou aux compétences complémentaires à celles développées en interne. La Société pourra à cette fin utiliser pour partie les fonds provenant de son introduction en bourse.

Les risques liés à de telles opérations sont divers : ils portent entre autres sur les personnels (fidélisation des collaborateurs), l'organisation (redéfinition du schéma d'organisation et de fonctionnement), le passif éventuel des sociétés acquises, la non-constatation des synergies entrevues.

La Société, au-delà du recours à des conseils spécialisés sur ces opérations, met en place une méthodologie propre afin de limiter les risques associés aux opérations de croissance externe et aux réorganisations afférentes, elle ne peut toutefois garantir que dans le cas où une acquisition se déroule de manière insatisfaisante cela n'ait de conséquences sur ces résultats ou sa situation financière.

### **5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE**

#### **5.1 Histoire et évolution de la Société**

##### **5.1.1 Dénomination sociale de la Société**

La dénomination sociale de la Société est « Staff and Line ».

##### **5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société**

Staff and Line est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 347 848 947.

##### **5.1.3 Date de constitution et durée**

La société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny le 1<sup>er</sup> août 1988.

Elle a été transformée en société anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en assemblée générale extraordinaire le 21 juillet 1998.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

#### **5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités**

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est sis au 10 allée Bienvenue, Immeuble Horizon , 93160 Noisy le Grand, France. Le numéro de téléphone de la société est le 01 55 85 91 00 et l'adresse du site web : [www.staffandline.com](http://www.staffandline.com).

#### **5.1.5 Evènements marquants dans le développement de la société – rappel historique**

Staff and Line est un éditeur de logiciels pour la gestion stratégique des ressources informatiques. Créée en 1988, la société a construit au fil des années une offre unique de progiciels couvrant tous les segments du marché de l'IT Management (ou gestion des infrastructures informatiques), tant en termes de fonctionnalités que de taille de parc géré. Staff and Line fournit de nombreuses prestations complémentaires à la vente de licences (maintenance, formation, conseil, expertise) directement et via un réseau d'intégrateurs certifiés et de revendeurs en France et en Europe.

##### **Les débuts – Check up et Winpark**

Sylvain GAUTHIER et Jamal LABED créent Staff and Line en août 1988, après une formation en école de commerce et plusieurs expériences réussies de création d'entreprise.

De 1988 à 1994, Staff and Line développe un savoir-faire technologique et commercial en tant que société d'ingénierie informatique dont l'activité consiste notamment en la formation aux langages de développement objets en interface graphique. A l'époque Staff and Line forme les équipes de support technique de Microsoft France et les développeurs de Business Objects. La Société compte parmi ses clients: EDF, France Télécom, Bouygues, Total, Auguste Thouard, Canal Plus, le Ministère de l'Industrie, etc.

En 1994, Staff and Line distribue le progiciel de gestion de parc informatique Gespark, développé au sein du Groupe Sight International dont Jamal LABED a été un des cofondateurs. La Société prend alors réellement conscience de l'émergence d'un nouveau marché. Staff and Line décide d'utiliser son savoir-faire technologique et sa base existante de clientèle pour développer sa propre offre d'éditeur de progiciels.

De 1995 à 1999 : Staff and Line devient un acteur majeur sur le marché français de l'IT Asset Management (ITAM).

En 1995, Staff and Line conçoit et commercialise une offre complète d'inventaire automatique (Checkup) et de gestion de parc (Winpark). Cette offre se démarque de celle de ses concurrents qui se spécialisent dans l'un ou l'autre de ces produits. Les progiciels sont vendus en direct, avec un cycle de vente court (inférieur à 3 mois) appuyé par un marketing direct. Le seul service d'accompagnement proposé est la formation. En moins de deux ans, Staff and Line commercialise ses progiciels auprès de 1.000 entreprises et devient l'acteur de référence sur le marché français naissant.

##### **1997 - 1998 – Lancement d'Actima et entrée d'investisseurs financiers au capital**

Staff and Line lance en 1997 un outil totalement intégré de gestion de l'informatique d'une entreprise, généralement désigné sous le terme d'« Infrastructure Resource Planning »

(I.R.P.) et destiné principalement aux grands parcs (entreprises et établissements comptant plus de 1000 postes de travail).

Baptisée « Actima », cette suite progiciel comprend différents modules (inventaire automatique, gestion complète du parc informatique, « help desk » et gestion administrative et budgétaire). Actima présente deux caractéristiques majeures :

- . Une adaptabilité par des possibilités très étendues de re-paramétrage,
- . Une grande convivialité facilitant l'adoption par les utilisateurs (il intègre une gestion graphique des actifs en mode plan).

Staff and Line décide d'élargir son réseau de distribution au travers de Systèmes Intégrateurs (IBM Global Services, Bull, Cap Sogeti, NCR, OSIATIS), de prescripteurs, ou de distributeurs.

Sofinnova entre au capital de la Société pour lui permettre d'engager un début de stratégie de développement à l'international.

### **1999 – 2000 l'expansion, EasyVista.com et deuxième tour de financement**

1999 marque une véritable évolution sur le marché de l'ITAM. Le développement du e-commerce place l'informatique au centre de la stratégie des entreprises. La préparation du passage à l'An 2000 fait prendre conscience aux directions générales du caractère impératif d'une réelle gestion de leur informatique.

Avec le développement de l'Internet et de l'e-commerce dans les entreprises, l'informatique est ouverte aux clients et aux fournisseurs renforçant son caractère stratégique, ce qui implique de multiples conséquences : l'informatique devient critique mais aussi plus vulnérable pour les entreprises quelle que soit leur taille et leur localisation géographique.

Le succès d'Actima et Web Actima a conduit à un deuxième tour de financement en 1999, réalisé auprès de Sofinnova, SGAM et PrélPO.net, en vue de disposer des ressources nécessaires au démarrage de l'activité aux Etats-Unis.

En 2000, la société a mis sur le marché EasyVista.com en solution hébergée, à destination du marché des PME aux Etats Unis. Pour appuyer cette démarche, Staff and Line crée un établissement aux Etats Unis, à Boston, Massachusetts. Le produit rencontre un vif succès, intéressant rapidement plus de 200 clients (40 clients au 31/12/2004).

Avec le retournement profond de l'économie aux Etats Unis en 2001, Staff and Line se trouve contrainte de cesser ses développements aux Etats Unis pour se concentrer sur le marché européen, et conserver sa position de leader en France.

### **2001 – 2003 Une rentabilité élevée, EasyVista et troisième tour de financement**

2001 est une année marquante au plan financier pour Staff and Line qui retrouve un niveau positif de résultat d'exploitation à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre, tout en poursuivant ses efforts en matière de R&D pour le développement de nouveaux produits.

Staff and Line réalise en 2001 un troisième tour de table, principalement destiné au financement d'un nouveau produit ambitieux, EasyVista, pouvant répondre aux besoins des infrastructures informatiques les plus étendues au monde, en offrant une solution unique, totalement orientée utilisateur et adaptée aux besoins évolutifs des entreprises.

En juillet 2001, Staff and Line obtient de l'ANVAR une aide à l'innovation pour « le développement d'une plateforme de génération d'outils de gestion IRP basée sur un modèle multi-tiers, et services associés » ; Staff and Line lui donne le nom de technologie Smart Objects.

L'aide de l'ANVAR représente un montant maximum de 450 000 € sous forme de bons de souscription d'actions pour un montant total de dépenses retenues dans l'assiette de l'aide à

l'innovation de 996 564 €. L'ANVAR a souscrit à 300 000 BSA en 2 tranches consécutives à la constatation de l'avancement des travaux de recherche.

Staff and Line a reçu le label ANVAR « FCPI-Entreprise innovante » le 4 mai 2000, label renouvelé pour une durée de 3 ans le 18 juillet 2003.

## **2004 – EasyVista, la nouvelle génération de l'IT Management**

En 2004, Staff and Line démarre avec succès la commercialisation de EasyVista. Cette stratégie a aidé le nouveau produit de Staff and Line à gagner plusieurs clients grands comptes. De septembre à décembre 2004, des projets importants sont réalisés avec EasyVista lequel représente déjà 22% des revenus de licence de Staff and Line pour 2004.

Parallèlement, pour favoriser la diffusion du produit, la société a engagé des actions commerciales ciblées vers les infogérants.

## **5.2 Investissements**

### **5.2.1 Principaux investissements réalisés**

L'activité de la société est peu capitalistique.

Sur les trois derniers exercices, les investissements ont essentiellement concerné des agencements de locaux et l'acquisition de matériel informatique pour accompagner la croissance des effectifs.

Les investissements incorporels sont notamment relatifs à des acquisitions de licences.

<i>En K€</i>	<i>2004 Consolidé</i>	<i>2003 Consolidé</i>	<i>2002 Sociaux</i>
<i>Incorporels</i>	34	79	34
<i>Corporels</i>	125	108	51
<i>Financiers</i>	3	2	1
<i>Total</i>	<i>161</i>	<i>189</i>	<i>86</i>

### **5.2.2 Investissements à venir**

A ce jour, la Société envisage de réaliser essentiellement des investissements de croissance ou de renouvellement en matériel informatique et de bureau mais aucun engagement ferme n'a été pris pour la réalisation d'investissements.

## **6 APERCU DES ACTIVITES**

Staff and Line est un des pionniers du marché de l'IT Management, ou Gestion des infrastructures informatiques, et a toujours eu une démarche innovante en proposant des solutions progicielles adaptées aux infrastructures complexes des entreprises en leur permettant de réduire leurs coûts informatiques.

Au cours des trois dernières années, le taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires a été de 12,4%.

Par nature de prestations, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé a été la suivante :

CA en K€	2002	2003	2004
	Cumulé	Consolidé	Consolidé
Licences	2523	3248	3017
Services	830	848	1396
Maintenance	1569	1821	1986
Autre	391	380	316
Total	5313	6297	6715

\* cf paragraphe 9.2

*Staff and Line est un éditeur de logiciels. Il n'y a pas de notion de secteur d'activité. Les prestations de services et la maintenance constituent un complément de l'activité de vente de logiciels. Par conséquent la Société considère que la détermination d'un résultat d'exploitation par nature de prestations ne serait pas représentative.*

## 6.1 L'offre progiciels de Staff and Line

Staff and Line conçoit et commercialise des produits qui répondent aux besoins d'entités qui vont de la petite et moyenne entreprise qui gère quelques centaines de postes de travail jusqu'aux multinationales et aux grandes administrations avec plus de 100 000 postes. Le progiciel EasyVista de Staff and Line parvient à répondre aux demandes complexes de clients grands comptes et aux infogérants, quand la solution Actima répond aux seuls besoins en IT Management des PME. Chaque solution complète est distribuée en direct par Staff and Line ou via des revendeurs.

### 6.1.1 EasyVista – La solution IT Management grands comptes et infogérants

EasyVista est la solution intégrée, éditée par Staff and Line, intégralement WEB, qui gère toutes les fonctions de l'IT Management : service desk, change management, catalogue de services, gestion de parc et inventaire automatique.

Les Directions Informatiques ont en permanence à prendre des décisions sur la politique logicielle, sur la sécurité, sur les futurs plans de migrations, sur les renouvellements du parc et des contrats, tout en gérant les problèmes quotidiens liés à l'exploitation informatique et aux appels croissants des utilisateurs vers les supports techniques.

Pour être performant dans la prise de décision et pour assurer la meilleure qualité de services aux utilisateurs, une gestion précise du parc informatique et un recensement régulier sont nécessaires. Ces activités sont souvent négligées ou bien traitées de façon tactiques car elles se révèlent fastidieuses et nécessitent des procédures et des règles d'organisation qu'il est difficile d'appliquer à grande échelle, lorsque le parc est hétérogène ou/et éclaté géographiquement.

Par ailleurs, la centralisation des achats, la mutualisation des moyens et l'homogénéisation des procédures sont aujourd'hui de plus en plus courantes. Pour optimiser et rationaliser les coûts, il devient nécessaire de s'appuyer sur des solutions professionnelles puissantes, simples à mettre en œuvre, flexibles pour accompagner l'organisation, et n'imposant pas de nouvelles contraintes dans l'organisation. La maîtrise de l'infrastructure informatique et la qualité de service aux utilisateurs en dépendent.

Pour optimiser la gestion des incidents, des demandes et gérer efficacement le parc, les Directions Informatiques doivent pouvoir s'appuyer sur des solutions intégrées, faciles à mettre en place, flexibles et évolutives, et dont le retour sur investissement est visible à court terme.

Pour faire face à ces défis, la Direction Informatique doit se doter d'outils lui permettant de faire les meilleurs choix, de piloter plus pro-activement le Système d'Information. Les facteurs de succès sont aujourd'hui unanimement reconnus :

- S'appuyer sur des solutions automatisant tout ce qui peut l'être (collecte de données, catégorisation, comptage des licences, alertes sur les postes à risques, sur les fins de contrats, escalades automatisées, etc.);
- Mettre en oeuvre de façon progressive les solutions afin de permettre à l'organisation de s'adapter progressivement aux nouvelles procédures;
- Mettre à disposition des acteurs de la Direction Informatique et des administrateurs fonctionnels des solutions 100% WEB afin d'être en permanence, et depuis n'importe où, en ligne directe avec le système d'information;
- Disposer d'une solution technique ouverte s'intégrant avec des applications externes (ex : annuaire d'entreprise, outils d'achats, d'immobilisations...).

### 6.1.1.1 Une gamme étendue de fonctionnalités

EasyVista, progiciel intégré et 100% WEB, couvre un périmètre fonctionnel qui peut être représenté de la façon suivante :



Le progiciel EasyVista se décompose en quatre modules distincts :

- un module d'acquisition de données (EasyVista Discovery)
- deux modules de back office (EasyVista Asset Management et EasyVista Service Management) ;
- un module de front office (EasyVista Front Office).

#### ❖ **EasyVista Discovery et Usage: l'inventaire du parc**

EasyVista permet, avec la fonction appelée Discovery, d'effectuer un inventaire permanent, automatique, détaillé, sans aucune saisie manuelle. Il ne nécessite aucune installation sur les postes et permet un déploiement instantané sur des parcs fortement délocalisés et de grande taille. La brique logicielle « Usage », offre des possibilités d'audit d'utilisation des matériels et des logiciels ainsi que des fonctions de prévention d'incidents.

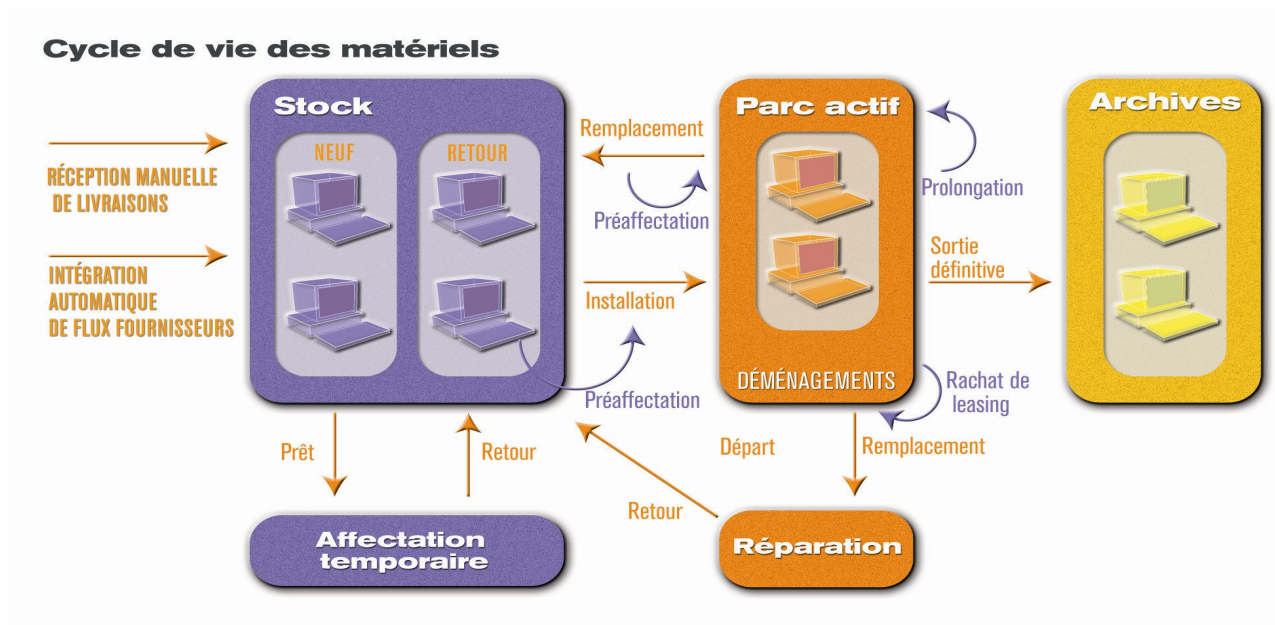
❖ **EasyVista Asset Management : un outil complet de gestion de parc**

La gestion des matériels

Pour chaque équipement (informatique ou autre) du parc à gérer, EasyVista gère l'identification, les données techniques et financières, la localisation, l'état, l'historique des changements. Il permet également de suivre les stocks, les contrats de maintenance, de licence et de location.

Les informations remontées par Discovery sont nativement intégrées dans la gestion de parc permettant ainsi à l'utilisateur d'accéder aux données (techniques et logicielles) inventoriées automatiquement.

EasyVista permet de suivre les coûts des biens et des services. Les tarifs et les fournisseurs sont référencés au catalogue. À tout moment, EasyVista est à même de calculer la répartition des coûts par entité dans l'organisation, par site, par type de matériels et de services.



La gestion des licences

. EasyVista intègre d'une part la gestion des logiciels installés sur les équipements informatiques et d'autre part les licences associées à ces logiciels. Il permet ainsi

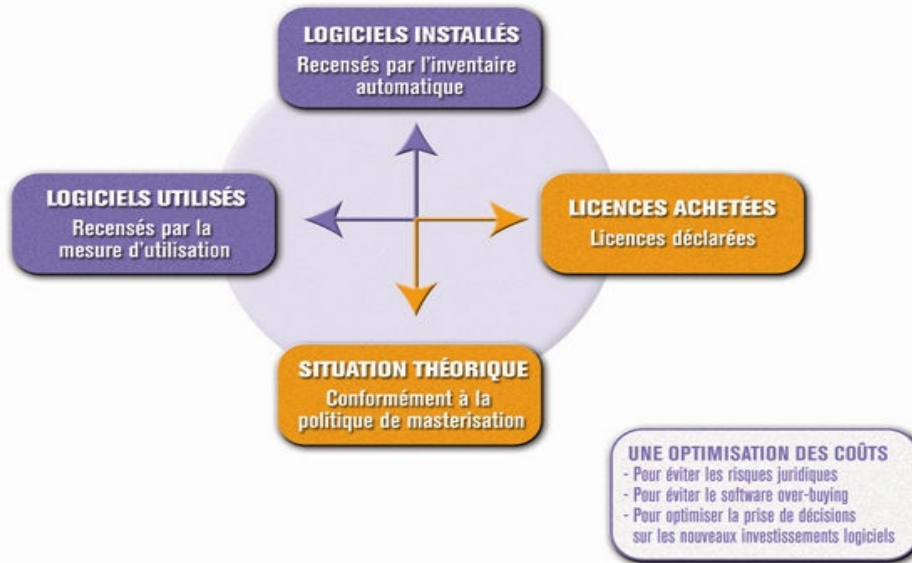


d'analyser l'état des licences par rapport aux logiciels correspondants installés et de contrôler les dépassements éventuels.

Dès lors, la Direction Informatique prévient à la fois la sous-évaluation des licences nécessaires et la consommation inutile de licences.

Certains logiciels ne sont pas installés sur les postes clients (cas par exemple des logiciels installés dans une ferme Citrix). EasyVista permet de gérer ce type de logiciels et de rattacher les utilisateurs à ces applicatifs permettant d'avoir une vue globale sur l'ensemble des logiciels utilisés par utilisateur et pas seulement les logiciels installés sur son poste de travail

#### **Une gestion proactive des Licences**



#### La gestion des contrats et la facturation

La date de fin de garantie et le type de garantie sont totalement gérés par le système. La date de fin de garantie est calculée à partir de la date d'acquisition du matériel et d'une durée de garantie définie au catalogue. Aucune saisie de date de fin de garantie n'est nécessaire.

EasyVista permet de définir des alertes sur les dépassements de garanties. De même le logiciel répertorie les contrats (Maintenance, Fournisseurs,...) auxquels sont rattachés les équipements du parc. Des alertes sont prévues pour prévenir des fins de contrats.

Les contrats de location sont suivis spécifiquement avec un tableau prévisionnel des matériels à restituer. EasyVista permet de gérer et de valoriser les stocks de consommable par localisation. Il offre la possibilité de calculer, pour une liste de matériels sélectionnés, les amortissements entre deux dates. Il est possible de générer le fichier d'amortissement au format Excel pour l'exploiter dans un logiciel tiers.

EasyVista permet enfin de définir les règles de refacturation et de produire les éléments de compte par entité, par site, par type de lignes de facturation.

#### ❖ **EasyVista Service Management**

##### Service Desk : la gestion du support technique

Ce module a été conçu selon les recommandations de l'IT Infrastructure Library (ITIL®). ITIL est une norme internationale mise en place à la fin des années 80 à l'initiative de l'administration anglaise. Cette norme définit un vocabulaire et des méthodologies, dans le but de l'amélioration permanente de la qualité des services informatiques. L'ensemble du vocabulaire utilisé s'appuie sur ce standard de fait, ce qui permet de réduire de

manière significative les temps d'apprentissage et d'adaptation aux concepts pour les professionnels du service desk.

EasyVista est le seul produit français à avoir obtenu la certification de compatibilité avec ITIL décerné par un organisme indépendant nord-américain, Pink Elephant.

Les consultants de ce cabinet ont audité le logiciel pour s'assurer de sa conformité aux règles ITIL pour 4 processus essentiels : gestion des incidents, gestion des problèmes, gestion des changements et gestion des configurations.

➤ *Un service desk 100 % web*

L'intégralité de la plateforme EasyVista est disponible en mode html et accessible au travers de n'importe quel navigateur, sans installation sur le poste de travail de l'utilisateur.

➤ *Une gestion de parc et un service desk intégré*

Pour traiter efficacement les incidents des utilisateurs concernant le parc, il faut connaître précisément la configuration de leur matériel. L'utilisateur service Desk peut exploiter totalement les données techniques et économiques issues de la gestion de parc, sans changer d'outil.

Tous les référentiels (annuaires, acteurs concernés) sont partagés, ce qui garantit que les informations sont à jour et fiables, sans mise en place de mécanismes de répliques lourds.

➤ *Des engagements de délais et une amélioration de la qualité de service*

Le service Desk permet de formaliser le niveau d'engagement de service de l'informatique par rapport à ses services utilisateurs et le niveau d'engagement de service des fournisseurs par rapport au service informatique. Des alertes permettent d'identifier les dépassements de délais.

➤ *Un moteur de workflow dédié pour organiser et fluidifier le service desk*

EasyVista Service Desk intègre en standard un moteur de workflow dédié qui permet de dérouler les étapes de traitement des incidents et prévient les intervenants automatiquement, soit par mail, soit au travers de l'interface web.

*EasyVista Change Management : la gestion des demandes de changement*

EasyVista Change Management intègre une gestion complète du cycle d'achat des actifs technologiques en assistant chacun des acteurs impliqués durant tout le cycle :

- . l'expression de besoin à travers la gestion d'un catalogue de services
- . le traitement et suivi des demandes de services
- . le cycle de validation des demandes
- . Logistique : création de commande ou prise sur stock
- . la gestion des stocks
- . la gestion des commandes
- . la gestion des livraisons et installations

Toutes les fonctionnalités sont ouvertes aux utilisateurs, ce qui apporte une transparence de l'information.

❖ ***EasyVista Front Office : Un portail utilisateur complet***

Le module EasyVista Front Office est le portail des utilisateurs pour accéder aux fonctions décrites précédemment. EasyVista Front Office permet :

- aux utilisateurs d'enregistrer et de suivre leurs demandes ;
- aux responsables de procéder aux validations (ils sont notifiés automatiquement) ;
- aux acteurs impliqués dans les workflows d'être sollicités et de se connecter dynamiquement sur le portail.

Bien que les différents modules puissent être utilisés séparément, la force d'EasyVista est d'intégrer ces 3 composantes indissociables dans la gestion moderne du système d'information.

Les entreprises n'ont pas toutes la même problématique. Au sein de l'entreprise, les attentes du Directeur Informatique, du superviseur réseau ou de l'acheteur sont différentes. De plus, globalement les besoins évoluent dans le temps.

EasyVista se présente comme un progiciel standard, capable de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque entreprise, et de chaque acteur au sein de l'entreprise. Les écrans, les champs, les workflows peuvent être modifiés.

EasyVista est muni d'un environnement de reporting intégré permettant de prendre les bonnes décisions en s'appuyant sur des axes d'analyse sur mesure et faciles à mettre en place.

EasyVista est muni de tous les outils permettant de s'intégrer dans le Système d'Information pour :

- la reprise de données initiales ;
- l'import/export périodique avec des sources de données tierces ;
- les liens dynamiques avec les systèmes tiers.

#### **6.1.1.2 Les avantages concurrentiels de l'offre EasyVista de Staff and Line**

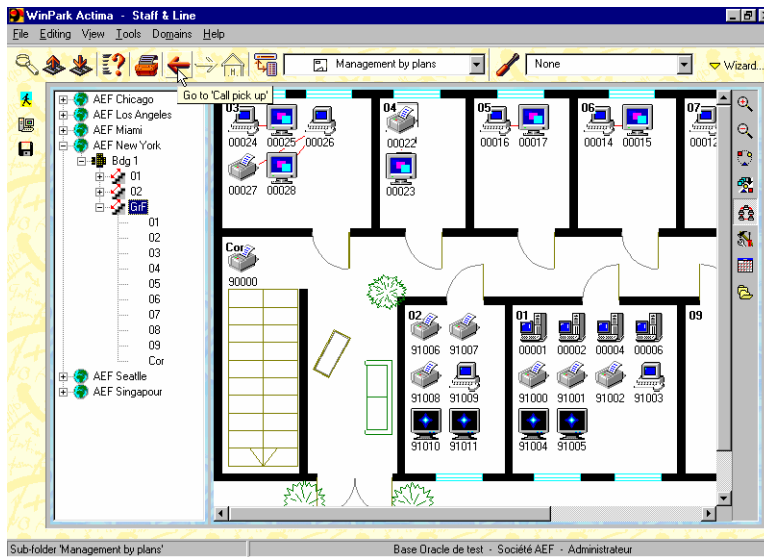
Le progiciel EasyVista présente les principaux avantages suivants :

- EasyVista est un progiciel puissant, facile d'utilisation et peu coûteux à déployer. Il s'appuie sur une architecture très moderne, full-web, multi-tiers, disponible en intranet ou ASP. Il est totalement intégré en un produit unique et modulaire. Le retour sur investissement est rapide car le progiciel est facile à déployer, configurer, utiliser, exploiter et maintenir.
- EasyVista est adapté aux grands comptes et aux infogérants Il a une forte capacité à gérer les montées en charge par son architecture multi-tiers. Il est multi-sociétés, multi-fuseaux horaires, multilingue. Il intègre les règles métiers et un moteur « workflow ».
- EasyVista permet aux clients de réduire les coûts IT et d'accroître la productivité des utilisateurs. Le logiciel est complètement orienté vers l'utilisateur.
- EasyVista intègre son propre atelier de développement, EasyVista Studio
- La technologie développée sous le nom de Smart Objects (représentant 50 années homme à fin 2004) permet au progiciel d'être totalement re-paramétrable, les utilisateurs pouvant définir la configuration de leurs écrans, choisir leurs règles de gestion par exemple.

#### **6.1.2 Actima : La solution IT Management des PME-PMI**

Actima est un progiciel intégré de gestion de parc, destiné à répondre aux besoins des PME-PMI. Le logiciel s'appuie sur les systèmes de base de données Microsoft SQL Server et Oracle. Fonctionnellement Actima se compose de plusieurs briques :

- Un module de gestion de parc qui répertorie l'ensemble des actifs informatiques de l'entreprise : micro-ordinateurs, serveurs, réseaux, logiciels, etc. Il peut être alimenté par Checkup ou d'autres progiciels d'inventaire concurrents, via des passerelles. Le module de gestion de parc permet d'affecter les actifs à des localisations géographiques (possibilité de gestion graphique en mode plan), des entités fonctionnelles (filiales, services, centres de coût) et à des utilisateurs.
- Un module de « help desk » qui permet d'enregistrer les demandes émanant des



utilisateurs : incidents, demandes d'équipements, de formations ... Le progiciel permet de gérer le processus complet de gestion de la demande : affectation à un intervenant interne ou externe, compte-rendu d'intervention, statistique de temps passé. En parallèle le progiciel permet de gérer les plannings des intervenants, des bases de connaissances, mais aussi des processus sophistiqués d'escalade ou de contrat d'engagement de service (ou SLA, Service Level Agreement).

- Un module de gestion administrative et budgétaire qui prend en charge l'ensemble des processus d'approvisionnement (expression des besoins, validation technique et budgétaire, déstockage ou passation de commande, réception et entrée en stock). Le module dispose aussi de fonctions de préparation et de gestion budgétaire, de calcul des amortissements, de refacturation interne des dépenses, de gestion des contrats (maintenance, assurance, financement).
- Un module intégré de reporting comportant plus de 150 rapports pré-paramétrés. L'utilisateur a aussi la possibilité de créer des rapports personnalisés sans programmation.
- Web Actima, un module Web de consultation du parc via Internet ou intranet. Web Actima permet aussi aux utilisateurs de déclarer un incident et de suivre les étapes de sa résolution, ou de consulter le catalogue des équipements de l'entreprise et de formuler des demandes d'approvisionnement.
- Actima Designer, le module de re-paramétrage, permet de modifier très en profondeur (affichage, modèle de données et traitement) le progiciel pour l'adapter aux besoins d'un client, ceci sans programmation. Grâce à une technologie révolutionnaire, les paramètres sont totalement conservés lors des mises à jour du progiciel.

Les solutions EasyVista et Actima s'interfaçent avec des applications tierces, provenant d'autres éditeurs, soit dans le domaine de la supervision de réseau informatique, soit en ERP.

La société prépare actuellement une déclinaison d'EasyVista dédiée aux PME-PMI qui viendra progressivement se substituer à Actima.

### **6.1.3 La solution ASP**

Les produits développés par Staff and Line sont également proposés en formule ASP. C'est d'ailleurs cette première solution qui était commercialisée à l'origine par l'entreprise avec EasyVista.com. Cette offre a été lancée en 2000. Elle était dédiée au marché des Etats-Unis pour une utilisation en service ASP (Application Service Provider). Celle-ci a remporté rapidement un certain succès puisque plusieurs centaines de clients l'ont souscrite. Suite à la crise de fin 2001 aux Etats-Unis et au manque de moyens pour se développer sur ce marché, Staff and Line s'est recentrée sur l'Europe.

L'offre de gestion de manière automatisée d'inventaires correspondait davantage aux besoins du marché américain. Toutefois, grâce aux fonctionnalités ASP d'EasyVista, Staff and Line envisage désormais de développer cette offre en Europe en élargissant le périmètre fonctionnel à la gestion de parc informatique et au « helpdesk ». Cette offre redimensionnée pourrait intéresser aussi des clients américains prêts à migrer de l'ancienne version d'EasyVista.com vers la nouvelle.

La commercialisation de EasyVista.com a constitué une expérience de vente à distance, qui sera utile à Staff and Line en cas de relance de ce type d'offre.

Au total l'offre EasyVista.com a géré jusqu'à 2 millions de PC, 250 clients dont 200 aux Etats-Unis avec une disponibilité permanente (sur 24 heures et 7 jours par semaine).

## **6.2 La technologie de Staff and Line**

Depuis sa création, Staff and Line a constamment développé son savoir-faire technologique. L'éditeur a été notamment l'un des pionniers, en France, du développement objet en environnement Windows puis WEB. Actuellement, les informaticiens de Staff and Line utilisent des méthodes et des technologies parmi les plus performantes du marché : moteurs de bases de données multi bases (SQL Server, Oracle...), technologie N-Tiers, développement orienté objet (par composants) et multi tiers.

Dans une étude publiée par le Gartner group, ce dernier a qualifié la société de visionnaire sur son secteur.

Les solutions progiciels proposées par Staff and Line s'appuient sur une technologie propriétaire très développée qui offre une grande souplesse aux utilisateurs.

Les forces de cette technologie sont les suivantes :

### **6.2.1 Une plateforme de développement et d'exploitation**

La plateforme créée par Staff and Line permet à la fois de réaliser les développements informatiques et l'exploitation. Elle comprend un grand nombre de composants génériques pour assurer : interface, reporting, « workflow ».

Il n'est procédé à aucune écriture de code pour créer, modifier des écrans, des rapports, des alertes, des filtres.

La plateforme intègre des outils de

- . communication vers l'extérieur (envoi de mails, récupération de données LDAP),
- . gestion de la sécurité (support SSL, cryptage des données, droits d'accès)
- . monitoring intégrés (suivi des incidents, rapports de charge),
- . gestion de version (applications de patches et changement de version).

### **6.2.2 Une garantie de pérennité grâce à son ouverture**

L'ouverture de la plateforme de Staff and Line sur d'autres technologies doit favoriser sa pérennité. Elle est compatible J2EE et .NET et ne dépend d'aucune technologie tiers.

L'applicatif est disponible pour Windows ou Linux, en lien avec les bases de données SQL Server ou Oracle.

### 6.2.3 Une productivité exceptionnelle

La majorité des développements fonctionnels s'écrit sans code, ce qui permet d'importants gains de productivité. Pour les tests et la maintenance, la faculté de réutiliser des éléments limite les risques de bugs. Pour les clients cette technologie assure une grande flexibilité. L'outil de paramétrage peut être fourni au client. Les consultants peuvent modifier sans risque les interfaces pour les adapter à leurs besoins. La migration est sûre : toutes les modifications sont stockées et conservées lors des mises à jour.

Dépenses de R & D	2002	2003	2004
en K€	813	829	929
en % du CA	17%	13%	14%

La société Staff and Line comptabilise ses frais de Recherche et Développement intégralement en charges.

### 6.3 Les services d'accompagnement et la qualité

Staff and Line propose une gamme complète de services d'accompagnement à la mise en place de ses progiciels :

#### ➤ *Support technique*

Staff and Line propose à ses clients un contrat de maintenance annuel leur donnant accès à un support technique, disponible 8h par jour, 5 jours par semaine. La maintenance est facturée 15 % du prix public des progiciels. Les clients peuvent soumettre leurs demandes par mail, fax ou téléphone. L'équipe est organisée en 3 niveaux de support et utilise les logiciels à usage interne. La base de connaissances d'incidents rassemble plus de 15.000 entrées et plus de 1.000 « trucs et astuces » résolus en moins d'une heure. Les partenaires de Staff and Line disposent d'un numéro d'appel spécifique.

#### ➤ *Formation*

Un cursus complet de formation aux progiciels et à la méthodologie de mise en place a été conçu par Staff and Line. Les formations sont majoritairement réalisées sur le site des clients. Staff and Line dispose par ailleurs d'une salle de formation totalement équipée dans laquelle sont proposés des cours inter-entreprises.

#### ➤ *Installation*

Les solutions de Staff and Line reposent sur les SGBD client-serveur Microsoft SQL Server et Oracle. Afin d'optimiser les performances d'utilisation, Staff and Line assiste ses clients dans l'installation et le paramétrage des outils.

#### ➤ *Conseil et paramétrage*

La mise en place d'un outil d'IT Management nécessite la reprise d'informations existantes, la mise en place de procédures associées (inventaire, support technique, circuit de commande), l'interface avec d'autres applications (supervision réseau, ERP, annuaire interne ...), le paramétrage d'écrans personnalisés, la conception de rapports d'édition spécifiques. Staff and Line a développé au fil des années une approche méthodologique qui lui permet de proposer à ses clients des forfaits types de prestations.

Au 31 décembre 2004, les départements services et support technique comptaient 19 personnes. Les consultants Staff and Line interviennent principalement sur des grands projets stratégiques où le client souhaite la présence de l'éditeur. Leur mission consiste aussi à former et assister les équipes des partenaires certifiés.

## 6.4 La stratégie de croissance

Staff and Line a acquis une position forte sur le marché français. Son ambition est de devenir leader européen sur la clientèle intermédiaire (collectivités privées et publiques). Les principaux axes de cette stratégie sont les suivants :

➤ *Renforcer le leadership via l'innovation.*

Au niveau de l'offre de progiciel la transition de Actima vers EasyVista est en cours, EasyVista étant représentative de la capacité d'innovation de la Société qui, de plus, assure de façon permanente l'enrichissement fonctionnel du produit.

➤ *Cibler l'énorme potentiel des PME et des organisations de taille moyenne le plus rapidement possible et au moindre coût.*

Staff and Line considère que le développement à venir devrait passer par une forte croissance de l'activité à destination des moyennes entreprises suivant deux voies d'accès principalement : les infogérants et la commercialisation de services en ASP.

D'une part les intervenants en infogérance constituent un canal de distribution à fort effet de levier. D'autre part, les démarches engagées par la société ont permis de signer 6 contrats depuis le lancement en septembre 2004.

➤ *Faire des acquisitions ciblées de petits éditeurs ou d'intégrateurs spécialisés européens.*

Staff and Line envisage une ou plusieurs acquisitions, principalement au Royaume Uni, en Espagne et en Italie. La démarche de Staff and Line est d'accélérer son développement en capitalisant sur la base installée, le savoir-faire et la notoriété des sociétés acquises. Staff and Line pourrait implanter son produit EasyVista et faire des économies en frais de recherche et développement. D'autres synergies pourraient être dégagées, notamment en matière de marketing.

## 6.5 Le Marketing

La stratégie marketing de Staff and Line est centrée sur les principaux axes suivants :

➤ *Renforcer une forte notoriété d'entreprise auprès des prospects et des partenaires*

L'objectif est d'imposer Staff and Line comme un expert reconnu internationalement dans le domaine de l'IT Management en poursuivant la mise en valeur de ses qualités de « visionnaire » que lui attribuait l'institut d'études Gartner Group dans une étude diffusée en novembre 2000.

Le plan Marketing de la société comprend de nombreuses actions :

- . des supports écrits comme des brochures techniques sur les produits,
- . des communiqués de presse,
- . des présentations au public.

La Société gère de façon régulière des relations presse ainsi que des rencontres avec les analystes informatiques.

Par ailleurs, Staff and Line sponsorise des études menées par IDC. L'étude réalisée en octobre 2004 portait sur la perception par les entreprises de l'efficacité de leur IT Management. Une nouvelle étude en cours a pour thème : les utilisateurs face à l'IT Management.

La société communique sur les résultats de ces études, d'une part par voie de communiqué de presse, d'autre part en organisant des séminaires destinés à des clients et des partenaires de Staff and Line, au cours desquels les résultats de l'étude sont présentés.

➤ *Adopter un positionnement original grâce à EasyVista*

EasyVista est à ce jour, à la connaissance de la société, le seul progiciel de IT Management (ou gestion des infrastructures informatiques) complètement intégré et totalement web. Staff and Line dispose à ce titre d'un moyen puissant de différenciation par rapport à ses concurrents. La stratégie de Staff and Line est de communiquer fortement autour de cette nouvelle offre afin de démontrer son savoir-faire dans le domaine de l'IT Management en suscitant l'intérêt des médias, des partenaires et des clients.

➤ *Générer des prospects qualifiés pour les équipes commerciales*

Staff& Line procède à des campagnes de prospection ciblées avec l'appui d'un prestataire spécialisé. Ces campagnes passent par des actions de télémarketing pour repérer les projets de gestion de parcs informatiques et les projets de gestion immobilière sur les cibles de clientèle prioritaires.

D'autres actions sont réalisées dans le but de générer des prospects : le référencement sur Internet, la publicité, des mailings, la refonte et la gestion de contenu de 3 sites internet (un pour la Société, un site dédié EasyVista et un autre dédié Actima).

➤ *Présence active de Staff and Line dans des organismes associatifs fédérateurs du secteur*

Par ailleurs Staff and Line engage différentes actions en partenariat avec des organismes tels que le BSA ou l'ITSMF.

L'ITSMF est l'association des utilisateurs du standard ITIL en France, créé en décembre 2003, dont Staff and Line est membre fondateur. La Société sponsorise certaines manifestations comme la Conférence annuelle de ITIL organisée par l'ITSMF. C'est l'occasion de réunir des clients de la Société et de leur donner l'opportunité d'échanger sur leurs expériences.

Business Software Alliance (BSA) est une association d'éditeurs de logiciels qui lutte contre le piratage de logiciels. C'est la principale organisation consacrée à la promotion d'un monde numérique légal et sûr. Elle est le porte-parole de l'industrie mondiale du logiciel et de l'Internet auprès des pouvoirs publics et des consommateurs.

Le partenariat de Staff and Line avec BSA a permis récemment de réaliser la mise en ligne d'un test d'EasyVista sur le site Internet de BSA [www.bsa.org/france/sam](http://www.bsa.org/france/sam).

Une campagne de communication forte a été lancée fin avril 2004. L'aspect important de cette campagne est l'implication des pouvoirs publics (le CNAC) dans la lutte contre la contrefaçon, en cosignant le courrier.

Les utilisateurs des logiciels se sont regroupés, au début de l'année 1997, pour fonder le Club AMI (Action Management Informatique). Les objectifs de cette association à but non lucratif consistent à fédérer les utilisateurs pour permettre l'échange d'informations sur les produits Staff and Line, favoriser leur évolution, accroître la diffusion d'« add-ons ».

Des rencontres thématiques sont régulièrement organisées par les animateurs de ce Club, dont les membres bénéficient d'avantages spécifiques (accès aux campagnes de bêta tests, au Web du Club, aux forums et séminaires...).

Le Club Utilisateurs est un vecteur essentiel de la définition de la stratégie Produits de Staff and Line.

Le plan Marketing de Staff and Line est géré en interne par 2 personnes appuyées par un ensemble d'agences spécialisées lesquelles assistent la Société en matière de publicité, de relations presse, de marketing direct, de production et de communication événementielle. L'équipe est dirigée par Véronique Blondelle, Directeur Marketing, qui travaille en direct avec la Direction Générale de la Société et l'équipe de Recherche et Développement pour préparer les relations publiques et diffuser tous les supports marketing.



Dépenses de Marketing	2002	2003	2004
	social	consolidé	consolidé
en K€	250	287	448
en % du CA	5%	5%	7%

## 6.6 Les partenariats

L'organisation commerciale est orientée sur la vente directe pour les grands comptes en France et sur la vente indirecte via des revendeurs en France et via les infogérants, plutôt pour la cible des moyennes entreprises en France et à l'étranger.

### ➤ Le programme revendeurs

Le programme de partenariat régit les engagements contractuels entre Staff and Line et ses partenaires revendeurs (VAR – Value Added Resellers). Il intègre :

- des accords commerciaux en terme de génération et de traitement des affaires, de taux de remise,
- des programmes de co-marketing (MDF ou *Marketing Development Fund*) financés par un pourcentage des ventes réalisées avec le partenaire,
- un programme de formation et de certification technique et commerciale. Le processus de certification, sanctionné par un examen, englobe une formation approfondie aux outils et à la méthodologie de Staff and Line,
- un support technique Staff and Line. Les partenaires peuvent accéder à la base de données où sont repris toutes les questions et les réponses apportées par le support technique de Staff and Line ou de ses partenaires.

Partenaires	Revendeurs	Infogérants
Cap Gemini (Transiciel)	X	X
IBM Global Service	X	X
Osiatis	X	X
Helpline (Groupe Neurones)	X	X
Getronics	X	X
Systemat	X	
Computacenter	X	X
NEC	X	
Supporter	X	X

### ➤ Les contrats infogérants

Les contrats avec les infogérants leur permettent d'utiliser EasyVista dans le cadre des prestations qu'ils assurent pour leurs clients. Ces contrats comportent généralement les conditions suivantes :

- une durée de 36 mois
- une assistance en pré-vente et commerciale
- un support technique dédié
- une commission annuelle d'utilisation, en fonction du nombre de postes ou d'actifs gérés
- des possibilités de révision des conditions dans le temps
- des options possibles pour le client final d'acheter la licence ou d'utiliser le progiciel en ASP à la fin de son contrat d'infogérance, à des conditions prédéfinies.

## 6.7 L'environnement de Staff and Line

### 6.7.1 Le marché

Le marché de l'ITAM a démarré en France principalement en raison de l'importance de la taxe professionnelle assise notamment sur les actifs de l'entreprise dont le parc informatique fait partie. Les sociétés françaises ont donc été incitées très tôt à mieux gérer leurs actifs informatiques pour éviter d'être imposées sur des équipements informatiques obsolètes ou disparus.

A partir de 1999 le marché est devenu mondial. Les explications sont de trois ordres :

- La préparation du passage à l'An 2000 a clairement démontré que les entreprises maîtrisaient mal leurs actifs informatiques.
- Avec le développement des échanges sur Internet les entreprises prennent conscience que leur informatique doit être mieux gérée afin d'être plus fiable et plus sûre.
- Les pays anglo-saxons ont historiquement abordé la gestion de leur informatique sous l'angle du « help desk » (assistance aux utilisateurs). Le fort développement de l'entreprise virtuelle où Internet devient le seul lien entre l'entreprise et des collaborateurs nomades, modifie les processus d'assistance. Comment dépanner l'utilisateur de PC si l'on ne connaît pas en détail sa configuration ? La gestion des actifs informatiques devient dès lors une composante indispensable de la qualité de services rendus aux utilisateurs.

Staff and Line estime disposer d'une forte expertise acquise sur un marché domestique précurseur et entend ainsi prétendre à une position d'acteur majeur au niveau européen.

La gestion des actifs informatiques requiert des outils performants capables :

- d'inventorier en permanence le parc informatique et de gérer les changements
- d'identifier tous les postes de coûts directs (acquisition du matériel et des logiciels) et indirects (maintenance, formation, indisponibilité du matériel...)

Encore récemment l'entreprise ne disposait pour gérer ses actifs informatiques que de deux types de solutions :

- Des outils techniques de supervision réseau (qualifié par Gartner Group de NSM ou *Network Supervision Management*). Ces solutions (Computer Associates TNG, IBM TIVOLI, Hewlett Packard OPENVIEW, Microsoft SMS ...) permettent de gérer en temps réel les postes de travail grâce à des fonctions de prise de contrôle à distance, de surveiller les réseaux et les applications, de sécuriser le système d'information ou de téléistribuer des logiciels sur les serveurs et postes de travail. Toutefois ces outils techniques n'ont pas pour vocation de gérer les équipements périphériques (écrans, imprimantes, scanners ...), l'affectation des actifs à des personnes ou des services, les demandes des utilisateurs (« help desk ») et le cycle de vie des actifs (de l'acquisition à la sortie du parc).
- Des outils intégrés de gestion comptable ou ERP (*Enterprise Resource Planning*) qui possèdent des fonctions de gestion des actifs (immobilisation, amortissement) et gèrent les processus d'approvisionnement et les budgets. Cependant, les ERP sont destinés à gérer tous les types de biens et tous les achats de l'entreprise, dans une optique strictement comptable. De ce fait ils sont peu adaptés à la gestion des actifs informatiques. Le comptable connaît un micro-ordinateur grâce au libellé de la facture d'achat. Le directeur informatique a besoin de connaître la configuration technique complète de l'équipement et ses évolutions dans le temps ce que ne lui offre pas l'ERP.

Les outils d'ITAM permettent aux gestionnaires de disposer en permanence d'un inventaire précis de leurs actifs informatiques (matériels, logiciels, infrastructures réseaux) afin :

- *D'améliorer la qualité des services rendus aux utilisateurs* (internes et externes à l'entreprise) et donc leur productivité. Une bonne connaissance de la configuration d'un

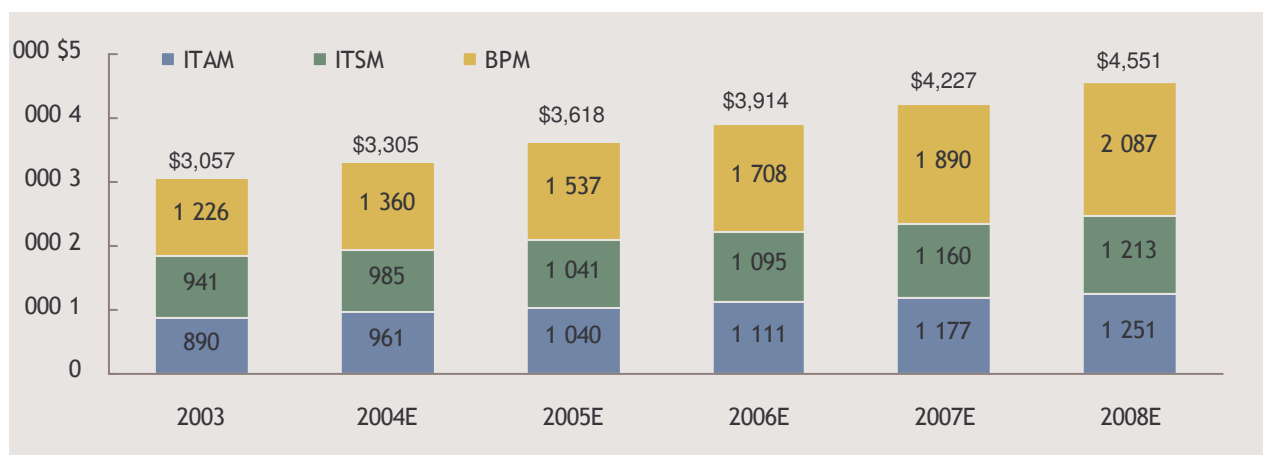
utilisateur permet en effet de le dépanner plus rapidement à la suite d'un incident technique (maintenance curative), voire d'anticiper les incidents (maintenance préventive).

- *De renforcer la sécurité informatique* en prévenant les vols d'équipements, le piratage de logiciel et le risque d'infection par virus informatique. D'après la compagnie Safeware Insurance, en 1999, 319.000 portables ont été volés aux Etats-Unis, pour une valeur de 1 milliard de dollars. Les déclarations de vols de PC ont augmenté de 27% en 2000, 25 % en 2001 et 15% en 2002.
- *D'assister le gestionnaire dans la prise de décisions concernant son parc informatique* : sur un plan technique lors du déploiement d'un nouvel applicatif par exemple, organisationnel avec l'externalisation de l'informatique ou encore financier notamment quant à l'opportunité et la gestion d'un leasing.
- *De suivre et maîtriser les coûts informatiques*, en re-facturant en interne les dépenses informatiques, en évitant par exemple d'acheter trop de licences logiciels. Selon Gartner Group la mise en place d'une solution d'ITAM permet d'économiser de 15 % à 25 % sur le coût total de possession de l'équipement (TCO ou *Total Cost of Ownership*) évalué à environ 11.000 euros par poste et par an.

Le marché de l'IT Management englobe désormais les domaines suivants :

- . IT Asset Management
- . IT Service Management
- . Business Process Management

L'évolution attendue du marché de l'IT Management, globalement et par segment de marché est présentée ci-dessous :



Source IDC 2004

D'après IDC (étude 2004) le marché de l'IT Management atteindra \$ 4,6 milliards en 2008, soit une croissance moyenne de 8,3% de 2004 à 2008.

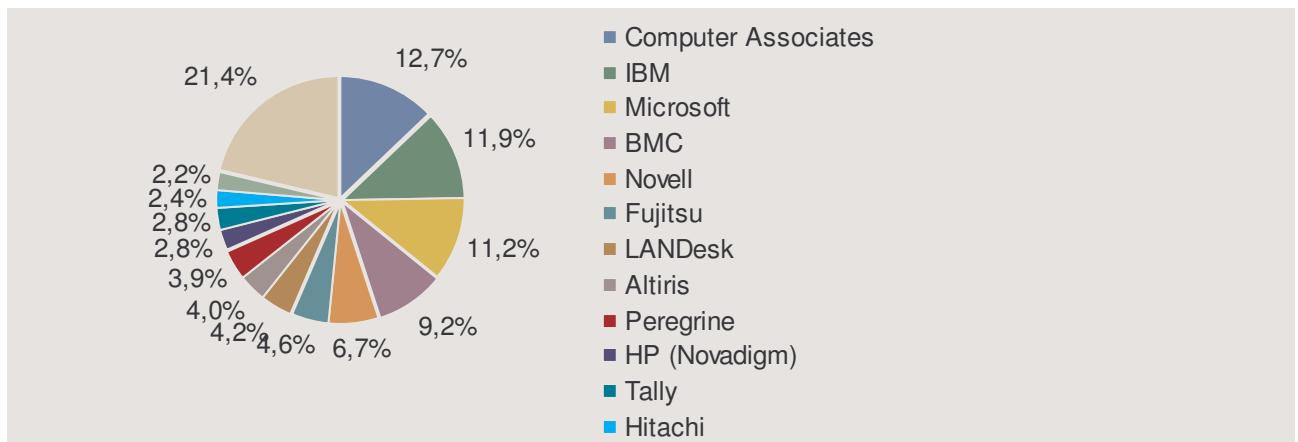
Staff and Line est présente sur les trois segments de marché contrairement à la plupart de ses concurrents.

#### ➤ *L'IT Asset Management*

Le marché de l'ITAM (IT Asset Management) a représenté un chiffre d'affaires de \$ 890 millions en 2003 et devrait atteindre \$ 1.251 millions en 2008, soit une croissance annuelle moyenne de 7%. Le marché en Europe de l'Ouest, sur lequel Staff and Line intervient, était de \$ 227 millions en 2003 pour passer à \$ 354 millions en 2008, soit une progression moyenne annuelle de 9,3%. Les logiciels de cette catégorie ont pour fonctions principales la génération d'inventaires automatisée et la gestion des licences de logiciels. La demande pour ces solutions a augmenté de façon soutenue depuis le milieu des années 90 car les entreprises ont progressivement reconnu la nécessité pour elles de repérer les actifs informatiques non

utilisés et de surveiller la présence et l'utilisation des logiciels sous licence. Computer Associates, IBM, Microsoft, BMC et Novell sont actuellement les fournisseurs les plus importants de solutions d'IT Asset Management comme le montre le graphique ci-dessous.

*Répartition du marché mondial de l'IT Asset Management en 2003*



Source IDC 2004

➤ *L'IT Service Management*

Le second segment de marché sur lequel Staff and Line est présent est l'IT Service Management que IDC définit comme le logiciel qui repère, enregistre et gère les problèmes relatifs à l'infrastructure informatique. La plupart des solutions d'IT Service Management permettent la résolution de problèmes en transmettant les demandes d'intervention vers le back office où les questions sont stockées dans une base de données, puis traitées en priorité.

Ce marché a atteint un montant de \$ 941 millions en 2003 et devrait être porté à \$ 1213 millions en 2008, soit une croissance annuelle de 5,2%. En Europe de l'Ouest, marché principal de Staff and Line, le chiffre d'affaires global du marché était de \$ 234 millions en 2003 et est attendu pour un montant de \$ 297 millions en 2008, soit une croissance moyenne annuelle de 4,9%.

➤ *Le Business Process Management*

L'introduction de EasyVista sur le marché permet à Staff and Line de se positionner sur le marché du BPM (Business Process Management) puisque sa solution gère le flux des requêtes du front office au back office, informe sur les problèmes relatifs au parc informatique et permet différents niveaux d'accès à un grand nombre de personnes à l'intérieur de l'organisation.

C'est le segment de marché à plus forte croissance, puisque de 2003 à 2008, IDC estime une croissance moyenne annuelle de 11,2% pour un marché dont les revenus passeraient de \$ 1.226 millions en 2003 à \$ 2.087 millions en 2008.

**Les facteurs de croissance du marché**

Outre les facteurs traditionnels de croissance tels que l'évolution rapide des technologies informatiques qui nécessite des outils performants d'aide à la décision ou encore l'externalisation de l'informatique (outsourcing) qui accroît l'exigence d'une meilleure gestion des fournisseurs, plusieurs facteurs devraient renforcer la forte croissance du marché de l'ITAM dans les prochaines années :

➤ *La réduction des coûts informatiques et l'amélioration de la productivité*

Les budgets informatiques constituent aujourd'hui un poste très important au sein des entreprises. Les grandes entreprises comme les PME-PMI ont désormais intégré la nécessité d'optimiser la gestion de leur parc informatique et d'améliorer la qualité de service. Staff and Line répond à ce besoin croissant des directions informatiques.

➤ *Le développement des échanges sur Internet rend le système d'information critique*

Le fort développement du commerce électronique (*Business to Business* et *Business to Consumer*) ouvre l'informatique de l'entreprise à ses clients et à ses fournisseurs. Sous peine de perdre des clients ou des partenaires, le système d'information de l'entreprise doit donc être disponible en permanence, pouvoir absorber des pics d'activité. D'où la nécessité de disposer d'une parfaite visibilité sur tous les actifs sur lesquels repose le système d'information. Enfin il faut être capable d'apporter un support technique de qualité aux clients, ce qui incite les entreprises à investir dans des solutions de « help desk » performantes telles que celles contenues dans la suite progiciel de Staff and Line.

➤ *La généralisation des réseaux augmente la vulnérabilité des systèmes d'information*

Ouverte aux clients et aux fournisseurs par le biais des réseaux, l'informatique devient plus vulnérable. Les risques sont multiples : intrusion, piratage, virus informatiques, détournement d'informations confidentielles, etc.

La première étape de mise en place de solutions de sécurisation passe par une parfaite maîtrise des actifs informatiques. Les outils d'ITAM permettent aux gestionnaires de prévenir la disparition d'équipements informatiques, de s'assurer que tous les postes de travail disposent de la dernière version de logiciel anti-virus, de détecter les changements «sauvages » de configuration, les risques d'intrusion sur les réseaux, etc.

➤ *La pression des grands éditeurs dans leur lutte contre le piratage logiciel*

Selon l'association BSA (Business Software Alliance) sur 100 logiciels professionnels utilisés en 2004 dans le monde 35 n'ont pas été régulièrement acquis ; en France ce chiffre est de 45% en. Ceci a occasionné un manque à gagner en Europe d'environ 12,1 milliards d'euros pour les éditeurs. Les éditeurs sont donc amenés à intensifier leur lutte anti-piratage en obtenant des lois toujours plus répressives (en France, selon le Code de la Propriété Intellectuelle le piratage en entreprise est passible d'amendes pouvant atteindre 1,5 millions d'euros, avec des peines d'emprisonnement de 3 à 5 ans pour les personnes physiques).

Gérer un parc logiciel est une tâche d'autant plus complexe dans un contexte de « dématérialisation » des logiciels (achat en ligne, distribution électronique). Cette situation oblige les entreprises à mettre en place des solutions efficaces de suivi de leurs licences logicielles.

➤ *La nécessité de gérer les fréquents changements d'organisation*

Les forts mouvements de concentration observés dans de nombreux secteurs économiques poussent les entreprises à toujours plus de flexibilité. Homogénéiser des systèmes d'information différents, prendre en charge l'assistance d'un nombre croissant d'utilisateurs constituent autant de défis qui nécessitent un système de gestion de l'informatique performant.

➤ *Les exigences de conformité aux nouvelles règles comptables et juridiques*

La mise en place des nouvelles normes comptables IFRS et l'application de la loi Sarbanes Oxley nécessitent des outils performants pour le suivi des immobilisations notamment.

➤ *Un marché porté par le renouvellement des parcs informatiques*

Après avoir découvert les vertus de l'IT Management, les grandes entreprises sont beaucoup plus promptes à intégrer massivement ces solutions lors des renouvellements de parc. De même les PME-PMI, qui semblaient encore peu concernées par cette démarche ces dernières années et pour lesquelles il n'existait pas de produits adaptés, devraient rattraper leur retard dans ce domaine.

## 6.7.2 La concurrence

### Concurrence directe

Depuis que le métier de l'IT Management a été créé en France, les concurrents de Staff and Line sont surtout des sociétés françaises comme PS'Soft ou des sociétés françaises rachetées par des sociétés américaines comme Apsylog, rachetée par Peregrine Systems. Les principaux concurrents du marché de l'IT Management offrent en général des solutions de gestion des actifs informatiques et n'intègrent pas des fonctionnalités aussi complètes que Le progiciel de Staff and Line. Ces sociétés sont les suivantes :

- Peregrine Systems (Etats-Unis)
- MRO Software – Maincontrol (Etats-Unis)
- Novell-Tally Systems (Etats-Unis)
- PS'Soft (France)
- BMC – Remedy, Magic and Marimba (Etats-Unis)
- Computer Associates – TNG/Unicenter (Etats-Unis).

Dans une étude IDC de 2003 portant sur le marché français des solutions de gestion de parc (qui correspond à la partie IT asset management), il ressort 3 acteurs majeurs sur le marché français (déterminé sur les revenus de licence de 2002) :

Peregrine : 32,3%  
Staff and Line : 19,4%  
PS Soft : 14,5%

### Concurrence indirecte

D'autres éditeurs peuvent se trouver par moment en concurrence avec les produits de Staff and Line. La plupart de ces sociétés offrent des solutions qui n'intègrent pas l'ensemble des fonctionnalités de la solution intégrée EasyVista. Staff and Line pense que ces intervenants sont sur un secteur d'activité principal différent et qu'ils n'ont pas développé de technologies comparables. Ces concurrents indirects sont :

. Les fournisseurs de solutions de surveillance des réseaux :  
Altiris, IBM – Tivoli, HP – Openview, Microsoft – SMS, Intel – Landesk, Symantec.

. Les éditeurs de solutions globales de "help desk" :  
BMC – Remedy and Magic support, Vantive, Touch Paper.

. Les éditeurs de solutions ERP :  
SAP, Oracle / Peoplesoft.

L'annonce récente du rachat de Peregrine par Hewlett Packard est de nature à modifier l'environnement concurrentiel de Staff and Line.

Certains partenariats de Peregrine (comme avec IBM, CSC, EDS, Atos, Cap Gemini) avaient un sens tant que Peregrine était un intervenant indépendant. La nouvelle configuration présentée par Peregrine et Hewlett Packard peut conduire à une révision de leur position par ces partenaires et constituer une opportunité pour Staff and Line.

En effet,

- HP est un concurrent de ses partenaires sur l'activité services et l'infogérance en particulier
- HP annonce vouloir fusionner les produits de Peregrine avec sa plateforme de supervision Openview. Or certains partenaires et leurs clients utilisent des solutions concurrentes : Tivoli (IBM), TNG (Computer Associates).

### 6.7.3 Les clients

La clientèle de Staff and Line couvre tous les secteurs d'activité : administration et services publics, industrie, banques et assurances, services aux particuliers ou aux entreprises. Les clients de Staff and Line sont aussi des sociétés de services qui utilisent les progiciels en interne afin de gérer le parc de leurs clients.

Au 31 décembre 2004 la société compte au total des progiciels Staff and Line installés chez plus de 2200 sociétés clientes dans 52 pays dont 1700 en France, 250 en Europe et 200 aux Etats Unis.

En 2004 les 10 clients les plus importants ont représenté 23 % du chiffre d'affaires, le principal, Cetima (hôpitaux militaires) ayant représenté 6% du chiffre d'affaires total. Il est à noter que chaque année les premiers clients ne sont pas les mêmes puisque ce chiffre d'affaires correspond plutôt à une installation nouvelle chez un client grand compte et non à un simple renouvellement de maintenance.

Les 10 premiers clients en 2004 étaient les suivants :

Nom	% du CA	Produit
<b>Cetima (Hopitaux militaires)</b>	6,23%	Actima
<b>Armée de l'air</b>	3,65%	EasyVista
<b>GIE Agora</b>	2,38%	Actima
<b>Département Ille et Vilaine</b>	2,14%	Actima
<b>L'Oréal</b>	1,78%	EasyVista
<b>Snecma Moteurs</b>	1,58%	EasyVista
<b>Osiatis France</b>	1,55%	Actima
<b>Communauté urbaine de Strasbourg</b>	1,22%	EasyVista
<b>Ministère Equipement</b>	1,17%	EasyVista
<b>Conseil Général Bouches du Rhône</b>	1,13%	Actima
<b>Total</b>	<b>23%</b>	

Sur l'année 2003, les 10 premiers clients étaient les suivants :

Nom	% du CA
<b>Ministère de la Défense</b>	4,39%
<b>CCF</b>	3,81%
<b>CG Bouches du Rhône</b>	3,05%
<b>SMABTP</b>	2,04%
<b>Dépt Hauts de Seine</b>	1,74%
<b>Conseil de l'Europe</b>	1,73%
<b>ECGD - Informatique</b>	1,72%
<b>GIE Agora</b>	1,54%
<b>Ministère de la Justice</b>	1,46%
<b>APPIA GD</b>	1,45%
<b>Total</b>	<b>22,93%</b>

La clientèle est à ce jour essentiellement composée de grands parcs parmi lesquels :

- *Secteur public et assimilé*: Ministère de la Justice, Armée de l'Air, UNEDIC, URSSAF, CNAF, Cour des Comptes, Sénat, City University of NY/BMCC, US Department of Treasury, US Mint, University of California, Conseil de l'Europe, Ville de Paris, Ville de Strasbourg.

- *Finance* : Euroclear, ABN Amro, Degroof Bank, ATOS Euronext, Bank of Tokyo, Crédit Agricole SA, CCF-HSBC, Caisse d'Epargne, Compagnie Financière Edmond de Rothschild, MAAF, CDC Ixis, Barclay's Bank, Matmut...

- *Industrie et Services* : Décathlon, Aventis Pharma, Air Liquide, LVMH, OCE France, OTIS, Pepsi Cola, Kodak, L'Oréal, Novartis, Royal Canin, Tefal, Carlson Wagon-lits, Bergerat & Monnoyeur, Thalès, Johnson & Johnson, Magellan Health Services, Tenneco, Ferrero, SNECMA, Vedior Bis.

Le taux de fidélisation de la clientèle de Staff and Line est très important, puisque en 2004 et en 2003 les montants facturés en maintenance provenaient de renouvellements à hauteur de respectivement 95% et 97%.

#### **6.7.4 Propriété intellectuelle**

Staff and Line est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son activité. A ce jour, elle a déposé en France les marques suivantes :

- Staff and Line,
- EasyVista
- Actima
- Checkup,
- Winpark,
- Winmat,
- Winpark Actima,
- Winline,
- EasyVista.com,
- Asset Frame.

Staff and Line a, par ailleurs, demandé une extension de certaines de ses marques dans de nombreux pays, en particulier aux Etats-Unis pour les marques suivantes : Staff and Line, EasyVista.com et AssetFrame.

Elle a également, compte tenu du dépôt de la marque Winpark Actima, effectué une opposition à la marque communautaire Actima le 19 décembre 1997.

Staff and Line est également propriétaire de plusieurs noms de domaine Internet et notamment : staffandline.com, assetframe.com, EasyVista.com, EasyVista.net et EasyVista.org.

Enfin, la protection de la plupart des progiciels est assurée d'une part, par la non diffusion des programmes sources et par l'existence de clés informatiques protégeant la duplication des progiciels et d'autre part, par le dépôt des codes sources auprès de l'Association pour la Protection des Programmes.

#### **6.7.5 Le Management**

Le management de Staff and Line est constitué de collaborateurs ayant accompagné le développement de la société depuis plusieurs années et qui possèdent donc une bonne connaissance du marché.

Sylvain GAUTHIER, Président Directeur Général, co-fondateur de Staff and Line. Sup de Co Dijon (1978), précédemment co-fondateur de la société Vibel (meubles pour enfants).

Jamal LABED, Directeur Général Délégué, co-fondateur de Staff and Line. Sup de Co Rouen (1984), précédemment co-fondateur du groupe Sight International (formation informatique) présent en France, Espagne, Portugal et Maroc et de la société Echo Soft Technologie (édition de logiciels) revendue depuis à Platinum Technologies (Computer Associates).

Gildas LEROY, Directeur Commercial, ingénieur de formation, dirige une équipe commerciale de 5 personnes et 2 ingénieurs en avant-vente. Il a rejoint Staff and Line en 1999 comme responsable de l'avant-vente. Auparavant il a occupé la fonction d'ingénieur avant-vente chez un autre éditeur de logiciel, Object Design.



Véronique BLONDELLE, Directrice Marketing, a rejoint Staff and Line en Août 2005 après quatre années passés chez deux éditeurs de logiciels de gestion au poste de responsable marketing (I2 technologies et Profium). Elle avait eu auparavant une expérience de quatre ans chez Sun Microsystems au poste de responsable de publicité.

Olivier VINCENDON, Directeur du Consulting, IAE Nancy, a rejoint Staff and Line en mars 2004. Il dirige et organise les interventions d'une équipe de consultants qui assure les prestations de services liées aux ventes des solutions Staff and Line. Il a auparavant assuré le même type de fonction chez CEACTION et a une expérience de création d'entreprise (restauration rapide) au début de sa carrière professionnelle.

Philippe FRANCK, Chef de produit, Sup de Co Bordeaux, a rejoint Staff and Line en 1995. Il contribue à définir les évolutions souhaitables et prioritaires des solutions Staff and Line pour répondre à l'attente du marché.

Jean Daniel TOULY, directeur technique et support, ingénieur de formation, a rejoint Staff and Line en 1993, d'abord comme développeur. Son équipe assure l'installation technique chez les clients et le support technique client mais aussi interne à Staff and Line, ainsi que le back office pour la solution ASP EasyVista.com.

Michel PINQUIER, Directeur Recherche et Développement, ingénieur, a participé à tous les développements des logiciels de Staff and Line et dirige une quinzaine de développeurs.

Rémy DESSAGNAT, Directeur financier, de formation supérieure en comptabilité, a rejoint Staff and Line en 1999. Auparavant, il a assuré des fonctions de responsable comptable chez Weber et Broutin.

## **7 ORGANIGRAMME**

Staff and Line a une filiale unique, Staff and Line Inc., au capital de 20 000 USD, détenue à 100% par Staff and Line. Le siège social est situé 400 West Cummings Park, suite 5200, Woburn, MA 01801.

Cette société a été enregistrée le 8 août 1999, aux Etats-Unis, état du Delaware.

Depuis 2004, la société n'a plus pour seule activité que la gestion des clients qui utilisent EasyVista.com en service ASP.

Le tableau des effectifs de Staff and Line par CSP est présenté au paragraphe 20.1.4, note 21.2.

## **8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT**

### **8.1 Descriptif**

Les bureaux de Staff and Line sont installés dans des locaux d'une superficie de 965 m<sup>2</sup> dans l'immeuble Horizon, 10 allée Bienvenue, à Noisy le Grand. Les locaux sont loués auprès de tiers (qui n'ont aucun lien capitalistique direct ou indirect avec la Société ni avec ses dirigeants) par un bail commercial qui court depuis le 21 janvier 1998 pour une durée de 9 ans. Le loyer annuel hors charges et hors taxes s'élève à 139 792 €.

Les activités de Staff and Line nécessitent peu d'investissements hormis des équipements informatiques en matériels et logiciels, ainsi que du mobilier de bureau (se reporter au 5.2.1).

Les frais de recherche et développement sont intégralement passés en charges de l'exercice.

## 8.2 Question environnementale

Compte tenu de son activité, Staff and Line n'est pas confrontée à des contraintes environnementales.

## 9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

### *Principaux facteurs déterminant le chiffre d'affaires*

*La vente de licences* : les critères de facturation sont proportionnels à la taille du parc (nombre de matériels gérés) et au nombre d'utilisateurs simultanés du logiciel. Un système de verrou logiciel est mis en place pour bloquer le logiciel aux limites contractuelles pour lesquelles il a été concédé. Le client peut bien entendu acheter des extensions de périmètre, en fonction de ses évolutions d'organisation, dans ce cas un nouveau fichier de licence lui est envoyé.

Au niveau de la reconnaissance du revenu, les licences sont facturées dans leur intégralité dès la livraison (et non à l'installation), sauf accord particulier par exemple dans le secteur public dans le cadre de la signature de marchés.

*La vente de contrats de maintenance* : la quasi-totalité des clients signent un contrat de maintenance dès l'achat de leur licence. Ce contrat d'une valeur de 15% du prix d'achat non remis est signé pour une durée d'un an et couvre la mise à jour des nouvelles versions mineures ainsi que le support téléphonique. Le revenu est reconnu au prorata mensuel et est enregistré dans les produits constatés d'avance.

*La vente de services* : des prestations d'accompagnement à la mise en œuvre du logiciel (installation, paramétrage et formation) sont facturées sur la base moyenne de 1.000 euros la journée, hors frais de déplacement. Dans certains cas, ces prestations sont sous-traitées (revenu reconnu par Staff and Line) ou co-traitées (revenu et risque financier attachés au partenaire). Le revenu est reconnu sur la base des fiches d'intervention signées par le client et facturées selon le déroulement du projet, en général chaque mois.

L'activité de Staff and Line n'est pas une activité de services en informatique avec des contrats en régie ou au forfait. En particulier dans les contrats de Staff and Line, les prestations de services sont identifiées en nombre de jours de prestations et non au forfait.

### *Fluctuations saisonnières*

Staff & Line réalise la part la plus importante de son chiffre d'affaires et de sa marge au cours du second semestre de chaque exercice. Ceci s'explique par

- la non-disponibilité des budgets dans le secteur public en début d'année,
- le cycle de vente (d'une durée de 6 mois sur les gros projets) qui s'ajoute à des préoccupations budgétaires chez les clients grands comptes : les projets se concrétisent sur la deuxième partie de l'année même s'ils sont initialisés au cours du premier trimestre.

### 9.1 Chiffres comparés entre le 31/12/04 et le 31/12/03

Chiffres consolidés	31/12/2004	31/12/2003	Progression
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 715 053	6 296 788	7%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6 146 833	5 571 234	10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	724 189	785 256	-8%
RESULTAT FINANCIER	-17 394	-136 548	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	706 795	648 708	9%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	727 156	631 978	15%

### **Chiffre d'affaires**

Staff & Line a réalisé une progression globale du chiffre d'affaires d'environ 7%. L'étude plus détaillée montre :

- une forte augmentation de l'activité de services et maintenance (23%) due à l'importance de la base installée
- une légère diminution des ventes de licences (- 8%) notamment au premier semestre, liée à la perspective de lancement du nouveau produit qui crée un phénomène d'attente de la part des prospects

### **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation ont progressé de 10%. La principale variation a eu lieu au niveau des charges de personnel (augmentation de 7%), qui elles-mêmes représentent plus de 60% du montant total des charges : des recrutements ont été nécessaires pour structurer et sénioriser l'équipe dans le cadre du lancement d'EasyVista.

Les autres charges externes ont quant à elles progressé de 13% du fait d'un budget marketing (charges directes hors salaires) qui a presque doublé (299 K€ en 2004 contre 181 K€) pour accompagner le lancement d' EasyVista et d'un recours accru à la sous-traitance de conseil, en augmentation de 52 K€.

Enfin, les dotations de provisions d'exploitation comprennent principalement en 2004 une dotation pour indemnité de départ en retraite de 60 K€.

### **Dotation aux amortissements**

Peu d'investissements ont été constatés sur l'exercice, la dotation diminue de 13%. Des aménagements ont été réalisés sur le mois de décembre 2004 dont l'impact est faible sur l'exercice.

### **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation représente 10,8% du chiffre d'affaires en 2004. Il a légèrement diminué par rapport à 2003 (724 K€ contre 785 K€ en 2003), ce qui est principalement du à la dotation complémentaire de la provision pour indemnité de départ en retraite.

### **Résultat financier**

L'abandon de créance de la filiale américaine commencé en 2002 a réduit considérablement les différences de changes défavorables, dues à la faiblesse du dollar. Par ailleurs, l'augmentation de la trésorerie a permis de réduire les frais financiers.

La situation financière de la filiale américaine s'améliore progressivement. Son actif net s'élève en effet au 31/12/2004 à -272 K€. Toutefois, compte tenu du niveau de son activité, la mise en jeu de la clause de retour à meilleure fortune n'est pas d'actualité.

Le résultat financier s'améliore donc très nettement passant de -136 K€ à -17 K€ en 2004.

### **Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices est limité aux seuls impôts forfaitaires en France, comme aux Etats-Unis, sachant que les pertes des exercices antérieurs constituent un report différé d'impôts.

### **Résultat net**

Le résultat net marque une progression de 15%, essentiellement grâce à la réduction des frais financiers (écarts de change).

## 9.2 Chiffres comparés entre le 31/12/03 et le 31/12/02

	31/12/2003 consolidé	31/12/2002 social	
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 296 788	4 935 331	28%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 571 234	4 983 482	12%
RESULTAT D'EXPLOITATION	785 256	277 603	183%
RESULTAT FINANCIER	-136 548	-282 652	52%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	648 708	-5 049	
RESULTAT NET	631 978	- 962 642	

### **Parité dollar/euro : 1 USD=0,9449**

La société n'a pas établi a posteriori de comptes consolidés pour l'exercice 2002 pour les raisons suivantes :

- le chiffre d'affaires généré par la filiale représente environ 7% du chiffre d'affaires de Staff and Line SA ;
- les pertes enregistrées par la filiale américaine ont conduit à un abandon de créances consenti par Staff and Line SA. Ainsi, malgré l'absence de comptes consolidés, la contribution négative de la filiale est intégralement prise en compte dans les comptes sociaux de Staff and Line SA de par la comptabilisation de cet abandon de créance ;
- Enfin, il est à noter que jusqu'en 2002, la filiale américaine avait une structure de coûts fondamentalement différente de l'actuelle. A l'époque, cette entité employait de 3 à 5 salariés alors que depuis 2003, Staff & Line Inc n'est plus qu'une structure en charge de la gestion « juridique » des contrats de maintenance des produits vendus au Etats-Unis. La gestion opérationnelle (technique et commerciale) est assurée directement à partir de la France. La filiale n'ayant plus d'effectif propre, elle a ramené ses coûts annuels à un montant de l'ordre de 40 K€ et est revenue à l'équilibre en 2004.

Les chiffres clés de la filiale américaine en 2002 sont les suivants :

Chiffre d'affaires	347 K\$
Résultat d'exploitation	(393) K\$
Résultat courant	(521) K\$
Produit exceptionnel	1.000 K\$ (abandon de créance)
Résultat net	477 K\$

Pour ces raisons, les commentaires ci-dessous comparent les résultats consolidés 2003 avec les résultats des comptes sociaux 2002 et ne sont donc pas totalement comparables et doivent être appréciés à la lumière des chiffres clés mentionnés ci-dessus.

### **Chiffre d'affaires**

La société a réalisé une forte progression globale du chiffre d'affaires de 28%, aussi bien sur les ventes de licences que sur les services en France et en Europe, le chiffre d'affaires de la filiale américaine ayant diminué de 7,5% en 2003 (321 K\$ contre 347 K\$ en 2002).

Ces bons chiffres sont dus à deux phénomènes conjugués : une reprise générale de l'activité informatique après une période difficile fin 2000 et 2001 et une prise de part de marché sur les concurrents.

### **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation ont progressé de 12%. En progression de près de 27%, les charges de personnel représentent l'augmentation la plus forte, car après une période de réduction drastique des effectifs en 2001, l'embauche de nouveaux collaborateurs s'est avérée nécessaire.

### ***Dotation aux amortissements***

La dotation aux amortissements a augmenté de 17%. Des investissements en matériel ont été réalisés pour le développement d'EasyVista .

### ***Résultat d'exploitation***

Le résultat a presque triplé traduisant la forte augmentation du chiffre d'affaires par rapport aux charges.

Toutefois, cette progression est en fait plus importante puisque le chiffre 2002 ne prend pas en compte la perte d'exploitation de la filiale américaine qui est reprise au niveau du résultat exceptionnel, à travers l'abandon de créance consenti.

### ***Résultat financier***

L'importance de la créance de la filiale américaine conjuguée à des différences de changes défavorables, dues à la faiblesse du dollar, pénalise le résultat financier.

### ***Résultat courant***

Le résultat courant devient largement positif et représente 10,3% du chiffre d'affaires au 31/12/2003, ce qui traduit une très forte amélioration de l'activité en France.

## **10 TRESORERIE ET CAPITAUX**

### **10.1 Chiffres comparés entre le 31/12/04 et le 31/12/03**

<b>Chiffres consolidés</b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
CAPITAUX PROPRES	2 329 072	1 582 442
ENDETTEMENT	175 707	53.125
TRESORERIE DISPONIBLE	1 400 972	882 866
Flux net de trésorerie d'exploitation	493 856	
Flux net de trésorerie d'investissements	(100 328)	
Flux net de trésorerie de financement	122 582	

### ***Capitaux propres***

Grâce au bénéfice de l'exercice entièrement affecté au comblement du report à nouveau déficitaire, les capitaux propres consolidés s'établissent à 2.329.072 € en progression de 47% par rapport à 2003.

### ***Endettement***

L'endettement de la société reste très faible (inférieur à 8% des capitaux propres). Deux emprunts, de 50 000 € et 85 000 €, ont été contractés pour financer différentes dépenses d'agencement des locaux et de renouvellement des matériels informatiques.

### ***Liquidités***

La situation de trésorerie s'est nettement améliorée avec une progression de 58%, soit un montant de 1 401 K€ car les résultats positifs de 2003 viennent s'ajouter à ceux de l'exercice 2002. La quasi-totalité des disponibilités est investie dans des Sicav de trésorerie.

Cette nette amélioration résulte d'un flux net de trésorerie d'exploitation en progression grâce à un résultat net en croissance et un niveau de BFR maîtrisé.

## 10.2 Chiffres comparés entre le 31/12/03 et le 31/12/02

	31/12/2003 consolidés	31/12/2002 sociaux
CAPITAUX PROPRES	1 582 442	2 004 454
ENDETTEMENT	53.125	572 339
TRESORERIE DISPONIBLE	882 866	504 125

### *Liquidités*

La situation de trésorerie s'est nettement améliorée avec une progression de 72%, soit un montant de 883 K€, dû à la rentabilité de l'exercice.

### *Capitaux propres / Endettement*

L'endettement de la société devient très faible. Sa réduction résulte pour l'essentiel de la conversion en capitaux propres d'un emprunt de 420.000 € souscrit auprès des investisseurs.

## 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Se reporter aux paragraphes 6.2 et 6.7.4.

## 12 TENDANCES

### 12.1 Tendances constatées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

Le premier semestre de l'année 2005 a été marqué par l'intensification de la prospection commerciale de Staff and Line pour développer les ventes de la solution progicielle EasyVista. Cette offre rencontre beaucoup de marques d'intérêt de la part de nouveaux clients.

La politique de Staff and Line de développement de la commercialisation en vente indirecte par la recherche de partenariats avec les infogérants a remporté de nouveaux succès dont les effets sur le chiffre d'affaires sont à attendre à un horizon d'au moins plusieurs mois.

### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires consolidé dégagé sur le premier semestre (2 755 709 €) est conforme aux attentes de la Société. Il est marqué par la saisonnalité que connaît la Société chaque année (cf paragraphe 9), le chiffre d'affaires du 2<sup>ème</sup> semestre représentant entre 60 % et les 2/3 du chiffre d'affaires annuel. Le chiffre d'affaires au 30 juin 2005 est de même niveau que celui du premier semestre 2004 (2 754 701 €). C'est un montant satisfaisant puisque le chiffre d'affaires du premier semestre 2004 comprenait une facturation de services de nature exceptionnelle pour le client CETIMA et qui correspondait à la réalisation d'un inventaire des hôpitaux militaires pour un montant de 329 K€.

Les ventes de licences ont progressé de 20% entre le 30 juin 2004 et le 30 juin 2005, ce qui constitue un signe encourageant pour les ventes d'EasyVista sur l'année 2005.

### *Charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation du premier semestre 2005 se situent en léger retrait par rapport au premier semestre 2004.

Le recours à la sous-traitance pour la réalisation de prestations de services a été réduit et les dépenses Marketing ont été moins élevées.

Par contre la masse salariale a augmenté de 6,5%, traduisant la volonté de renforcer les équipes dans un contexte de perspectives de croissance de l'activité pour les années à venir mais aussi la politique d'augmentation annuelle des rémunérations des salariés de l'entreprise.

### **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation du premier semestre de chaque année ne reflète pas la capacité de rentabilité de la société qui supporte des charges non directement liées au chiffre d'affaires à court terme comme notamment les frais de recherche et développement et les frais de marketing.

Au 30 juin 2005, le résultat d'exploitation est en progression de 18% par rapport au résultat d'exploitation au 30 juin 2004, même s'il est négatif (-160 K€ contre -196 K€), ce qui confirme la continuité de l'amélioration de la rentabilité de Staff and Line.

### **Résultat comptable**

Le résultat financier s'établit à 28 K€ au 30 juin 2005 contre 15 K€ au 30 juin 2004 du fait d'une différence négative de change sur l'intégration des comptes de la filiale moindre.

Le résultat courant reste négatif (132 K€) mais de façon nettement plus faible qu'en 2004. Après prise en compte d'éléments exceptionnels de niveau faible, le résultat du premier semestre 2005 fait apparaître une perte d'un niveau assez nettement inférieure à celle constatée en 2004 (-134 K€ contre -168 K€), soit une amélioration de 20%.

### **Commentaire sur le bilan**

Les capitaux propres ont augmenté de 55% entre le 30 juin 2004 et le 30 juin 2005. Ils sont cependant en léger retrait (-7%) par rapport au 31 décembre 2004 du fait du résultat négatif sur le premier semestre 2005.

Il est à noter un quasi doublement des créances clients au 30 juin 2005 par rapport au 30 juin 2004. Cette augmentation est due principalement à :

- des facturations élevées au mois de mai (doublement par rapport au mois de mai 2004) et qui n'ont pas donné lieu à encaissement avant le 30 juin, à hauteur de 342 K€,
- l'arrêt progressif du recours au factoring (montant de 100 K€ comptabilisé en Autres créances en 2004),
- des factures à établir à concurrence de 260 K€ sur des projets du secteur public.

Le délai de règlement des clients s'est maintenu à 60 jours environ.

La trésorerie reste de bon niveau à 1 978 K€ et en augmentation de 5% sur le premier semestre 2005 par rapport au premier semestre 2004 malgré l'interruption du factoring au cours du premier semestre 2005.

Depuis le 31/12/2004 aucune convention réglementée autre que celle citée au paragraphe 20.4.1.3 n'a été conclue.

## **12.2 Tendances anticipées d'ici la fin de l'exercice en cours**

L'année 2005 se déroule jusqu'à la date du présent document de base suivant les attentes de la Société.

Les efforts commerciaux sont concentrés sur l'implantation de la nouvelle solution progicielle EasyVista auprès de nouveaux clients, notamment des infogérants. D'autre part des actions commerciales commencent à être engagées pour inciter la base installée à migrer vers EasyVista.

Les ventes de licences ont été en forte progression au cours du premier semestre. En dehors de tout événement extérieur non prévu à ce jour et indépendant de la Société, comme un ralentissement de l'économie ou un gel des dépenses publiques, cette tendance devrait se poursuivre et constituera pour Staff and Line la tendance marquante de l'année 2005.

L'augmentation des ventes de licences constitue une indication de tendance vers une croissance globale future de l'activité de la Société.

En effet, la vente de licence s'accompagne de l'obtention de contrats de maintenance qui présentent l'intérêt d'une source de revenu récurrent. Elle conduit aussi souvent à la réalisation de prestations de services à plus ou moins court terme.

Dans son rapport à l'assemblée générale du 30 juin 2005 le Conseil d'administration avait indiqué en évolution prévisible que le chiffre d'affaires devrait progresser de 10 à 15% et s'établir entre 7 et 7,5 M€ avec une rentabilité supérieure à 10%. La fourchette d'un chiffre d'affaires entre 7 et 7,5 M€ correspondait plus précisément à une progression de 4 à 11,6%. Le chiffre d'affaires, sur la base du dernier chiffre d'affaires connu au 30 septembre 2005, pourrait être de l'ordre de 7 M€ ce qui représente une augmentation du chiffre d'affaires au second semestre 2005 de l'ordre de 7% par rapport au second semestre 2004.

Compte tenu de l'introduction en bourse, la Société ne souhaite dorénavant plus s'engager sur des éléments prévisionnels de rentabilité. Elle ne confirme donc plus le taux de rentabilité de 10% mentionné au paragraphe ci-dessus.

Par ailleurs, la Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours du second semestre 2005.

### **13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

### **14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

#### **14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs**

<b>Nom</b>	<b>Fonction dans la Société</b>
Sylvain Gauthier	Président-Directeurs Général
Jamal Labeled	Directeur Général Délégué Administrateur
Rémy Dessagnat	Directeur financier Administrateur

L'ensemble de ces personnes a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 6.7.5).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer



- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

## 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

	Autres mandats	Autres fonctions principales exercées actuellement
<b>Sylvain Gauthier</b>	Aucun	Aucune
<b>Jamal Labeled</b>	CEO de Staff and Line Inc.	Aucune
<b>Remy Dessagnat</b>	Aucun	Aucune

Aucun conflit potentiel n'existe au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

Il existe à la date du présent document de base un pacte d'actionnaire qui deviendra caduc au jour de l'admission aux négociations des titres de la Société sur Alternext.

## 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004, les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

Exercice clos 31/12/2004	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Sylvain Gauthier	188 331 €	120 000 €	57 082 €	11 249 €	0 €	4 951 €
Jamal Labeled	190 642 €	120 000 €	57 082 €	13 560 €	0 €	4 951 €
Rémy Dessagnat	66 875 €	60 000 €	6 875 €	0 €	0 €	0 €

règle variable : 1% du chiffre d'affaires hors taxes consolidé (sur décision du CA du 31 mars 2004)

Exercice clos 31/12/2003	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Sylvain Gauthier	150 310 €	109 764 €	36 652 €	3 894 €	0 €	4 786 €
Jamal Labeled	151 079 €	109 764 €	36 652 €	4 663 €	0 €	4 786 €
Rémy Dessagnat	64 750 €	60 000 €	4 750 €	0 €	0 €	0 €

règle variable : 0,75% du chiffre d'affaires hors taxes consolidé (sur décision du CA du 20 février 2003)

Il n'a par ailleurs été versé aucun jeton de présence au titre des deux derniers exercices.

## 15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Messieurs LABED et GAUTHIER bénéficient d'un contrat de prévoyance assurance décès.

Sur le total des engagements retraites provisionnés dans le comptes consolidés au 31 décembre 2004, la part relative à chacun des membres du conseil d'administration est la suivante :

Jamal LABED : 14 905 €  
Sylvain GAUTHIER : 27 100 €  
Rémy DESSAGNAT : 788 €

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

## 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1 Direction de la Société

*Exercice de la Direction générale de l'entreprise*

La Société est représentée à l'égard des tiers par Messieurs Sylvain Gauthier, Président du Conseil d'administration de la Société et Directeur Général, et Jamal Labeled, Directeur Général Délégué.

En effet, par décision en date du 30 juin 2004, le Conseil d'administration a choisi de nommer Messieurs Sylvain Gauthier et Jamal Labeled respectivement aux fonctions de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué de la Société.

*Mandat des administrateurs*

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document de base ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Nom	Fonction	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat
Sylvain Gauthier	Président Directeur Général	21 juillet 1998 renouvelé le 29 juin 2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
Jamal Labeled	Administrateur Directeur Général Délégué	21 juillet 1998 renouvelé le 29 juin 2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
Rémy Dessagnat	Administrateur	21 décembre 2001	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2006

### 16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs ou dirigeants à la date du présent document de base.

### 16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant.

### 16.4 Gouvernement d'entreprise

A ce jour, la Société ne dispose ni d'administrateur indépendant, ni de comités spécialisés. Compte tenu de sa taille encore limitée, Staff and Line n'a pas encore engagé de réflexion relative aux

pratiques en matière de « corporate governance ». La Société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'administration.

La Société va mener une réflexion sur des dispositions envisageables en matière de gouvernement d'entreprise. Par décision d'une assemblée générale du 27 septembre 2005, elle vient de se donner la possibilité de nommer des censeurs.

## **16.5 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos le 31 décembre 2004**

### **PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1.1. COMPOSITION DU CONSEIL**

Le Conseil d'administration est composé de trois membres.

La liste des Administrateurs de la société est la suivante :

- Monsieur Sylvain GAUTHIER,
- Monsieur JAMAL LABED,
- Monsieur Rémy DESSAGNAT,

Les Administrateurs de la Société n'exercent aucun autre mandat dans d'autres sociétés.

#### **1.2. FREQUENCE DES REUNIONS**

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, respectivement le 29/01/2004, 31/03/2004, 14/05/2004, 30/06/2004, et le 24/09/2004, et ce, conformément au premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société STAFF AND LINE, disposant que « le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président ».

#### **1.3. CONVOCATIONS DES ADMINISTRATEURS**

Les Administrateurs ont été valablement convoqués.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, le Commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

#### **1.4. INFORMATION DES ADMINISTRATEURS**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

#### **1.5 TENUE DES REUNIONS**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social en application de l'article 22 des Statuts.

#### **1.6. COMITES SPECIALISES**

Le Conseil d'Administration n'a pas créé de comité spécifique (Comité de rémunération, Comité d'audit, Comité d'investissement) en son sein.

## 1.7. DECISIONS ADOPTEES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a donné les pouvoirs au Directeur Général pour nantir des Sicav pour la souscription d'un emprunt, fixé les rémunérations des Dirigeants, approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, nommé le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, et émis des bons de souscription de part de créateur d'entreprise.

## 1.8. PROCES-VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

## 2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

La société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

(i) Engagement de dépenses

Les engagements de dépenses sont soumis à la Direction Générale pour approbation et éventuellement transmission au fournisseur.

(ii) Validation des règlements fournisseurs

Aucune facture fournisseur ne peut être réglée sans avoir fait l'objet de contrôle. Au moment du règlement, la facture est transmise à la Direction Générale pour validation du paiement.

(iii) Emission des moyens de règlements

Le paiement des salaires, notes de frais, charges sociales et impôts s'effectue le plus souvent par virement ; le paiement des fournisseurs s'effectue par chèque ou quelques fois par traite. L'émission des moyens de règlement est centralisée par les services comptables de la société.

Tout chèque, virement émis ou traite porte obligatoirement la signature du Président ou du Directeur Général. En cas d'absence du Président ou du Directeur Général, délégation de signature a été donnée au Directeur Administratif et Financier à concurrence de 10.000 €.

(iv) Encaissements clients

Nos clients nous règlent principalement par virement ou chèque, et parfois par traite. Tous les règlements ou documents informant d'un règlement sont exploités par deux personnes des services comptables chargées de l'imputation et de la comptabilisation.

Les retards de paiements sont contrôlés par la Direction Financière.

(v) Etablissement des bulletins de paie

La Direction Financière prépare les éléments relatifs aux salaires et édite les bulletins de salaires, et déclarations sociales et fiscales afférentes. Ces documents sont contrôlés par le Président.

(vi) Information financière et comptable

La Direction Financière de l'entreprise établit une situation comptable des comptes de la société à l'issue de chaque trimestre (soit trois fois par an en dehors de l'arrêté annuel du bilan). Elle produit un rapport d'activité qui est contrôlé et validé par le Président.

## **16.6 Rapport du Président sur le contrôle interne – exercice clos au 31 décembre 2003**

### **2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

*Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois dans l'année sur convocation du Président.*

*Les Administrateurs sont convoqués oralement ou par mail avec un délai raisonnable, généralement 8 jours avant la séance, avec un ordre du jour défini.*

*Les documents nécessaires aux prises de décisions sont transmis à tous les Administrateurs préalablement aux séances.*

*Les Conseils d'Administration sont tenus généralement dans le bureau du Président. En 2003, le Conseil s'est réuni les 20/02/2003, 01/04/2003, 22/05/2003, 12/06/2003, 08/07/2003 et 24/07/2003.*

### **3. Procédure de contrôle interne mises en place par la société**

*Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :*

- *d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;*
- *d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.*

(i) Engagement de dépenses

*Les engagements de dépenses sont soumis à la Direction Générale pour approbation et éventuellement transmission au fournisseur.*

(ii) Validation des règlements fournisseurs

*Aucune facture fournisseur ne peut être réglée sans avoir fait l'objet de contrôle. Au moment du règlement, la facture est transmise à la Direction Générale pour validation du paiement.*

(iii) Emission des moyens de règlements

*Le paiement des salaires, notes de frais, charges sociales et impôts s'effectue le plus souvent par virement ; le paiement des fournisseurs s'effectue par chèque ou quelques fois par traite. L'émission des moyens de règlement est centralisée par les services comptables de la société.*

Tout chèque, virement émis ou traite porte obligatoirement la signature du Président ou du Directeur Général. En cas d'absence du Président ou du Directeur Général, délégation de signature a été donnée au Directeur Administratif et Financier à concurrence de 10.000 €.

(iv) Etablissement des bulletins de paie

*La Direction Financière prépare les éléments relatifs aux salaires et édite les bulletins de salaires, et déclarations sociales et fiscales afférentes. Ces documents sont contrôlés par le Président.*

(v) Information financière et comptable

*La Direction Financière de l'entreprise établit une situation comptable des comptes de la société à l'issue de chaque trimestre (soit trois fois par an en dehors de l'arrêté annuel du Bilan). Elle produit un rapport d'activité qui est contrôlé et validé par le Président.*

**4. Limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général**

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

**17 SALARIES**

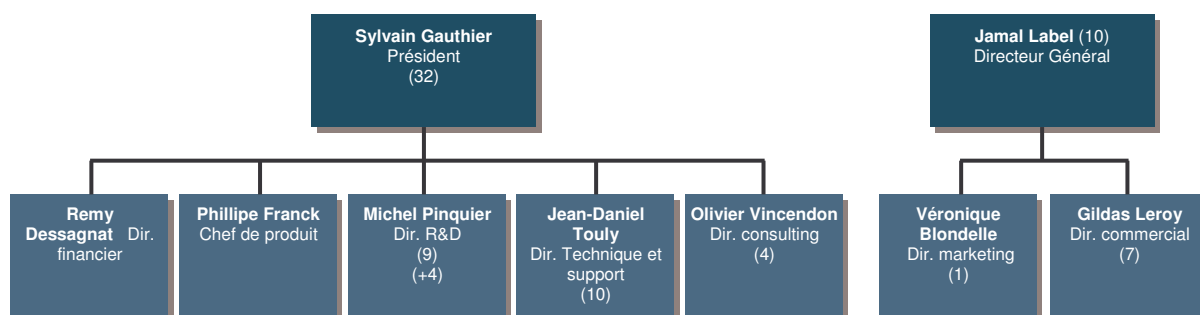
**17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction**

Au 31 décembre 2004, le groupe Staff and Line employait 44 salariés dont la moyenne d'âge est d'environ 37 ans. La répartition par fonction est la suivante :

	2002	2003	2004
Administration & direction	8	7	8
Commercial & marketing	12	12	14
R&D	7	8	8
Services & Support	13	17	19
<b>Effectif moyen</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>49</b>
<b>Dont contrats précaires</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, le budget formation s'est élevé à 30 K€. Le turn over sur les exercices 2003 et 2004 a été respectivement de 20% et de 12% du à un renouvellement dans l'équipe commerciale.

Organisation de la Société par fonction :



## 17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Nom	Fonction	Nombre actions détenues au 27 sept. 2005	Titres donnant accès au capital détenus au 27 sept. 2005
Sylvain Gauthier	Président - Directeur Général	206 186	Néant
Jamal Labeled	Administrateur Directeur Général Délégué	206 082	Néant
Rémy Dessagnat	Administrateur	1	1.000 BCE

## 17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Nom	Nombre actions détenues au 27 sept. 2005
Michel Pinquier	6300
Rémy Dessagnat	1

Certains salariés de la Société bénéficient de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (voir Section 21.1.3.A ci-dessous).

#### 17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Un premier accord d'intéressement a été conclu le 23 juin 1999 au bénéfice de tous les salariés de la Société comptant au moins 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise. L'accord d'intéressement suivant, conclu le 28 juin 2002, pour une durée de 3 ans, concernait tous les salariés comptant au moins 3 mois dans l'entreprise.

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu le 29 juin 2005 au bénéfice de tous les salariés de la Société comptant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise à la date de clôture de l'exercice. Suivant les termes de cet accord, l'intéressement global annuel est déterminé en appliquant un taux de 6% au résultat net comptable après impôts, mais avant détermination de l'intéressement. L'accord a une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et pourra être reconduit suite à réunion des parties signataires.

En outre, un Plan d'Epargne d'Entreprise a été mis en place par la Société. Peuvent adhérer au Plan d'Epargne d'Entreprise tous les salariés de la Société comptant au moins 6 mois d'ancienneté à la date de leur premier versement.

La gestion des sommes reçues dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise a été confiée à Crédit Lyonnais Asset Management. Elles sont gérées en titres diversifiés.

## 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 27 septembre 2005

La répartition ci-dessous intègre les cessions effectuées par MM. Labeled et Gauthier afin d'éviter d'avoir des rompus à l'occasion du regroupement par 10 des actions effectué en vue de l'introduction en bourse.

	Au 27 sept 2005			
	Nb actions	% capital	Nb Dvote *	% D Vote
Sylvain Gauthier	206 187	17,00%	396 931	16,58%
Jamal Labeled	206 082	16,99%	396 721	16,57%
<b>Sous total dirigeants</b>	<b>412 269</b>	<b>34,00%</b>	<b>793 650</b>	<b>33,15%</b>
Sofinnova Capital III FCPR	459 144	37,86%	918 288	38,35%
Pre-IPO Invest SA	146 151	12,05%	292 302	12,21%
Groupe Société Générale	171 877	14,17%	343 754	14,36%
SGAM Innovation 1 FCPI	11 703	0,97%	23 406	0,98%
SOGE Innovation FCPI	9 379	0,77%	18 758	0,78%
SOGE Innovation 2 FCPI	34 754	2,87%	69 508	2,90%
SOGE Innovation 3 FCPI	116 041	9,57%	232 082	9,70%
<b>Sous total investisseurs financiers</b>	<b>777 172</b>	<b>64,09%</b>	<b>1 554 344</b>	<b>64,92%</b>
Eric Riou	12 355	1,02%	24 710	1,03%
Michel Pinquier	6 300	0,52%	12 600	0,53%
Stephane Hamaide	4 200	0,35%	8 400	0,35%
Remy Dessagnat	1	0,00%	2	0,00%
Huguette Labeled	105	0,01%	210	0,01%
Rachid Labeled	105	0,01%	210	0,01%
Véronique Gauthier	105	0,01%	210	0,01%
<b>Sous total autres personnes physiques</b>	<b>23 171</b>	<b>1,91%</b>	<b>46 342</b>	<b>1,94%</b>
Public				
<b>Total</b>	<b>1 212 612</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 394 338</b>	<b>100,00%</b>



Les opérations préalables au regroupement des actions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Capital avant 23 sept.	%	Annulation 7 actions	Capital post annul	Cessions préalables	Capital après	Après Regpt 10	% après
Sylvain Gauthier	2 061 892	17,00%	-4	2 061 888	-18	2 061 870	206 187	17,00%
Jamal Labed	2 060 843	17,00%	-3	2 060 840	-20	2 060 820	206 082	16,99%
<b>sous total dirigeants</b>	<b>4 122 735</b>	<b>34,00%</b>		<b>4 122 728</b>		<b>4 122 690</b>	<b>412 269</b>	<b>34,00%</b>
Sofinnova Capital III FCPR	4 591 436	37,86%		4 591 436	4	4 591 440	459 144	37,86%
Pre-IPO Invest SA	1 461 509	12,05%		1 461 509	1	1 461 510	146 151	12,05%
SGAM Innovation 1 FCPI	117 027	0,97%		117 027	3	117 030	11 703	0,97%
SOGE Innovation FCPI	93 784	0,77%		93 784	6	93 790	9 379	0,77%
SOGE Innovation 2 FCPI	347 540	2,87%		347 540		347 540	34 754	2,87%
SOGE Innovation 3 FCPI	1 160 401	9,56%		1 160 401	9	1 160 410	116 041	9,57%
<b>sous total investisseurs financiers</b>	<b>7 771 697</b>	<b>64,09%</b>		<b>7 771 697</b>	<b>23</b>	<b>7 771 720</b>	<b>777 172</b>	<b>64,09%</b>
Pactol								
Michel Pinquier	63 000	0,52%		63 000		63 000	6 300	0,52%
Stephane Hamaide	42 000	0,35%		42 000		42 000	4 200	0,35%
Eric Riou	123 544	1,02%		123 544	6	123 550	12 355	1,02%
Remy Dessagnat	1	0,00%		1	9	10	1	0,00%
Huguette Labed	1 050	0,01%		1 050		1 050	105	0,01%
Rachid Labed	1 050	0,01%		1 050		1 050	105	0,01%
Véronique Gauthier	1 050	0,01%		1 050		1 050	105	0,01%
<b>sous total autres personnes physiques</b>	<b>231 695</b>	<b>1,91%</b>		<b>231 695</b>	<b>15</b>	<b>231 710</b>	<b>23 171</b>	<b>1,91%</b>
ANVAR*								
Public	0							
<b>Total</b>	<b>12 126 127</b>		<b>-7</b>	<b>12 126 120</b>	<b>0</b>	<b>12 126 120</b>	<b>1 212 612</b>	<b>100,00%</b>

## 18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Les actionnaires financiers suivants : Sofinnova Capital III FCPR, Pre-IPO Invest SA et SOGE Innovation 3 FCPI détenant respectivement 37,86%, 12,15 % et 7,15% du capital à la date du présent document de base ne sont pas représentés au Conseil d'administration.

## 18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

A l'occasion de l'introduction en bourse, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans.

Le tableau figurant ci-dessus présente l'état de l'actionnariat tant en terme de pourcentage de capital que de droits de vote, même si ces droits de vote double ne deviendront effectifs qu'à compter de l'admission sur Alternext.

## 18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent document de base, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

## 18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

## **18.6 Etat des nantissements d'actions Staff and Line**

Néant.

## **19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES**

Les deux seules conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et sont relatives à des abandons de créance au profit de la filiale américaine de la Société avec clause de retour à meilleure fortune (se reporter au paragraphe 20.4.1.3).

## 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 Informations financières consolidés historiques

#### 20.1.1 Bilan consolidé

ACTIF	31-déc-04			31-déc-03
	Brut	Amort/Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	32 643	31 011	1 632	7 041
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels ...	225 293	130 813	94 480	104 821
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles	97 656	62 578	35 078	34 998
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.				
Autres immobilisations corporelles	500 135	366 386	133 749	123 043
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	39 339		39 339	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations				
Créances rattachées à de participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	63 868		63 868	68 228
	<b>958 933</b>	<b>590 787</b>	<b>368 145</b>	<b>338 131</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stock et en-cours</b>				
En cours				
Marchandises	14 385		14 385	15 605
<b>Avances et acpt. versés /commandes</b>	5 742		5 742	1 521
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	2 421 157	43 494	2 377 664	1 652 874
Autres créances	764 358		764 358	1 232 203
Capital souscrit appelé non versé				
<b>Trésorerie</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 310 558	5 227	1 305 331	737 083
Disponibilités	95 641		95 641	145 783
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	123 317		123 317	105 252
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 735 159</b>	<b>48 721</b>	<b>4 686 438</b>	<b>3 890 321</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				3 708
Impôts différés actif	36 981		36 981	15 744
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 731 072</b>	<b>639 508</b>	<b>5 091 564</b>	<b>4 247 904</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31-déc-04</b>	<b>31-déc-03</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital (dont versé: 3 880 361 )	3 880 361	3 880 361
Prime d'émission, de fusion, d'apport	413 568	413 568
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 098	6 098
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(2 507 949)	(3 139 928)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>727 156</b>	<b>631 978</b>
Ecarts de conversion	(190 162)	(209 635)
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 329 072</b>	<b>1 582 442</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	11 649	55 044
Provisions pour charges	110 624	42 753
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>122 273</b>	<b>97 797</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	5 380	5 380
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements crédit	168 357	45 775
Emprunts et dettes financières	1 970	1 970
Avances et acomptes reçus/commandes		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 574	319 351
Dettes fiscales et sociales	1 023 296	856 762
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 209	36 215
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	1 152 433	1 302 212
<b>DETTES</b>	<b>2 640 219</b>	<b>2 567 665</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 091 564</b>	<b>4 247 904</b>

## 20.1.2 Compte de résultat consolidé

En €	France	Export	31-déc-04	31-déc-03
			Total	Net
Vente de marchandises	2 875 327	201 400	3 076 727	3 341 312
Production vendue de biens				
Production vendue services	3 199 168	439 158	3 638 326	2 955 476
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NETS</b>	<b>6 074 495</b>	<b>640 558</b>	<b>6 715 053</b>	<b>6 296 788</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises/provisions & transferts de charges			137 771	33 424
Autres produits			18 198	26 278
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>6 871 022</b>	<b>6 356 490</b>
Achat Marchandises			23 621	73 476
Variation de stocks			1 220	31 021
Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			1 770 911	1 556 034
Impôts, taxes et versements assimilés			214 064	171 847
Salaires et traitements			2 648 796	2 532 894
Charges sociales			1 179 588	1 034 506
<b>Dotations d'exploitation</b>				
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			127 985	146 440
* Sur immobilisations: dot. aux provisions				
* Sur actif circulant: dotations aux provisions			43 494	23 593
* Pour risques et charges: dot. aux provisions			67 871	
Autres charges			69 282	1 421
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>6 146 833</b>	<b>5 571 234</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>724 189</b>	<b>785 256</b>
<b>Quote parts/ opérations faites en commun</b>				
De participations				
D'aut. valeurs mobilières et créances de actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			888	19 164
Reprises/provisions et transfert de charges			107 361	286 017
Différences positives de change			818	2 860
Produits nets sur cessions de VMP			18 313	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>127 380</b>	<b>308 042</b>
Dotations aux amortissements et provisions			1 718	
Intérêts et charges assimilées			17 676	54 028
Différences négatives de change			125 381	390 562
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>144 774</b>	<b>444 592</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(17 394)</b>	<b>(136 548)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>			<b>706 795</b>	<b>648 708</b>

Sur opérations de gestion	6 368	154
Sur opérations en capital	606	2 934
Reprises, provisions et transfert de charges	43 484	1 404
<b>PRODUIT EXCEPTIONNELS</b>	<b>50 458</b>	<b>4 492</b>
Sur opérations de gestion	50 876	117
Sur opérations en capital		1 579
Dotations aux amortissements et provisions	89	11 560
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>50 965</b>	<b>13 256</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(507)</b>	<b>(8764)</b>
<b>Participation des salariés au résultat</b>		
<b>Impôts exigible sur les bénéfices</b>	<b>367</b>	<b>7 965</b>
<b>Impôts différés</b>	<b>(21 237)</b>	
<b>Total des produits</b>	<b>7 048 859</b>	<b>6 669 023</b>
<b>Total des charges</b>	<b>6 321 702</b>	<b>6 037 045</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>727 156</b>	<b>631 978</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>0,06</b>	<b>0,05</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,06</b>	<b>0,05</b>

### 20.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

			31 déc 2004
<b>Flux nets de trésorerie lié à l'exploitation</b>			
Bénéfice net			727 156
Elimination des éléments non monétaires			
	<i>Amortissement et provisions</i>		84 896
	<i>Impôts différés</i>		(21 237)
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>			
	<i>Créances Clients</i>		(697 420)
	<i>Variation des stocks</i>		1 220
	<i>Charges constatées d'avance et autres débiteurs / créditeurs</i>		287 703
	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		(54 998)
	<i>Dettes fiscales et sociales</i>		166 534
<b>Flux nets de trésorerie lié à l'exploitation</b>			<b>493 856</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations			(100 328)
Augmentation des charges à répartir			
produits de cession d'immobilisations			
Variation de périmètre			
Investissements dans filiales et participations			
<b>Flux nets de trésorerie liée aux opérations d'investissements</b>			<b>(100 328)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financements</b>			
Augmentation de capital			
Prime d'émission			
Emprunts à court terme			122 582
Emprunts à long terme			
Autres créances à long terme			
<b>Flux nets de trésorerie liée aux opérations d'investissements</b>			<b>122 582</b>
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie			
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>			<b>516 109</b>
<b>Disponibilités et VMP au début de la période</b>			<b>890 090</b>
<b>Disponibilités et VMP à la fin de la période</b>			<b>1 406 199</b>

### 20.1.4 Annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003

#### I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires est en progression de 6,6 % entre 2003 et 2004. L'activité de services augmente de plus de 23 %. Le résultat comptable augmente de 15% en 2004, puisqu'il est passé de 632 k€ à 727 k€.

## **II – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **1. HYPOTHESES DE BASE**

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables,
- . indépendance des exercices.

### **2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DE COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, du décret d'application du 17 février 1986, et en application du règlement 99-02.

Les sociétés dans lesquelles le groupe Staff and Line exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

#### **2.1 Méthode des coûts historiques**

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

#### **2.2 Immobilisations**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces immobilisations dans le patrimoine de la société.

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire considéré comme représentatif de l'amortissement économique.

##### Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 2 ans,

Les dépôts de marques et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de 3 ans,

##### Immobilisations corporelles :

Les agencements sont amortis sur une durée allant de 5 à 10 ans,

Le matériel et le mobilier de bureau, selon la nature des biens acquis, ont été amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans,

Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans.

#### **2.3 Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### **2.4 Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.



## **2.5 Opérations en devises étrangères**

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au taux du jour des opérations. En fin de période, la société calcule, devise par devise, ses positions de change relatives aux créances et dettes. Les écarts de change nets latents (pertes ou gains) sont portés au compte de résultat.

## **2.6 Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en Euros au taux de change à la date de clôture. Les comptes de résultats et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les différences de conversion engendrées par la traduction en Euros des comptes des sociétés étrangères sont portées dans les capitaux propres sur la ligne intitulée « Ecart de conversion ».

## **2.7 Gains et pertes de change latents**

Les gains et pertes de change latents sont reconnus dans le résultat consolidé.

## **2.8 Provisions pour risques et charges**

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite, déterminés en fonction de leur ancienneté et selon la méthode rétrospective, ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes, en provisions pour risques et charges.

## **2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est composé de licences dont le revenu est reconnu au moment de la livraison, de prestations dont le revenu est reconnu au fur et à mesure de leur exécution, et de contrats d'abonnement et de maintenance. Pour ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu en résultat en tenant compte de la période d'abonnement courue sur l'exercice.

## **2.10 Impôts sur les sociétés et impôts différés**

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôts. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est à dire au dernier taux connu à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés, lorsque la société n'a pas l'assurance de les imputer à court terme, ne sont pas constatés, c'est le cas notamment avec les déficits reportables.

## **2.11 Engagements de retraite**

Les engagements de retraite et avantages assimilés ont été évalués en utilisant la méthode actuarielle des unités projetées appliquée séparément à chaque salarié. Cette méthode permet de répartir la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

## **2.12 Modalités de calcul des résultats par action**

Le résultat par action et le résultat dilué par action sont calculés en conformité avec les modalités de l'avis n°27 de l'O.E.C.

### 3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de principe comptable ni de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice 2004.

### 4. IMAGE FIDELE

Pour que les comptes présentés ici puissent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de l'entreprise, nous croyons utile d'apporter les précisions suivantes :

- Les effets à recevoir sont comptabilisés dès leur réception,
- Les effets à payer sont comptabilisés dès leur retour au fournisseur.

### III – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	N° Siren
Staff and Line SA	Noisy le Grand	Société Mère	IG	34784894700037
Staff and Line INC	Boston (USA)	100%	IG	-

IG = Intégration globale

### IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### 1. IMMOBILISATIONS

	Début exercice	Acquisitions	Virement	Cessions	Fin exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	35 204		2 561		32 643
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	290 072	34 212		1 335	322 949
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sols d'autrui					
Constructions installations générales, agencements					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencement, aménagements	76 055	12 655	29		88 681
Matériel de transport	357				357
Matériel de bureau, informatique, mobilier	388 293	72 687		49 883	411 098
Emballages récupérables et divers	397			397	
Avances et acomptes		39 339			39 339
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>465 102</b>	<b>124 681</b>	<b>29</b>	<b>50 280</b>	<b>539 474</b>
participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titre immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	68 228	2 533		6 894	63 868
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>68 228</b>	<b>2 533</b>		<b>6 894</b>	<b>63 868</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>858 606</b>	<b>161 426</b>	<b>2 591</b>	<b>58 508</b>	<b>958 933</b>

## 2. AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Reprise	Fin exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	28 163	2 847		31 011
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 253	44 458	1 320	193 391
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sols d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage				
Installations générales, agencements	60 483	5 913		66 395
Matériel de transport	357			357
Matériel de bureau, informatique, mobilier	280 823	68 368	49 557	299 634
Emballages récupérables et divers	397		397	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>342 059</b>	<b>74 280</b>	<b>49 954</b>	<b>366 386</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>520 475</b>	<b>121 586</b>	<b>51 273</b>	<b>590 787</b>

L'intégralité des dotations est relative à des amortissements linéaires.

	Début exercice	Augmentations	Dotations	Fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 708		3 708	
Impôts différés actifs	15 744	21 237		36 981

## 3. ETAT DES CREANCES ET DETTES

<i>Etat des Créances</i>	Montant brut	1 an au plus	Plus de 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	63 868	63 868	
Clients douteux ou litigieux	46 487	46 487	
Autres créances clients	2 374 670	2 374 670	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 300	2 300	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités:impôt sur les bénéfiques	7 500	7 500	
Etat, autres collectivités:taxe sur la valeur ajoutée	37 186	37 186	
Etat, autres collectivités:créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	717 372	717 372	
Charges constatées d'avance	123 317	123 317	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 372 700</b>	<b>3 372 700</b>	

	Montant brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Etat des dettes</i>				
Emprunt obligataire convertible	5 380	5 380		
Autre emprunt obligataire				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	32 888	32 888		
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	135 469	52 423	83 046	
Emprunts et dettes financières divers	1 970	1 970		
Fournisseurs et comptes rattachés	268 574	268 574		
Personnel et comptes rattachés	329 230	329 230		
Sécurité sociale et autres	354 684	354 684		
Etat:impôt sur les bénéfices				
Etat:taxe sur la valeur ajoutée	291 621	291 621		
Etat:obligations cautionnées				
Etat:autres impôts, taxes et assimilés	47 762	47 762		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	20 209	20 209		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 152 433	1 152 433		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 640 219</b>	<b>2 557 173</b>	<b>83 046</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	135 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 400			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

#### 4. DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV et parts de FCP. La plus value latente au 31 décembre 2004 s'élève à 32.837 €.

#### 5. CAPITAL SOCIAL

Aucun mouvement n'a affecté le Capital Social au cours de l'exercice 2004. Le Capital Social d'un montant total de 3.880.360,64 € se compose à la clôture de l'exercice de 12.126.127 actions de 0,32 €, entièrement libérées. Les actions se répartissent de la façon suivante :

<b>Décomposition des actions par catégorie en fin d'exercice :</b>	
• Catégorie A Fondateurs	4.351.280
• Catégorie B Investisseurs	7.771.697
• Catégorie C Autres	3.150
•	
• Capital Social au 31/12/04	12.126.127

Les actions de catégorie B ont droit à un siège au Conseil. La transmission des actions est définie à l'article 11 des statuts, les droits et obligations attachés aux actions à l'article 12.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, les actionnaires ont autorisé l'émission d'options de souscription ou d'achats d'actions de la Société ne pouvant donner droit à plus de 330.000 actions de catégorie C de 0,32 € de nominal, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. La période de souscription a été fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2000 au 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Au Conseil du 30/11/1999, il a été émis 120.000 options, chacune de ces 120.000 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 1,82 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 120.000 options.

Au Conseil du 09/06/2000, il a été émis 33.500 options complémentaires, chacune de ces 33.500 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0.32 € au prix de 5,64 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 33.500 options.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, la Société a émis à titre gratuit 256.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0.32 € au prix de 1,82 € par action. Au 31/12/04, aucun bon n'a été exercé, et ces bons ne peuvent plus être exercés.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 29/06/2000, la société a émis à titre gratuit 114.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 31/12/04, compte tenu des salariés sortis, 4.500 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 4.500 bons s'élève à 25.380 €.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 19/09/2000, la société a émis à titre gratuit 47.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 31/12/04, compte tenu des salariés sortis, 4.000 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 4.000 bons s'élève à 22.560 €.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/11/2001, la Société a émis à titre gratuit 173.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0.32 € au prix de 1,82 € par action. Au 31/12/04, compte tenu des salariés sortis, 137.000 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 137.000 bons est de 249.340 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Novembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 308.110 bons de souscription d'actions au prix de 1,5 €. Dans ses séances du 29 Novembre 2001 et du 22 Mai 2003, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'émission de respectivement 246.488 et 61.622 bons de souscription d'action. Au 31/12/04, l'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 308.110 bons est de 462.165 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise jusqu'au 29 juin 2005. Par le Conseil d'Administration du 24 Septembre 2004, la société a

émis 30.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 0,87 € par action. Au 31/12/04, l'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 30.000 bons est de 26.100 €.

## 6. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Rubriques	Capital	Prime d'émission	Ecart de Conversion	Réserve légale	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	Total capitaux propres
<b>Situation début de période</b>	<b>3 880 361</b>	<b>413 568</b>	<b>(209 635)</b>	<b>6 098</b>	<b>631 978</b>	<b>(3 139 928)</b>	<b>1 582 442</b>
Affectation résultat 2003					(631 978)	631 978	0
Résultat de l'exercice					727 156		727 156
Variation de l'écart de conversion			19 473				19 473
<b>Situation fin de période</b>	<b>3 880 361</b>	<b>413 568</b>	<b>(190 162)</b>	<b>6 098</b>	<b>727 156</b>	<b>(2 507 949)</b>	<b>2 329 072</b>

## 7. ECARTS DE CONVERSION

Conformément aux règles en matière de consolidation, les écarts de conversion actif et passif ont été comptabilisés en charges et produits financiers dans le résultat consolidé. Ils représentent une charge financière de 114k€ au 31/12/2004.

## 8. ETAT DES PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprise	Fin exercice
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	-			-
Provisions pour litiges	55 044	89	43 484	11 649
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	42 753	60 371		103 124
Provisions pour impôts		7 500		7 500
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>97 797</b>	<b>67 960</b>	<b>43 484</b>	<b>122 273</b>
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	70 863	43 494	70 863	43 494
Autres provisions pour dépréciation	7 224	1 718	3 714	5 227

<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>78 087</b>	<b>45 212</b>	<b>74 578</b>	<b>48 721</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>175 884</b>	<b>113 172</b>	<b>118 062</b>	<b>170 994</b>
Dotations et reprises d'exploitation		111 365	70 863	
Dotations et reprises financières		1 718	3 714	
Dotations et reprises exceptionnelles		89	43 484	

## 9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>Poste concerné (en €uros)</i>	<i>Solde au 31/12/2003</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>Solde au 31/12/2004</i>
• Litiges	55.044	89	43.484		11.649
• IFA	0	7.500			7.500
• Indemnité départ retraite	42.753	60.371			103.124
<b>Totaux</b>	<b>97.797</b>	<b>67.960</b>	<b>43.484</b>		<b>122.273</b>

## 10. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

En €uros

	2004	2003
• Clients factures à établir	513.506	60.504
• Etat, produits à recevoir		16.884
• Intérêts courus à recevoir	319	1.253
• Divers produits à recevoir		4.344
<b>Total</b>		<b>513.825</b>

## 11. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

En €uros

	2004	2003
• Fournisseurs - Factures non parvenues	100.249	93.187
• Congés à payer et autres charges à payer relatives au personnel	469.385	407.954
• Etat - charges à payer	47.762	37.258
• Divers – charges à payer	12.109	8.291
• Intérêts courus à payer	2.434	2.911
<b>Total</b>		<b>631.939</b>

## 12. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

En €uros

2004 2003

• Primes d'assurance	44.247	35.712
• Abonnements et cotisations	3.725	7.377
• Crédit-bail et locations	47.855	49.630
• Maintenance	15.920	6.321
• Honoraires	4.969	
• Marketing	3.623	
• Fournitures Administratives		3.799
• Documentation	1.424	
• Autres	1.554	2.414
<b>Total</b>		<b>123.317</b>

### 13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils représentent la quote-part des factures relative à une période postérieure à la date de clôture.

En €uros	2004	2003
• Abonnements maintenance perçus d'avance pour	1.021.509	1.079.858
• Clients – Divers produits constatés d'avance	130.925	222.354
<b>Total</b>		<b>1.152.434</b>

### 14. CHARGES A REPARTIR

Elles correspondent aux frais de création du logo « Easyvista », et aux frais de création d'une passerelle. Ces frais sont amortis sur une durée de 3 ans.

	€
• Montant Brut début d'exercice	34.377
• Augmentation de l'exercice	0
• Amortissements antérieurs	30.669
• Amortissements de la période	3.708
• Montant net au 31/12/04	0

### 15. CREANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

#### *Créances représentées par des effets de commerce*

En €uros	2004	2003
Le montant des créances représentées par des effets de commerce s'élève au 31 décembre à	1.316	NEANT

#### *Dettes représentées par des effets de commerce*



En €uros

2004

2003

Le montant des dettes représentées par des effets de commerce retournés aux fournisseurs s'élève au 31 décembre à NEANT

NEANT

## 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et par marchés géographiques :

<b>Catégories d'activités 2004</b>	<b>Montants</b>	<b>Marchés</b>	<b>Montants géographiques</b>
Ventes	3.076.727 Etranger	France 201.400	2.875.327
		<hr/>	
		3.076.727	
Services	3.638.326 Etranger	France 439.158	3.199.168
		<hr/>	
		3.638.326	
		<hr/>	
		<b>6.715.053</b>	

<b>Catégories d'activités 2003</b>	<b>Montants</b>	<b>Marchés</b>	<b>Montants géographiques</b>
Ventes	3.341.312 Etranger	France 303.407	3.037.905
		<hr/>	
		3.341.312	
Services	2.955.476 Etranger	France 476.324	2.479.151
		<hr/>	
		2.955.476	
		<hr/>	
		<b>6.296.788</b>	

## 17. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En euros	2004	2003
<b><u>Charges financières :</u></b>		
• Provision pour dépréciation des VMP	1.718	
• Intérêts des comptes courants		29.061
• Intérêts bancaires	4.880	6.178
• Intérêts des factors	11.534	18.789
• Pertes de change	125.381	390.562
• Escomptes accordés	1.261	
<b>Total</b>	<b>144.774</b>	<b>444.590</b>

<b><u>Produits financiers :</u></b>		
• Reprise provision dépréciation VMP	3.714	5.020
• Reprise provision pour risques et charges	103.647	262.293
• Reprise provision dépréciation titres de participation		18.704
• Gains de change	818	2.860
• Produits de cession de VMP	18.313	
• Revenus des comptes courants		18.211
• Divers	888	954
<b>Total</b>	<b>127.380</b>	<b>308.042</b>

## 18. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En euros	2004	2003
<b><u>Charges exceptionnelles :</u></b>		
• Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		1.579
• Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	3.811	
• Dotation aux provisions pour Risques et Charges	89	11.560
• Règlement litige	47.022	
• Amende routière	43	
• Divers		117
<b>Total</b>	<b>50.965</b>	<b>13.256</b>

<b><u>Produits exceptionnels :</u></b>		
• Produit de cession d'éléments d'actifs	606	2.934
• Produit sur exercice antérieur	6.368	
• Reprise de provision pour Risques et Charges	43.484	
• Produit d'assurance		1.404
• Divers		154
<b>Total</b>	<b>50.458</b>	<b>4.492</b>

## 19. IMPOTS DIFFERES

<i>Nature</i>	<i>au 01/01/04</i>	<i>Mouvements</i>	<i>au 31/12/04</i>
ACTIF			
. Organic	2.729	<123>	2.606
. Provision indemnité départ retraite	14.251	20.124	34.375
PASSIF			
. Charges à répartir	<1.236>	1.236	<0>
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>	<b>15.744</b>	<b>21.237</b>	<b>36.981</b>

Le taux d'imposition retenu par la société est de 33,1/3%. Les déficits fiscaux reportables n'ont pas été pris en compte pour le calcul des impositions différées. Le montant des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2004 est estimé à environ 8 M€ entraînant un impôt différé actif potentiel de 2,64 M€ que la société n'a pas comptabilisé par mesure de prudence.

## 20. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement ne sont pas capitalisés, mais directement inscrits en charges. Ils représentent 928 k€ en 2004 et 829 k€ en 2003

## 21. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 1. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence. Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration ont représenté en totalité 445.848 € en 2004 et 366.139 € en 2003.

### 2. EFFECTIF

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de la société mère</i>	<i>Salariés de la filiale US (nombre)</i>	<i>(nombre)</i>
2004			
Cadres & assimilés	35	0	
Employés	12	0	
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	

<b>Catégories</b>	<b>Salariés de la société mère</b>	<b>Salariés de la filiale US (nombre)</b>	<b>(nombre)</b>
2003			
Cadres & assimilés	38	0	
Employés	10	0	
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	

La répartition de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>Salariés de la société mère</b>	<b>Salariés de la filiale US (nombre)</b>	<b>(nombre)</b>
2004			
Cadres & assimilés	38	0	
Employés	11	0	
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	

<b>Catégories</b>	<b>Salariés de la société mère</b>	<b>Salariés de la filiale US (nombre)</b>	<b>(nombre)</b>
2003			
Cadres & assimilés	35	2	
Employés	9	0	
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	

### 3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### **Engagements donnés**

##### 1. Nantissements :

- Nantissement de Sicav par la SOCIETE GENERALE en garantie du prêt et de l'autorisation de découvert pour 105.895 €.
- Nantissement de Sicav par le CREDIT LYONNAIS en garantie de prêt à hauteur de 37.962 €.

#### **Engagements reçus**

##### 1. Engagement de garantie

	€
• Caution	NEANT

## 2. Cautions données par d'autres personnes physiques

€

- Emprunts auprès des établissements de crédit

NEANT

### 20.2 Informations financières proforma

Néant.

### 20.3 Comptes annuels résumés aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002

#### 20.3.1 Bilans résumés

ACTIF		31-déc-04		31-déc-03	31-déc-02
En €	Brut	Amo & Prov	Net	Net	Net
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences	225 293	130 813	94 480	104 806	88 742
Autres immobilisations incorporelles	97 656	62 578	35 078	34 998	33 418
Avance & Acomptes/ immos incorporelles					
Installations techniques					
Autres immobilisations corporelles	499 760	366 055	133 705	122 589	77 271
Avances et acomptes	39 339		39 339		
Titres de participation					
Autres titres immobilisés	18 704	18 704			
Autres immos financières	61 775		61 775	59 242	56 817
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>942 527</b>	<b>578 149</b>	<b>364 378</b>	<b>321 635</b>	<b>256 248</b>
Marchandises	14 385		14 385	15 605	46 626
Av. et acomptes versés sur commande	5 742		5 742	1 521	
Créances clients et cpt. rattachés	2 649 894	43 494	2606400	1 977 471	1 496 982
Autres créances	764 358		764 358	1 279 709	2 034 553
Valeurs mobilières (VMP)	1 310 558	5227	1 305 331	737 083	363 342
Disponibilités	88 199		88 199	102 025	153 026
Charges constatées d'avance	122 120		122 120	99 852	64 452
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 955 256</b>	<b>48 721</b>	<b>4 906 535</b>	<b>4 213 266</b>	<b>4 158 981</b>
Charges à répartir				3 708	8 688
Ecart de conversion actif	113 894		113 894	103647	262293
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 011 677</b>	<b>626 870</b>	<b>5 384 806</b>	<b>4 642 256</b>	<b>4 686 210</b>

<b>PASSIF (en €)</b>	<b>31-déc-04</b>	<b>31-déc-03</b>	<b>31-déc-02</b>
Capital	3 880 361	3 880 361	3 692 103
Prime d'émission, de fusion	413 568	413 568	
Réserve légale	6 098	6 098	6 098
Autres réserves			
Report à nouveau	-2 282 471	-1 693 746	-731 104
Résultat de l'exercice	648 645	-588 725	-962 642
Subventions d'investissements			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 666 200</b>	<b>2 017 555</b>	<b>2 004 455</b>
Provisions pour risques	125 543	158 691	305 777
Provisions pour charges	7 500		
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>133 043</b>	<b>158 691</b>	<b>305 777</b>
Emprunts obligataires divers	5 380	5 380	5 380
Emprunts et dettes /Etab. Crédit	168 357	45 775	49 251
Emprunts et dettes financières divers	1 970	1 970	517 708
Av. & Acompte reçus. Commandes			
Dettes fournisseurs & cpt. rattachés	256 842	304 715	257 175
Dettes fiscales & sociales	1 023 296	856 762	549 217
Dettes sur immo et comptes rattachés			30 683
Autres dettes	20 209	36 215	56 502
Produits constatés d'avance	1 109 509	1 214 655	909 987
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2 585 563</b>	<b>2 465 472</b>	<b>2 375 903</b>
Ecart de conversion passif		538	76
Produits constatés d'avance			
<b>Total Passif</b>	<b>5 384 806</b>	<b>4 642 256</b>	<b>4 686 210</b>

### 20.3.2 Comptes de résultat résumés

en €	31-déc-04	31-déc-03	31-déc-02
Vente de marchandises	3 076 727	3 292 201	2 538 059
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 490 284	2 720 593	2 397 272
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6 567 011</b>	<b>6 012 794</b>	<b>4 935 330</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur amort.et prov.	137 771	33 424	196 897
Autres produits	18 198	26 278	128 858
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 722 979</b>	<b>6 072 496</b>	<b>5 261 085</b>
Achats de marchandises	23 621	73 476	45 749
Variation de stock (marchandises)	1 220	31 021	6 510
Autres achats et charges externes	1 745 844	1 431 661	1 727 810
Impôts, taxes et versements assimilés	214 064	171 847	126 589
Salaires et traitements	2 648 796	2 407 301	1 997 756
Charges sociales	1 179 588	1 012 409	806 653
Dotations amortissements sur immobilisations	122 392	130 376	124 234
Dotations aux provisions	43 494	23 593	51 095
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 500		
Autres charges	69 282	1 421	97 087
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 055 801</b>	<b>5 283 105</b>	<b>4 983 482</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>667 178</b>	<b>789 391</b>	<b>277 603</b>
Autres intérêts et produits assimilés	863	19 151	122 199
Reprises sur prov. et transfert de charges	107 361	267 313	
Différences positives de change	817	2 322	2 856
Produits nets sur cessions de VMP	18 313		2 355
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>127 354</b>	<b>288 786</b>	<b>127 409</b>
Dotations financières aux amort. & provisions	115 612	103 647	289 721
Intérêts et charges assimilées	17 676	35 759	38 604
Différences négatives de change	11 487	286 915	81 736
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>144 774</b>	<b>426 321</b>	<b>410 061</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-17 420</b>	<b>-137 535</b>	<b>-282 652</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>649 758</b>	<b>651 856</b>	<b>-5 049</b>
Produits exceptionnels	49 852	264 483	70 792
Charges exceptionnelles	50 965	1 497 503	1 024 575
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 113</b>	<b>-1 233 020</b>	<b>-953 783</b>
Impôts sur les bénéfices		7 561	3 811
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>648 645</b>	<b>-588 725</b>	<b>-962 642</b>

### 20.3.3 Annexes aux comptes sociaux 2004

#### I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Chiffre d'Affaires est en progression de 9,2 % entre 2003 et 2004. L'activité de services augmente de plus de 28 %.

Le résultat comptable est maintenant bénéficiaire de 649 K€ pour la première année depuis 1997.

#### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1. HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

##### 2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Elles résultent des dispositions du Plan Comptable Général (Loi n°83353 du 30 avril 1983).

##### 2.1 *Méthode des coûts historiques*

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

##### 2.2 *Immobilisations*

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces immobilisations dans le patrimoine de la société.

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire considéré comme représentatif de l'amortissement économique.

##### Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 2 ans,  
Les dépôts de marques et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de 3 ans,

##### Immobilisations corporelles :

Les agencements sont amortis sur une durée allant de 5 à 10 ans,  
Le matériel et le mobilier de bureau, selon la nature des biens acquis, ont été amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans,  
Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans.

##### 2.3 *Créances et dettes*

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.  
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

##### 2.4 *Disponibilités*

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.



## 2.5 Opérations en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au taux du jour des opérations.

En fin d'année, la société calcule, devise par devise, ses positions de change relatives aux créances et dettes. Les écarts de change nets latents sont portés en écart de conversion ; les pertes nettes latentes sont provisionnées et les gains nets latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

## 2.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées ou complétées pour couvrir les risques liés aux pertes de change et aux litiges prud'homaux en cours. Ces provisions s'élèvent respectivement à 113.894 € et 11.649 € au 31 décembre 2004. Les provisions constituées pour couvrir les risques liés aux litiges Prud'homaux en cours, ont été évaluées au cas par cas sur la base de l'examen des dossiers réalisés par les conseils externes.

### III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### 1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>Poste concerné (en euros)</i>	<i>Solde au 31/12/2003</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>Solde au 31/12/2004</i>
• Litiges	55.044	89	43.484		11.649
• Pertes de change	103.647	113.894		103.647	113.894
• IFA	0	7.500		7.500	
<b>Totaux</b>	<b>158.691</b>	<b>121.483</b>	<b>43.484</b>	<b>103.647</b>	<b>133.043</b>

#### 2. CREANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation suivante :

	<i>Staff and Line Inc €</i>
<b><u>ACTIF</u></b>	
• Clients et comptes rattachées	241.249
<b>Total</b>	<b>241.249</b>
<b><u>PASSIF</u></b>	
• Fournisseurs et comptes rattachées	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

### 3. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

	€
• Clients factures à établir	513.506
• Intérêts courus à recevoir	319
<b>Total</b>	<b>513.825</b>

### 4. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	€
• Fournisseurs - Factures non parvenues	96.938
• Congés à payer et autres charges à payer relatives au personnel	469.385
• Etat - charges à payer	47.762
• Divers – charges à payer	12.109
• Intérêts courus à payer	2.434
<b>Total</b>	<b>628.628</b>

### 5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	€
• Primes d'assurance	44.247
• Abonnements et cotisations	3.725
• Crédit-bail et locations	47.855
• Maintenance	15.920
• Honoraires	4.969
• Marketing	3.623
• Documentation	1.424
• Autres	357
<b>Total</b>	<b>122.120</b>

### 6. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils représentent la quote-part des factures relative à une période postérieure au 31/12/2004.

	€
• Abonnements maintenance perçus d'avance pour	1.021.509
• Clients – Divers produits constatés d'avance	88.000
<b>Total</b>	<b>1.109.509</b>

### 7. CHARGES A REPARTIR

Elles correspondent aux frais de création du logo « Easyvista », et aux frais de création d'une passerelle. Ces frais sont amortis sur une durée de 3 ans.

€

• Montant Brut début d'exercice	34.377
• Augmentation de l'exercice	0
• Amortissements antérieurs	30.669
• Amortissements de la période	3.708
• Montant net au 31/12/04	0

## 8. CAPITAL SOCIAL

Aucun mouvement n'a affecté le Capital Social au cours de l'exercice 2004. Le Capital Social d'un montant total de 3.880.360,64 € se compose à la clôture de l'exercice de 12.126.127 actions de 0,32 €, entièrement libérées. Les actions se répartissent de la façon suivante :

### Décomposition des actions par catégorie en fin d'exercice :

• Catégorie A Fondateurs	4.351.280
• Catégorie B Investisseurs	7.771.697
• Catégorie C Autres	3.150
• Capital Social au 31/12/04	12.126.127

Les actions de catégorie B ont droit à un siège au Conseil. La transmission des actions est définie à l'article 11 des statuts, les droits et obligations attachés aux actions à l'article 12.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, les actionnaires ont autorisé l'émission d'options de souscription ou d'achats d'actions de la Société ne pouvant donner droit à plus de 330.000 actions de catégorie C de 0,32 € de nominal, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. La période de souscription a été fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2000 au 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Au Conseil du 30/11/1999, il a été émis 120.000 options, chacune de ces 120.000 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 1,82 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 120.000 options.

Au Conseil du 09/06/2000, il a été émis 33.500 options complémentaires, chacune de ces 33.500 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 33.500 options.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, la Société a émis à titre gratuit 256.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 1,82 € par action. Au 31/12/04, aucun bon n'a été exercé, et ces bons ne peuvent plus être exercés.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 29/06/2000, la société a émis à titre gratuit 114.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 31/12/04, compte tenu des salariés sortis, 4.500 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 4.500 bons s'élève à 25.380 €.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 19/09/2000, la société a émis à titre gratuit 47.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en

Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 31/12/04, compte tenu des salariés sortis, 4.000 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 4.000 bons s'élève à 22.560 €.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/11/2001, la Société a émis à titre gratuit 173.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0.32 € au prix de 1,82 € par action. Au 31/12/04, compte tenu des salariés sortis, 137.000 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 137.000 bons est de 249.340 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Novembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 308.110 bons de souscription d'actions au prix de 1,5 €. Dans ses séances du 29 Novembre 2001 et du 22 Mai 2003, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'émission de respectivement 246.488 et 61.622 bons de souscription d'action. Au 31/12/04, l'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 308.110 bons est de 462.165 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise jusqu'au 29 juin 2005. Par le Conseil d'Administration du 24 Septembre 2004, la société a émis 30.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 0,87 € par action. Au 31/12/04, l'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 30.000 bons est de 26.100 €.

## 9. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et par marchés géographiques :

<i><b>Catégories d'activités</b></i>	<i><b>Montants</b></i>	<i><b>Marchés</b></i>	<i><b>Montants géographiques</b></i>
Ventes	3.076.727	France Etranger	2.875.327 201.400
			3.076.727
Services	3.490.284	France Etranger	3.199.168 291.116
			3.490.284
			<b>6.567.011</b>

## 10. ECARTS DE CONVERSION

Le tableau des écarts de conversion au 31 décembre 2004 est le suivant :

<i><b>Poste concerné (en €uros)</b></i>	<i><b>Devise courante</b></i>	<i><b>Cours de clôture</b></i>	<i><b>Ecart actif</b></i>	<i><b>Ecart passif</b></i>
• Clients	USD	1,3621€	113.894	
<b>Total</b>			<b>113.894</b>	<b>0</b>

Une provision pour perte de change destinée à couvrir l'écart de conversion actif, a été constituée pour 113.894 €

## 11. CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

### *Créances représentées par des effets de commerce*

	€
Le montant des créances représentées par des effets de commerce s'élève au 31 décembre 2004 à	1.316

### *Dettes représentées par des effets de commerce*

	€
Le montant des dettes représentées par des effets de commerce retournés aux fournisseurs s'élève au 31 décembre 2004 à	NEANT

## 12. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	€
<b><u>Charges exceptionnelles :</u></b>	
• Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	3.811
• Dotation aux provisions pour Risques et Charges	89
• Règlement litige	47.022
• Amende routière 43	
<b>Total</b>	<b>50.965</b>
	€
<b><u>Produits exceptionnels :</u></b>	
• Produit sur exercice antérieur	6.368
• Reprise de provision pour Risques et Charges	43.484
<b>Total</b>	<b>49.852</b>

## IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 1. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### 2. EFFECTIF

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>Salariés de l'entreprise (nombre)</b>
Cadres & assimilés	35
Employés	12

<b>Total</b>	<b>47</b>
--------------	-----------

La répartition de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

<b><i>Catégories</i></b>	<b><i>Salariés de l'entreprise (nombre)</i></b>
Cadres & assimilés	38
Employés	11
<b>Total</b>	<b>49</b>

### 3. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	<b>Staff and Line Inc USD et €</b>
Capital	20.000 USD
Réserves	<536.115> USD
Quote-part du capital détenue par Staff and Line SA	100 %
Valeur d'inventaire des titres détenus	0 €
Chiffre d'affaires de l'exercice	184.851 USD
Résultat de l'exercice	146.273 USD

### 4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### **Engagements donnés**

##### 1. Nantissements :

- Nantissement de Sicav par la SOCIETE GENERALE en garantie du prêt et de l'autorisation de découvert pour 105.895 €.
- Nantissement de Sicav par le CREDIT LYONNAIS en garantie de prêt à hauteur de 37.962 €.

#### **Engagements reçus**

##### 1. Engagement de garantie

- Caution

€

NEANT

##### 2. Cautions données par d'autres personnes physiques

€

- Emprunts auprès des établissements de crédit

NEANT

### 3. Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Au 31 décembre 2002, STAFF AND LINE a réalisé un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune en faveur de sa filiale STAFF AND LINE INC. Cet abandon de créance se monte à un million de Dollars US. La filiale STAFF AND LINE INC sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2004, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale s'engage à payer à STAFF AND LINE SA, dès le premier exercice au cours duquel les conditions définies ci-dessus seront remplies, un montant de 50% du résultat net comptable et ce, dans la limite d'une situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à 50% du capital social.

La présente convention viendra à expiration lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice qui sera clos en 2007. En conséquence, si à cette date, il subsiste encore un solde non apuré, la présente remise de dette deviendra définitive pour le surplus, les conditions résolutoires ci-après exprimées devenant de ce fait caduques à due concurrence.

Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2003 a consenti un abandon partiel de créance avec clause de retour à meilleure fortune vis à vis de sa filiale STAFF AND LINE INC. Cet abandon de créance se monte à un million six cent dix mille quatre cent quarante sept Dollars US et neuf centimes. La filiale STAFF AND LINE INC sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2005, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale s'engage à payer à STAFF AND LINE SA, dès le premier exercice au cours duquel les conditions définies ci-dessus seront remplies, un montant de 50% du résultat net comptable et ce, dans la limite d'une situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à 50% du capital social.

La présente convention viendra à expiration lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice qui sera clos en 2008. En conséquence, si à cette date, il subsiste encore un solde non apuré, la présente remise de dette deviendra définitive pour le surplus, les conditions résolutoires ci-après exprimées devenant de ce fait caduques à due concurrence.

	USD	€
• Clause de retour à meilleure fortune 31/12/02	1.000.000,00	953.562
• Clause de retour à meilleure fortune 01/04/03	1.610.447,09	1.484.247
<b>Total</b>	<b>2.610.447,09</b>	<b>2.437.809</b>

#### ***Engagements de retraite***

Les engagements de retraite sont calculés sur la base de l'ancienneté du personnel et en fonction des dispositions de la Convention Collective. Le montant de ces engagements est jugé non significatif compte tenu du peu d'ancienneté des salariés et d'une moyenne d'âge relativement faible.

### 20.3.4 Annexes aux comptes sociaux 2003

#### **I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le résultat d'exploitation devenu positif depuis 2002, a été presque multiplié par trois au cours de l'exercice 2003. Il progresse ainsi de 278 K€ à 789 K€.

Le Chiffre d'Affaires est en progression de 21,8 % entre 2002 et 2003 et dépasse maintenant les 6 M€.



Le 1<sup>er</sup> Avril 2003, la société a réalisé un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1.610.447,09 USD envers sa filiale STAFF AND LINE INC. Cette opération a été réalisée dans le but du maintien des sources de débouchés commerciaux sur le marché Américain.

En Juillet 2003, la société a procédé à une augmentation de capital de 188.257,92 € par incorporation des avances en compte courant effectuées en Décembre 2002 par les investisseurs actuels. Le montant du capital social a ainsi été porté à 3.880.360,64 €.

## **II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1. HYPOTHESES DE BASE**

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

### **3. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Elles résultent des dispositions du Plan Comptable Général (Loi n°83353 du 30 avril 1983).

#### **2.1 *Méthode des coûts historiques***

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

#### **2.2 *Immobilisations***

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces immobilisations dans le patrimoine de la société.

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire considéré comme représentatif de l'amortissement économique.

##### Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 2 ans,  
Les dépôts de marques et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de 3 ans,

##### Immobilisations corporelles :

Les agencements sont amortis sur une durée allant de 5 à 10 ans,  
Le matériel et le mobilier de bureau, selon la nature des biens acquis, ont été amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans,  
Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans.

#### **2.3 *Créances et dettes***

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## 2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

## 2.5 Opérations en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au taux du jour des opérations.

En fin d'année, la société calcule, devise par devise, ses positions de change relatives aux créances et dettes. Les écarts de change nets latents sont portés en écart de conversion ; les pertes nettes latentes sont provisionnées et les gains nets latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

## 2.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées ou complétées pour couvrir les risques liés aux pertes de change et aux litiges prud'homaux en cours. Ces provisions s'élèvent respectivement à 103.647 € et 55.044 € au 31 décembre 2003. Les provisions constituées pour couvrir les risques liés aux litiges Prud'homaux en cours, ont été évaluées au cas par cas sur la base de l'examen des dossiers réalisés par les conseils externes.

### III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### 1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>Poste concerné (en €uros)</i>	<i>Solde au 31/12/2002</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>Solde au 31/12/2003</i>
• Litiges	43.484	11.560			55.044
• Pertes de change	262.293	103.647		262.293	103.647
<b>Totaux</b>	<b>305.777</b>	<b>115.207</b>		<b>262.293</b>	<b>158.691</b>

#### 2. CREANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation suivante :

	<i>Staff and Line Inc</i> €
<b><u>ACTIF</u></b>	
• Clients et comptes rattachées	338.160
• Comptes courants	47.506
• Intérêts courus sur compte courant	1.195

**Total** 386.861

**Staff and Line Inc**  
€

**PASSIF**

- Fournisseurs et comptes rattachées 0
- Total** 0

**3. PRODUITS A RECEVOIR**

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

- €
- Clients factures à établir 60.504
  - Etat – Produits à recevoir 16.884
  - Intérêts courus à recevoir 1.253
  - Divers – Produits à recevoir 4.344
- Total** 82.985

**4. CHARGES A PAYER**

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

- €
- Fournisseurs - Factures non parvenues 88.326
  - Congés à payer et autres charges à payer relatives au personnel 406.654
  - Etat - charges à payer 37.258
  - Divers – charges à payer 8.291
  - Intérêts courus à payer 2.911
- Total** 543.440

**5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

- €
- Primes d'assurance 33.112
  - Abonnements et cotisations 7.377
  - Crédit-bail et locations 46.829
  - Maintenance 6.321
  - Fournitures administratives 3.799
  - Autres 2.414
- Total** 99.852

## 6. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils représentent la quote-part des factures relative à une période postérieure au 31/12/2003.  
€

• Abonnements maintenance perçus d'avance pour	1.079.858
• Clients – Divers produits constatés d'avance	134.797
<b>Total</b>	<b>1.214.655</b>

## 7. CHARGES A REPARTIR

Elles correspondent aux frais de création du logo « Easyvista », et aux frais de création d'une passerelle. Ces frais sont amortis sur une durée de 3 ans.

	€
• Montant Brut début d'exercice	34.377
• Augmentation de l'exercice	0
• Amortissements antérieurs	25.689
• Amortissements de la période	4.980
• Montant net au 31/12/03	3.708

## 8. CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2003 a autorisé une augmentation de capital de 188.257,92 € par incorporation d'avances reçues en décembre 2002 des Investisseurs de la Société. Le Capital Social de 3.692.102,72 € a été porté à 3.880.360,64 € par l'émission de 588.306 actions nouvelles de numéraire de catégorie B, d'un montant nominal de 0,32 € chacune.

Type	31 décembre 2002	Actions Nouvelles	31 décembre 2003
• Catégorie A Fondateurs	4.351.280		4.351.280
• Catégorie B Investisseurs	7.183.391	588.306	7.771.697
• Catégorie C Autres	3.150		3.150
<b>Totaux</b>	<b>11.537.821</b>	<b>588.306</b>	<b>12.126.127</b>

Les actions de catégorie B ont droit à un siège au Conseil. La transmission des actions est définie à l'article 11 des statuts, les droits et obligations attachés aux actions à l'article 12.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, les actionnaires ont autorisé l'émission d'options de souscription ou d'achats d'actions de la Société ne pouvant donner droit à plus de 330.000 actions de catégorie C de 0,32 € de nominal, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. La période de souscription a été fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2000 au 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Au Conseil du 30/11/1999, il a été émis 120.000 options, chacune de ces 120.000 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 1,82 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 120.000 options.

Au Conseil du 09/06/2000, il a été émis 33.500 options complémentaires, chacune de ces 33.500 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 €.

Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 33.500 options.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, la Société a émis à titre gratuit 256.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0.32 € au prix de 1,82 € par action. Au 31/12/03, compte tenu des salariés sortis, 52.250 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 52.250 bons est de 95.095 €.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 29/06/2000, la société a émis à titre gratuit 114.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 31/12/03, compte tenu des salariés sortis, 5.250 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 5.250 bons s'élève à 29.610 €.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 19/09/2000, la société a émis à titre gratuit 47.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 31/12/03, compte tenu des salariés sortis, 4.750 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 4.750 bons s'élève à 26.790 €.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/11/2001, la Société a émis à titre gratuit 173.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0.32 € au prix de 1,82 € par action. Au 31/12/03, compte tenu des salariés sortis, 143.000 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 143.000 bons est de 260.260 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Novembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 308.110 bons de souscription d'actions au prix de 1,5 €. Dans ses séances du 29 Novembre 2001 et du 22 Mai 2003, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'émission de respectivement 246.488 et 61.622 bons de souscription d'action. Au 31/12/03, l'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 308.110 bons est de 462.165 €.

## 9. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et par marchés géographiques :

<i>Catégories d'activités</i>	<i>Montants</i>	<i>Marchés</i>	<i>Montants géographiques</i>
Ventes	3.292.201	France	3.037.905
		Etranger	254.296
			3.292.201
Services	2.720.593	France	2.458.282
		Etranger	262.311
			2.720.593
			<b>6.012.794</b>

## 10. ECARTS DE CONVERSION

Le tableau des écarts de conversion au 31 décembre 2003 est le suivant :

<b>Poste concerné (en €uros)</b>	<b>Devise courante</b>	<b>Cours de clôture</b>	<b>Ecart actif</b>	<b>Ecart passif</b>
• Clients	USD	1,263 €	97.107	
• Compte courant Staff Inc	USD	1,263 €	6.540	
• Fournisseurs	USD	1,263 €		200
• Fournisseurs	CHF	1,5579 €		16
• Fournisseurs	CAD	1,6234 €		322
<b>Total</b>			<b>103.647</b>	<b>538</b>

Une provision pour perte de change destinée à couvrir l'écart de conversion actif, a été constituée pour 103.647 €

## 11. CREANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

### *Créances représentées par des effets de commerce*

€

Le montant des créances représentées par des effets de commerce s'élève au 31 décembre 2003 à

NEANT

### *Dettes représentées par des effets de commerce*

€

Le montant des dettes représentées par des effets de commerce retournés aux fournisseurs s'élève au 31 décembre 2003 à NEANT

## 12. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	€
<b><u>Charges exceptionnelles :</u></b>	
• Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1.579
• Dotation aux provisions pour Risques et Charges	11.560
• Abandon de créance à caractère commercial	1.484.247
• Divers	117
<b>Total</b>	<b>1.497.503</b>
	€
<b><u>Produits exceptionnels :</u></b>	
• Produit de cession d'éléments d'actifs	2.925
• Reprise de provision sur créance du groupe	260.000
• Produit d'assurance	1.404
• Divers	154
<b>Total</b>	<b>264.483</b>

## IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 1. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### 2. EFFECTIF

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

<b><i>Catégories</i></b>	<b><i>Salariés de l'entreprise (nombre)</i></b>
Cadres & assimilés	38
Employés	10
<b>Total</b>	<b>48</b>

La répartition de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

<b><i>Catégories</i></b>	<b><i>Salariés de l'entreprise (nombre)</i></b>
Cadres & assimilés	35
Employés	9
<b>Total</b>	<b>44</b>

### 3. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	<i>Staff and Line Inc</i> <i>USD et €</i>
Capital	20.000 USD
Réserves	<2.120.795> USD
Quote-part du capital détenue par Staff and Line SA	100 %
Valeur d'inventaire des titres détenus	0 €
Chiffre d'affaires de l'exercice	321.155 USD
Résultat de l'exercice	1.584.680 USD

### 4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### *Engagements donnés*

##### 1. Nantissements :

- Nantissement de Sicav par la SOCIETE GENERALE en garantie du prêt et de l'autorisation de découvert pour 105.895 €.

#### *Engagements reçus*

##### 1. Engagement de garantie

- |                       |       |
|-----------------------|-------|
|                       | €     |
| • Caution SOFARIS 40% | 3.201 |

##### 2. Cautions données par d'autres personnes physiques

- |  |       |
|--|-------|
|  | €     |
| • Emprunts auprès des établissements de crédit | NEANT |

##### 3. Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Au 31 décembre 2002, STAFF AND LINE a réalisé un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune en faveur de sa filiale STAFF AND LINE INC. Cet abandon de créance se monte à un million de Dollars US. La filiale STAFF AND LINE INC sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2004, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale s'engage à payer à STAFF AND LINE SA, dès le premier exercice au cours duquel les conditions définies ci-dessus seront remplies, un montant de 50% du résultat net comptable et ce, dans la limite d'une situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à 50% du capital social.

La présente convention viendra à expiration lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice qui sera clos en 2007. En conséquence, si à cette date, il subsiste encore un solde non apuré, la présente remise de dette deviendra définitive pour le surplus, les conditions résolutives ci-après exprimées devenant de ce fait caduques à due concurrence.



Le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2003 a consenti un abandon partiel de créance avec clause de retour à meilleure fortune vis à vis de sa filiale STAFF AND LINE INC. Cet abandon de créance se monte à un million six cent dix mille quatre cent quarante sept Dollars US et neuf centimes. La filiale STAFF AND LINE INC sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2005, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale s'engage à payer à STAFF AND LINE SA, dès le premier exercice au cours duquel les conditions définies ci-dessus seront remplies, un montant de 50% du résultat net comptable et ce, dans la limite d'une situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à 50% du capital social.

La présente convention viendra à expiration lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice qui sera clos en 2008. En conséquence, si à cette date, il subsiste encore un solde non apuré, la présente remise de dette deviendra définitive pour le surplus, les conditions résolutives ci-après exprimées devenant de ce fait caduques à due concurrence.

	USD	€
• Clause de retour à meilleure fortune 31/12/02	1.000.000,00	953.562
• Clause de retour à meilleure fortune 01/04/03	1.610.447,09	1.484.247
<b>Total</b>	<b>2.610.447,09</b>	<b>2.437.809</b>

### ***Engagements de retraite***

Les engagements de retraite sont calculés sur la base de l'ancienneté du personnel et en fonction des dispositions de la Convention Collective. Le montant de ces engagements est jugé non significatif compte tenu du peu d'ancienneté des salariés et d'une moyenne d'âge relativement faible.

## **20.3.5 Annexes aux comptes sociaux 2002**

### **I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société s'était fixée pour objectif d'obtenir un résultat d'exploitation positif sur l'exercice 2002, ce qui a été réalisé, puisque ce résultat d'exploitation se monte à un produit de 278 K€ contre une perte de 2.506 K€ sur l'exercice 2001.

Le Chiffre d'Affaires resté stable en 2001, est en croissance de 3,9 % sur l'exercice 2002

En Décembre 2002, la société a fait appel à des avances en compte courant auprès des investisseurs actuels pour 500 K€. Ces avances devraient se traduire en une augmentation de capital dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2003.

Au 31 Décembre 2002, la société a réalisé un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un million de Dollars US envers sa filiale STAFF AND LINE INC. Cette opération a été réalisée dans le but du maintien des sources de débouchés commerciaux sur le marché Américain.

### **II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **1. HYPOTHESES DE BASE**

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . continuité de l'exploitation,

. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point exposé ci-après : la société a appliqué pour la première année le règlement CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs. L'impact de ce changement de méthode n'a aucune incidence tant au niveau du résultat que des capitaux propres à l'ouverture,  
. indépendance des exercices.

#### **4. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Elles résultent des dispositions du Plan Comptable Général (Loi n°83353 du 30 avril 1983).

##### **2.1 Méthode des coûts historiques**

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

##### **2.2 Immobilisations**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces immobilisations dans le patrimoine de la société.

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire considéré comme représentatif de l'amortissement économique.

###### Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 2 ans,  
Les dépôts de marques et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de 3 ans,

###### Immobilisations corporelles :

Les agencements sont amortis sur une durée allant de 5 à 10 ans,  
Le matériel et le mobilier de bureau, selon la nature des biens acquis, ont été amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans,  
Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans.

##### **2.3 Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.  
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

##### **2.4 Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

##### **2.5 Opérations en devises étrangères**

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au taux du jour des opérations.  
En fin d'année, la société calcule, devise par devise, ses positions de change relatives aux créances et dettes. Les écarts de change nets latents sont portés en écart de conversion ; les pertes nettes latentes sont provisionnées et les gains nets latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

### 3. IMAGE FIDÈLE

Pour que les comptes présentés ici puissent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de l'entreprise, nous croyons utiles d'apporter les précisions suivantes :

Les effets à recevoir sont comptabilisés dès leur réception.  
Les effets à payer sont comptabilisés dès leur retour au fournisseur.

### III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS

#### AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### 1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>Poste concerné (en euros)</i>	<i>Solde au 31/12/2001</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>Solde au 31/12/2002</i>
• Litiges	43.484				43.484
• Pertes de change		262.293			262.293
• Autres provisions	60.616		36.054	24.562	
<b>Totaux</b>	<b>104.100</b>	<b>262.293</b>	<b>36.054</b>	<b>24.562</b>	<b>305.777</b>

#### 2. CREANCES ET DETTES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIEES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation suivante :

	<i>Staff and Line Inc €</i>
<b><u>ACTIF</u></b>	
• Clients et comptes rattachées	407.262
• Comptes courants	1.235.535
• Intérêts courus sur compte courant	282.448
<b>Total</b>	<b>1.925.245</b>

Une provision pour dépréciation de 260 K€ a été comptabilisée en 2001. La société a réalisé un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un million de Dollars, soit 953.562 euros.

	<i>Staff and Line Inc €</i>
<b><u>PASSIF</u></b>	
• Fournisseurs et comptes rattachées	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

#### 3. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

	€
• Clients factures à établir	34.429
• Etat – Produits à recevoir	14.851
• Intérêts courus à recevoir	282.514
• Divers – Produits à recevoir	903
<b>Total</b>	<b>332.697</b>

#### 4. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	€
• Fournisseurs - Factures non parvenues	65.534
• Fournisseurs d'immobilisations – Factures non parvenues	30.683
• Congés à payer et autres charges à payer relatives au personnel	233.674
• Etat - charges à payer	26.069
• Divers – charges à payer	35.538
• Intérêts courus à payer	491
<b>Total</b>	<b>391.989</b>

#### 5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	€
• Primes d'assurance	5.998
• Abonnements et cotisations	1.893
• Crédit-bail et locations	35.018
• Maintenance	3.769
• Honoraires	2.981
• Fournitures administratives	7.816
• Annonces et insertions	1.556
• Formations	5.017
• Autres	404
<b>Total</b>	<b>64.452</b>

#### 6. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils représentent la quote-part des factures relative à une période postérieure au 31/12/2002.

	€
• Abonnements maintenance perçus d'avance pour	909.987
<b>Total</b>	<b>909.987</b>

#### 7. CHARGES A REPARTIR

Elles correspondent aux frais de création du logo « Easyvista », et aux frais de création d'une passerelle. Ces frais sont amortis sur une durée de 3 ans.

€

• Montant Brut début d'exercice	34.377
• Augmentation de l'exercice	0
• Amortissements antérieurs	14.787
• Amortissements de la période	10.902
•	
• Montant net au 31/12/02	8.688

## 8. CAPITAL SOCIAL

Aucun mouvement n'a affecté le Capital Social au cours de l'exercice 2002. Le Capital Social d'un montant total de 3.692.102,72 € se compose à la clôture de l'exercice de 11.537.821 actions de 0,32 €, entièrement libérées. Les actions se décomposent de la façon suivante :

### Décomposition des actions par catégorie en fin d'exercice :

• Catégorie A Fondateurs	4.351.280
• Catégorie B Investisseurs	7.183.391
• Catégorie C Autres	3.150
•	
• Capital Social au 31/12/02	11.537.821

Les actions de catégorie B ont droit à un siège au Conseil. La transmission des actions est définie à l'article 11 des statuts, les droits et obligations attachés aux actions à l'article 12.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, les actionnaires ont autorisé l'émission d'options de souscription ou d'achats d'actions de la Société ne pouvant donner droit à plus de 330.000 actions de catégorie C de 0,32 € de nominal, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. La période de souscription a été fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2000 au 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Au Conseil du 30/11/1999, il a été émis 120.000 options, chacune de ces 120.000 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 1,82 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 120.000 options.

Au Conseil du 09/06/2000, il a été émis 33.500 options complémentaires, chacune de ces 33.500 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 33.500 options.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, la Société a émis à titre gratuit 256.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 1,82 € par action. Au 31/12/02, compte tenu des salariés sortis, 53.750 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 53.750 bons est de 97.825 €.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 29/06/2000, la société a émis à titre gratuit 114.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 31/12/02, compte tenu des salariés sortis, 8.250 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 8.250 bons s'élève à 46.530 €.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 19/09/2000, la société a émis à titre gratuit 47.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 31/12/02, compte tenu des salariés sortis, 4.750 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 4.750 bons s'élève à 26.790 €.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/11/2001, la Société a émis à titre gratuit 173.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0.32 € au prix de 1,82 € par action. Au 31/12/02, compte tenu des salariés sortis, 153.000 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 153.000 bons est de 278.460 €.

## 9. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et par marchés géographiques :

<i>Catégories d'activités</i>	<i>Montants</i>	<i>Marchés géographiques</i>	<i>Montants</i>
Ventes	2.538.058	France	2.177.330
		Etranger	360.728
			2.538.058
Services	2.397.272	France	2.204.680
		Etranger	192.592
			2.397.272
			<b>4.935.330</b>

## 10. ECARTS DE CONVERSION

Le tableau des écarts de conversion au 31 décembre 2002 est le suivant :

<i>Poste concerné (en euros)</i>	<i>Devise courante</i>	<i>Cours de clôture</i>	<i>Ecart actif</i>	<i>Ecart passif</i>
• Clients	USD	1,0487 €	28.004	
• Compte courant Staff Inc	USD	1,0487 €	206.595	
• Intérêts sur C/C Staff Inc	USD	1,0487 €	27.680	
• Fournisseurs	USD	1,0487 €		76
• Fournisseurs	CHF	1,4524 €	14	
<b>Total</b>			<b>262.293</b>	<b>76</b>

Une provision pour perte de change destinée à couvrir l'écart de conversion actif, a été constituée pour 262.293 €

## 11. CREANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

### *Créances représentées par des effets de commerce*

€

Le montant des créances représentées par des effets de commerce s'élève au 31 décembre 2002 à

NEANT

### *Dettes représentées par des effets de commerce*

€

Le montant des dettes représentées par des effets de commerce retournés aux fournisseurs s'élève au 31 décembre 2002 à NEANT

## 12. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

€

### Charges exceptionnelles :

- |   |         |
|---|---------|
| • Majorations et Intérêts de retard         | 37.101  |
| • Charges sur exercices antérieurs          | 18.912  |
| • Abandon de créance à caractère commercial | 953.562 |
| • Indemnités diverses                       | 15.000  |

**Total**

**1.024.575**

€

### Produits exceptionnels :

- |  |        |
|--|--------|
| • Reprise de provision pour Risques et Charges | 60.616 |
| • Produits sur exercices antérieurs            | 10.176 |

**Total**

**70.792**

## IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 1. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### 2. EFFECTIF

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

#### **Catégories**

#### **Salariés de l'entreprise (nombre)**

Cadres & assimilés  
Employés

32  
10

<b>Total</b>	<b>42</b>
--------------	-----------

La répartition de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

<b>Catégories</b>	<b>Salariés de l'entreprise (nombre)</b>
Cadres & assimilés	33
Employés	7
<b>Total</b>	<b>40</b>

### 3. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	<b>Staff and Line Inc USD et €</b>
Capital	20.000 USD
Réserves	<2.597.506,07> USD
Quote-part du capital détenue par Staff and Line SA	100 %
Valeur d'inventaire des titres détenus	0 €
Chiffre d'affaires de l'exercice	357.645,21 USD
Résultat de l'exercice	<523.289,11> USD

### 4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### **Engagements donnés**

##### 1. Nantissements :

- Nantissement sur matériel financé par le CREDIT LYONNAIS de 64.790 € à échéance du 25/01/2003.

#### **Engagements reçus**

##### 1. Engagement de garantie

- |                       |          |
|-----------------------|----------|
|                       | <b>€</b> |
| • Caution SOFARIS 40% | 27.081   |

##### 2. Cautions données par d'autres personnes physiques

- |  |          |
|--|----------|
|  | <b>€</b> |
| • Emprunts auprès des établissements de crédit | 38.000   |



Engagements donnés à la Société Générale en garantie du crédit moyen terme de 76.224,51 € échéance juillet 2003.

### 3. Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Au 31 décembre 2002, STAFF AND LINE a réalisé un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune en faveur de sa filiale STAFF AND LINE INC. Cet abandon de créance se monte à un million de Dollars US. La filiale STAFF AND LINE INC sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2004, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale s'engage à payer à STAFF AND LINE SA, dès le premier exercice au cours duquel les conditions définies ci-dessus seront remplies, un montant de 50% du résultat net comptable et ce, dans la limite d'une situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à 50% du capital social.

La présente convention viendra à expiration lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice qui sera clos en 2007. En conséquence, si à cette date, il subsiste encore un solde non apuré, la présente remise de dette deviendra définitive pour le surplus, les conditions résolutoires ci-après exprimées devenant de ce fait caduques à due concurrence.

	<b>USD</b>	<b>€</b>
• Clause de retour à meilleure fortune	1.000.000	953.562

### ***Engagements de retraite***

Les engagements de retraite sont calculés sur la base de l'ancienneté du personnel et en fonction des dispositions de la Convention Collective. Le montant de ces engagements est jugé non significatif compte tenu du peu d'ancienneté des salariés et d'une moyenne d'âge relativement faible.

20.3.6 (20.3.5 bis) - NOTE COMPLEMENTAIRE AUX COMPTES SOCIAUX 2002, 2003

Le tableau de flux ci-dessous a été établi pour les besoins de la présentation du présent document de base :

**Tableau de flux de Trésorerie des exercices 2002, 2003**

	31/12/2003	31/12/2002
<b>Flux nets de trésorerie lié à l'exploitation</b>		
Bénéfice net	-588 725	-962 642
Elimination des éléments non monétaires		
<i>Amortissement et provisions</i>	-320 201	287 684
<i>Impôts différés</i>	0	0
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>1 283 877</b>	<b>543 703</b>
<i>Clients</i>	-497 939	171 649
<i>Variation des stocks</i>	31 021	6 510
<i>Charges constatées d'avance et autres débiteurs / créiteurs</i>	-36 482	-454 913
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	8 153	-274 082
<i>Comptes courants Interco</i>	1 469 282	1 178 298
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	309 822	-83 759
<b>Flux nets de trésorerie lié à l'exploitation</b>	<b>374 951</b>	<b>-131 255</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		
Acquisitions nettes des sorties d'immobilisations	-139 843	-85 018
Augmentation des charges à répartir		
produits de cession d'immobilisations corporelles		
Variation de périmètre		
Investissements dans filiales et participations		
<b>Flux nets de trésorerie liée aux opérations d'investissements</b>	<b>-139 843</b>	<b>-85 018</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financements</b>		
Augmentation de capital	601 826	
Prime d'émission		
Emprunts à court terme	-519 213	136 357
Emprunts à long terme		
Autres créances à long terme		
<b>Flux nets de trésorerie liée aux opérations d'investissements</b>	<b>82 613</b>	<b>136 357</b>
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>317 721</b>	<b>-79 915</b>
<b>Disponibilités et VMP au début de la période</b>	<b>528 611</b>	<b>608 526</b>
<b>Disponibilités et VMP à la fin de la période</b>	<b>846 332</b>	<b>528 611</b>

**Staff and Line S.A.**

Siège social : Immeuble Horizon 1 – 10, allée Bienvenue – 93160 Noisy-Le-Grand

Capital social : €. 3 880 361

**Rapport d’audit particulier sur les tableaux de flux de trésorerie 2002 et 2003**

Exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Staff and Line S.A., nous avons effectué un audit des tableaux de flux de trésorerie établis à partir des comptes sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003.

Ces tableaux réalisés expressément pour les besoins du document de base de la société figurent au paragraphe 20.3.5 bis de ce document. Ils ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d’exprimer une opinion sur l’exactitude de ces tableaux.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d’obtenir l’assurance raisonnable que les tableaux de flux de trésorerie, réalisés à partir des comptes sociaux de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 certifiés sans réserve ni observation, selon le modèle prescrit par le règlement CRC n° 99-02 ne comporte pas d’anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les montants et les informations données dans ces tableaux. Il consiste également à apprécier les principes suivis pour effectuer les calculs ayant permis d’établir ces tableaux. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable à l’opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, ces tableaux présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les flux de trésorerie générés par l’activité de la société au titre des exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003.

Paris La Défense et Paris, le 3 octobre 2005

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Les Commissaires aux comptes  
Audit Eurex  
Société de Commissaires aux comptes

Maïr Fereres  
*Associé*

Sandrine Jeanjacquot  
*Associée*  
*Représentant technique*

Michel Berger  
*Associé*  
*Mandataire social*

## **20.4 Vérification des informations financières annuelles historiques**

### **20.4.1 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004**

#### **20.4.1.1 Rapport relatif aux comptes consolidés au 31/12/2004**

##### **Staff and Line S.A.**

Siège social : Immeuble Horizon 1 – 10, allée Bienvenue – 93160 Noisy-Le-Grand

Capital social : €. 3 880 361

##### **Rapport d'examen limité et d'audit contractuel sur les comptes consolidés**

Exercices clos les 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Staff and Line S.A., nous avons effectué un examen limité du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé de Staff and Line S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 dont l'établissement n'a pour seule finalité que de permettre la comparabilité avec les comptes consolidés de Staff and Line S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Ces états ont été établis par la Direction de la société et n'étant pas destinés à être adressés aux actionnaires, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre société n'étant pas tenue d'établir des comptes consolidés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, qui constituent les à-nouveaux de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2003, n'ont pas été établis et n'ont donc fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité.

Ainsi, du fait de la nature des travaux réalisés, nous n'exprimons pas d'avis sur la situation d'ouverture des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et donc sur les éventuelles incidences qui pourraient en résulter sur les capitaux propres et le résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sur la base de notre examen limité et sous la réserve indiquée ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs à la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Staff and Line S.A., nous avons audité les comptes consolidés joints au présent prospectus simplifié de la société Staff and Line S.A. au 31 décembre 2004.

Ces comptes ont été établis par la Direction de la société et n'étant pas destinés à être adressés aux actionnaires, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit contractuel.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que

notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.  
A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2004, ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables français.

Paris La Défense et Paris, le 12 septembre 2005

KPMG Audit	Les Commissaires aux comptes
<i>Département de KPMG S.A.</i>	Audit Eurex
	Société de Commissaires aux comptes

Mair Fereres  
*Associé*

Sandrine Jeanjacquot  
*Associée*  
*Représentant technique*

Michel Berger  
*Associé*  
*Mandataire social*

#### 20.4.1.2 Rapport général relatifs aux comptes annuels au 31/12/2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Staff and Line S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Paris, le 15 juin 2005  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou  
Associé

Audit Eurex  
Société de Commissaires aux Comptes

Sandrine Jeanjacquot  
Associée  
Représentante Technique

Michel Berger  
Associé  
Mandataire Social

### 20.4.1.3 Rapport spécial relatif à l'exercice clos le 31/12/2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

#### Conventions autorisées au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 1<sup>ère</sup> convention : Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de la filiale américaine.

Nature et objet : Au 1<sup>er</sup> avril 2003, votre société a consenti un abandon de créance en compte courant de 1 610 447 de dollars US en faveur de sa filiale Staff and Line Inc.

Modalités : Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Staff and Line Inc sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter du 31 décembre 2005, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale devra payer à Staff and Line S.A., dès le premier exercice au cours duquel elle remplira les conditions ci-dessus, un montant égal à 50 % du résultat net comptable et ce, dans la limite de la situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à la moitié de son capital social.

L'abandon deviendra définitif au 31 décembre 2008, s'il subsiste un solde non apuré.

#### 2<sup>ème</sup> convention : Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de la filiale américaine.

Nature et objet : Au 31 décembre 2002, votre société a consenti un abandon de créance en compte courant de 1 000 000 de dollars US en faveur de sa filiale Staff and Line Inc.

Modalités : Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Staff and Line Inc sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter du 31 décembre 2004, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale devra payer à Staff and Line S.A., dès le premier exercice au cours duquel elle remplira les conditions ci-

dessus, un montant égal à 50 % du résultat net comptable et ce, dans la limite de la situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à la moitié de son capital social.

L'abandon deviendra définitif au 31 décembre 2007, s'il subsiste un solde non apuré.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 15 juin 2005

Les Commissaires aux Comptes,

**AUDIT EUREX**

Société de Commissaires aux Comptes

Sandrine JEANJACQUOT  
Associée  
Représentante Technique

Michel BERGER  
Associé  
Mandataire Social

**KPMG AUDIT**

Département de KPMG SA

Grégoire MENU  
Associé

#### **20.4.1.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT RELATIF AU CONTROLE INTERNE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société STAFF and LINE S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 15 juin 2005

Les Commissaires aux comptes,



**AUDIT EUREX**  
Société de Commissaires aux Comptes

Sandrine JEANJACQUOT  
Associée  
Représentante Technique

Michel BERGER  
Associé  
Mandataire Social

**KPMG AUDIT**  
Département de KPMG SA

Grégoire MENU  
Associé

## **20.4.2 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003**

### **20.4.2.1 Rapport relatif aux comptes consolidés au 31/12/2003**

**Cf paragraphe 20.4.1.1**

### **20.4.2.2 Rapport général relatif aux comptes annuels au 31/12/2003**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Staff and Line S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la 1<sup>ère</sup> fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés aux litiges prud'homaux en cours, tel que décrits en note II.6 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Paris, le 14 juin 2004  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Audit Eurex  
Société de Commissaires aux Comptes

Grégoire Menou  
*Associé*

Michel Berger  
*Associé*  
*Représentant Technique*

Janin Audas  
*Associé*  
*Mandataire Social*

### **20.4.2.3 Rapport spécial relatif à l'exercice clos le 31/12/2003**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 2003 : Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de la filiale américaine.**

Personne concernée : Jamal Labeled

Nature et objet : Au 1<sup>er</sup> avril 2003, votre société a consenti un abandon de créance en compte courant de 1 610 447 de dollars US en faveur de sa filiale Staff and Line Inc.

Modalités : Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Staff and Line Inc sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter du 31 décembre 2005, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale devra payer à Staff and Line S.A., dès le premier exercice au cours duquel elle remplira les conditions ci-dessus, un montant égal à 50 % du résultat net comptable et ce, dans la limite de la situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à la moitié de son capital social.

L'abandon deviendra définitif au 31 décembre 2008, s'il subsiste un solde non apuré.

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Convention unique**

#### **Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de la filiale américaine.**

Nature et objet : Au 31 décembre 2002, votre société a consenti un abandon de créance en compte courant de 1 000 000 dollars US en faveur de sa filiale Staff and Line Inc.

Modalités : Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Staff and Line Inc sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter du 31 décembre 2004, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale devra payer à Staff and Line S.A., dès le premier exercice au cours duquel elle remplira les conditions ci-dessus, un montant égal à 50 % du résultat net comptable et ce, dans la limite de la situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à la moitié de son capital social.

L'abandon deviendra définitif au 31 décembre 2007, s'il subsiste un solde non apuré.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 14 juin 2004

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Audit Eurex  
Société de Commissaires aux Comptes

Grégoire Menou  
*Associé*

Michel Berger  
*Associé*  
*Représentant Technique*

Janin Audas  
*Associé*  
*Mandataire Social*

#### **20.4.2.4 Rapport CAC sur contrôle interne 2003**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Staff and Line S.A et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président de Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Paris, le 14 juin 2004

### Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

S.A. Audit Eurex  
Société de Commissaires aux comptes

Grégoire Menou  
*Associé*

Michel Berger  
*Associé*  
*Représentant Technique*

Janin Audas  
*Associé*  
*Mandataire social*

#### **20.4.3 Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002**

##### **20.4.3.1 Rapport général relatif aux comptes annuels au 31/12/2002**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Staff and Line S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que

les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II.1 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000 et ses conséquences sur le compte derésultat et les capitaux propres à l'ouverture.

## **2 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que la liste et l'objet des conventions courantes n'ont pas été, comme prévu par l'article L 225-39 du Code de Commerce, communiqués par le Président du Conseil d'Administration aux membres di Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

Paris La Défense et Paris, le 13 juin 2003  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Audit Eurex

Grégoire Menou  
Associé

Michel Berger  
Responsable technique

Janin Audas  
Représentant légal

### **20.4.3.2 Rapport spécial relatif à l'exercice clos le 31/12/2002**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de la filiale américaine.**

Personne concernée : Jamal Labed, administrateur des deux sociétés

Nature et objet : Au 31 décembre 2002, votre société a consenti un abandon de créance en compte courant de 1 000 000 dollars US en faveur de sa filiale Staff and Line Inc. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 27 décembre 2002.

Modalités : Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Staff and Line Inc sera considérée comme étant revenue à meilleure fortune, lorsque, à compter du 31 décembre 2004, son actif net sera au moins égal à son capital social. Dans cette hypothèse, la filiale devra payer à Staff and Line S.A., dès le premier exercice au cours duquel elle remplira les conditions ci-dessus, un montant égal à 50 % du résultat net comptable et ce, dans la limite de la situation nette de la filiale qui ne pourra jamais être inférieure à la moitié de son capital social.

L'abandon deviendra définitif au 31 décembre 2007, s'il subsiste un solde non apuré.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 13 juin 2003

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Audit Eurex

Grégoire Menou  
Associé

Michel Berger  
Responsable technique

Janin Audas  
Représentant légal

## 20.5 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres du réseau

	Exercice 2004				Exercice 2003			
	KPMG		AUDIT EUREX		KPMG		AUDIT EUREX	
	en K€	en %	en K€	en %	en K€	en %	en K€	en %
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes	26,6	88%	14	100%	12	60%	12	92%
Missions accessoires	3,5	12%			8	40%	1	8%
<b>Sous total</b>	<b>30,1</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations le cas échéant</b>								
- juridique, fiscal, social								
- technologies de l'information								
- audit interne								
- autres (à indiquer si > 10% aux honoraires d'audit)								
<b>Sous total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>30,1</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>13</b>	<b>100%</b>

## 20.6 Informations financières semestrielles au 30 juin 2005

### 20.6.1 Comptes

#### BILAN

ACTIF	30-juin-05			31-déc-04	30-juin-04
	Brut	Amort/Prov.	Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	36 770	36 770		1 632	3 663
Frais de recherche & développement					
Concessions, brevets, licences, logiciels ...	238 226	142 719	95 547	94 480	111 165
Fond commercial					
Autres immobilisations incorporelles	101 706	66 923	34 783	35 078	23 748
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage ind.					
Autres immobilisations corporelles	664 955	407 887	257 067	133 749	126 346
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes				39 339	
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à de participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	65 244		65 244	63 868	61 661
	<b>1 106 941</b>	<b>654 300</b>	<b>452 641</b>	<b>368 145</b>	<b>326 583</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stock et en-cours</b>					
En cours					
Marchandises	12 501		12 501	14 385	15 710
<b>Avances et acpt. versés /commandes</b>	937		937	5 742	
<b>Créances</b>					
Créances clients et comptes rattachés	1 622 154	43 494	1 578 660	2 377 664	801 891
Autres créances	398 585		398 585	764 358	498 095
Capital souscrit appelé non versé					
<b>Trésorerie</b>					
Valeurs mobilières de placement	1 311 435		1 311 435	1 305 331	1 502 199
Disponibilités	666 173		666 173	95 641	368 613
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance	124 053		124 053	123 317	197 174
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 135 838</b>	<b>43 494</b>	<b>4 092 344</b>	<b>4 686 438</b>	<b>3 383 682</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					1 219
Impôts différés actif	35 675		35 675	36 981	25 140
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 278 454</b>	<b>697 794</b>	<b>4 580 660</b>	<b>5 091 564</b>	<b>3 736 623</b>

<b>PASSIF</b>	<b>30-juin-05</b>	<b>31-déc-04</b>	<b>30-juin-04</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital (dont versé: 3 880 361 )	3 880 361	3 880 361	3 880 361
Prime d'émission, de fusion, d'apport	413 568	413 568	413 568
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	6 098	6 098	6 098
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	(1 780 793)	(2 507 949)	(2 507 949)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(133 582)</b>	<b>727 156</b>	<b>(168 298)</b>
Ecart de conversion	(221 514)	(190 162)	(225 440)
Provisions réglementées			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 164 137</b>	<b>2 329 072</b>	<b>1 398 340</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques	11 560	11 649	11 560
Provisions pour charges	110 624	110 624	72 939
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>122 184</b>	<b>122 273</b>	<b>84 499</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles	5 380	5 380	5 380
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements crédit	111 688	168 357	116 637
Emprunts et dettes financières	1 970	1 970	1 970
Avances et acomptes reçus/commandes			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 758	268 574	277 802
Dettes fiscales et sociales	857 515	1 023 296	723 694
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 138	20 209	11 024
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	1 093 891	1 152 433	1 117 278
<b>DETTES</b>	<b>2 294 339</b>	<b>2 640 219</b>	<b>2 253 785</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 580 660</b>	<b>5 091 564</b>	<b>3 736 623</b>



## COMPTE DE RESULTAT

En €	France	Export	30-juin-05	31-déc-04	30-juin-04
			Total	Net	Net
Vente de marchandises	889 122	268 668	1 157 790	3 076 727	959 181
Production vendue de biens					
Production vendue services	1 415 925	181 995	1 597 920	3 638 326	1 795 520
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NETS</b>	<b>2 305 047</b>	<b>450 663</b>	<b>2 755 709</b>	<b>6 715 053</b>	<b>2 754 701</b>
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises/provisions & transferts de charges			34 548	137 771	40 091
Autres produits			4 518	18 198	4
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 794 775</b>	<b>6 871 022</b>	<b>2 794 796</b>
Achat Marchandises			7 515	23 621	5 849
Variation de stocks			1 884	1 220	(105)
Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes (a)			807 667	1 770 911	941 435
Impôts, taxes et versements assimilés			111 285	214 064	105 225
Salaires et traitements			1 367 403	2 648 796	1 290 924
Charges sociales			597 850	1 179 588	553 617
<b>Dotations d'exploitation</b>					
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			61 254	127 985	63 299
* Sur immobilisations: dot. aux provisions					
* Sur actif circulant: dotations aux provisions				43 494	
* Pour risques et charges: dot. aux provisions				67 871	30 186
Autres charges			19	69 282	20
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 954 876</b>	<b>6 146 833</b>	<b>2 990 449</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(160 101)</b>	<b>724 189</b>	<b>(195 653)</b>
<b>Quote parts/ opérations faites en commun</b>					
De participations					
D'aut. valeurs mobilières et créances de actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés			1 354	888	294
Reprises/provisions et transfert de charges			119 121	107 361	106 021
Différences positives de change			924	818	697
Produits nets sur cessions de VMP				18 313	14 013
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>121 399</b>	<b>127 380</b>	<b>121 024</b>
Dotations aux amortissements et provisions				1 718	6 077
Intérêts et charges assimilées			10 030	17 676	10 153
Différences négatives de change			83 439	125 381	90 278
Charges nettes sur cessions de VMP					
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>93 469</b>	<b>144 774</b>	<b>106 508</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>27 930</b>	<b>(17 394)</b>	<b>14 516</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>			<b>(132 171)</b>	<b>706 795</b>	<b>(181 138)</b>

Sur opérations de gestion	1 084	6 368	6 368
Sur opérations en capital		606	613
Reprises, provisions et transfert de charges	89	43 484	43 484
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 173</b>	<b>50 458</b>	<b>50 466</b>
Sur opérations de gestion	89	50 876	47 022
Sur opérations en capital	1 190		
Dotations aux amortissements et provisions		89	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 279</b>	<b>50 965</b>	<b>47 022</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(105)</b>	<b>(507)</b>	<b>3 444</b>
<b>Participation des salariés au résultat</b>			
<b>Impôts exigible sur les bénéfices</b>		367	
<b>Impôts différé</b>	1 306	(21 237)	(9 396)
<b>Total des produits</b>	<b>2 917 348</b>	<b>7 048 859</b>	<b>2 966 286</b>
<b>Total des charges</b>	<b>3 050 930</b>	<b>6 321 702</b>	<b>3 134 584</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(133 582)</b>	<b>727 156</b>	<b>(168 298)</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>(0,01)</b>	<b>0.06</b>	<b>(0,01)</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>(0,01)</b>	<b>0.06</b>	<b>(0,01)</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	30 juin 2005	31 déc 2004
<b>Flux nets de trésorerie lié à l'exploitation</b>		
Bénéfice net	(133 582)	727 156
Elimination des éléments non monétaires		
<i>Amortissement et provisions</i>	26 843	84 896
<i>Impôts différés</i>	1 306	(21 237)
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>		
<i>Clients</i>	799 003	(697 420)
<i>Variation des stocks</i>	1 884	1 220
<i>Charges constatées d'avance et autres débiteurs / créditeurs</i>	302 423	287 703
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	(56 011)	(54 998)
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	(165 782)	166 534
<b>Flux nets de trésorerie lié à l'exploitation</b>	<b>776 083</b>	<b>493 856</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(148 007)	(100 328)
Augmentation des charges à répartir		
produits de cession d'immobilisations corporelles		
Variation de périmètre		
Investissements dans filiales et participations		
<b>Flux nets de trésorerie liée aux opérations d'investissements</b>	<b>(148 007)</b>	<b>(100 328)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financements</b>		
Augmentation de capital		
Prime d'émission		
Emprunts à court terme	(56 669)	122 582
Emprunts à long terme		
Autres créances à long terme		
<b>Flux nets de trésorerie liée aux opérations d'investissements</b>	<b>(56 669)</b>	<b>122 582</b>
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>571 407</b>	<b>516 109</b>
<b>Disponibilités et VMP au début de la période</b>	<b>1 406 199</b>	<b>890 090</b>
<b>Disponibilités et VMP à la fin de la période</b>	<b>1 977 607</b>	<b>1 406 199</b>

## I – FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

Le chiffre d'affaires est stable à périodes comparables entre le 30 juin 2004 et le 30 juin 2005. L'activité de ventes de licences est en progression de 20,7 %. Le résultat consolidé est aussi en progression de 20%.

## II – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 1. HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables,
- . indépendance des exercices.

### 2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DE COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, du décret d'application du 17 février 1986, et en application du règlement 99-02.

Les sociétés dans lesquelles le groupe Staff and Line exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

#### 2.1 *Méthode des coûts historiques*

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

#### 2.2 *Immobilisations*

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces immobilisations dans le patrimoine de la société.

L'amortissement a été calculé selon le mode linéaire considéré comme représentatif de l'amortissement économique.

##### Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 2 ans,

Les dépôts de marques et autres immobilisations incorporelles sont amortis sur une période de 3 ans,

##### Immobilisations corporelles :

Les agencements sont amortis sur une durée allant de 5 à 10 ans,

Le matériel et le mobilier de bureau, selon la nature des biens acquis, ont été amortis sur une durée allant de 3 à 5 ans,

Le matériel de transport est amorti sur une durée de 4 ans.

### **2.3 Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **2.4 Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

### **2.5 Opérations en devises étrangères**

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés au taux du jour des opérations.

En fin de période, la société calcule, devise par devise, ses positions de change relatives aux créances et dettes. Les écarts de change nets latents (pertes ou gains) sont portés au compte de résultat.

### **2.6 Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en Euros au taux de change à la date de clôture. Les comptes de résultats et les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les différences de conversion engendrées par la traduction en Euros des comptes des sociétés étrangères sont portées dans les capitaux propres sur la ligne intitulée « Ecart de conversion ».

### **2.7 Gains et pertes de change latents**

Les gains et pertes de change latents sont reconnus dans le résultat consolidé.

### **2.8 Provisions pour risques et charges**

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite, déterminés en fonction de leur ancienneté et selon la méthode rétrospective, ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes, en provisions pour risques et charges.

### **2.9 Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est composé de licences dont le revenu est reconnu au moment de la livraison, de prestations dont le revenu est reconnu au fur et à mesure de leur exécution, et de contrats d'abonnement et de maintenance. Pour ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu en résultat en tenant compte de la période d'abonnement courue sur l'exercice.

### **2.10 Impôts sur les sociétés et impôts différés**

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôts. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est à dire au dernier taux connu à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés, lorsque la société n'a pas l'assurance de les imputer à court terme, ne sont pas constatés. C'est le cas notamment avec les déficits reportables.

### **2.11 Engagements de retraite**

Les engagements de retraite et avantages assimilés ont été évalués en utilisant la méthode actuarielle des « unités de crédits projetées » appliquée séparément à chaque salarié. Cette

méthode permet de répartir la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

### **2.12 Modalités de calcul des résultats par action**

Le résultat par action et le résultat dilué par action sont calculés en conformité avec les modalités de l'avis n°27 de l'O.E.C.

### **3. CHANGEMENT DE METHODE**

Aucun changement de principe comptable ni de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice 2005.

### **4. IMAGE FIDELE**

Pour que les comptes présentés ici puissent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de l'entreprise, nous croyons utile d'apporter les précisions suivantes :

- Les effets à recevoir sont comptabilisés dès leur réception,
- Les effets à payer sont comptabilisés dès leur retour au fournisseur.

### **III – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

<b>Sociétés</b>	<b>Siège</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>N° Siren</b>
Staff and Line SA	Noisy le Grand	Société Mère	IG	34784894700037
Staff and Line INC	Boston (USA)	100%	IG	-

IG = Intégration globale

**IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

**5. IMMOBILISATIONS**

	01/01/2005	Acquisitions	Virement	Cessions	30/06/2005
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	32 643	4 127			36 770
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	322 949	17 023			339 972
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sols d'autrui					
Constructions installations générales, agencements					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencement, aménagements	88 681	100 305			188 986
Matériel de transport	357			357	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	411 098	67 520		2 649	475 969
Emballages récupérables et divers					
Avances et acomptes	39 339		39 339		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>539 474</b>	<b>167 826</b>	<b>39 339</b>	<b>3 006</b>	<b>664 955</b>
participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titre immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	63 868	1 376			65 244
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>63 868</b>	<b>1 376</b>			<b>65 244</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>958 933</b>	<b>190 352</b>	<b>39 339</b>	<b>3 006</b>	<b>1 106 941</b>

**6. AMORTISSEMENTS**

	01/01/2005	Dotations	Reprise	30/06/2005
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	31 011	5 759		36 770
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 391	16 251		209 642
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sols d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage				
Installations générales, agencements	66 395	6 213		72 608
Matériel de transport	357		357	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	299 634	37 104	1 459	335 279
Emballages récupérables et divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>366 386</b>	<b>43 317</b>	<b>1 816</b>	<b>407 887</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>590 787</b>	<b>65 327</b>	<b>1 816</b>	<b>654 300</b>

L'intégralité des dotations est relative à des amortissements linéaires.

	01/01/2005	Augmentations	Diminutions	30/06/2005
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Impôts Différés actifs	36 981		1 306	35 675

## 7. ETAT DES CREANCES ET DETTES

	Montant brut	1 an au plus	Plus de 1 an
<i>Etat des Créances</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	65 244	65 244	
Clients douteux ou litigieux	49 429	49 429	
Autres créances clients	1 572 725	1 572 725	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 690	2 690	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	385	385	
Etat, autres collectivités:impôt sur les bénéfiques	11 250	11 250	
Etat, autres collectivités:taxe sur la valeur ajoutée	27 045	27 045	
Etat, autres collectivités:créances diverses	596	596	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	356 618	356 618	
Charges constatées d'avance	124 053	124 053	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 210 035</b>	<b>2 210 035</b>	

	Montant brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Etat des dettes</i>				
Emprunt obligataire convertible	5 380	5 380		
Autre emprunt obligataire				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 145	2 145		
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	109 543	48 132	61 411	
Emprunts et dettes financières divers	1 970	1 970		
Fournisseurs et comptes rattachés	207 758	207 758		
Personnel et comptes rattachés	332 903	332 903		
Sécurité sociale et autres	377 979	377 979		
Etat :impôt sur les bénéfiques				
Etat :taxe sur la valeur ajoutée	101 499	101 499		
Etat :obligations cautionnées				
Etat :autres impôts, taxes et assimilés	45 133	45 133		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	16 138	16 138		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 093 891	1 093 891		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 294 339</b>	<b>2 232 928</b>	<b>61 411</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 918			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



## 8. DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV et parts de FCP.

## 9. CAPITAL SOCIAL

Aucun mouvement n'a affecté le Capital Social au cours du premier semestre de l'exercice 2005. Le Capital Social d'un montant total de 3.880.360,64 € se compose au 30/06/2005 de 12.126.127 actions de 0,32 €, entièrement libérées. Les actions se répartissent de la façon suivante :

### Décomposition des actions par catégorie en fin d'exercice :

• Catégorie A Fondateurs	4.351.280
• Catégorie B Investisseurs	7.771.697
• Catégorie C Autres	3.150
•	
• Capital Social au 30/06/05	12.126.127

Les actions de catégorie B ont droit à un siège au Conseil. La transmission des actions est définie à l'article 11 des statuts, les droits et obligations attachés aux actions à l'article 12.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, les actionnaires ont autorisé l'émission d'options de souscription ou d'achats d'actions de la Société ne pouvant donner droit à plus de 330.000 actions de catégorie C de 0,32 € de nominal, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. La période de souscription a été fixée du 1<sup>er</sup> décembre 2000 au 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Au Conseil du 30/11/1999, il a été émis 120.000 options, chacune de ces 120.000 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 1,82 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 120.000 options.

Au Conseil du 09/06/2000, il a été émis 33.500 options complémentaires, chacune de ces 33.500 options donne droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 €. Compte tenu des salariés sortis, aucune augmentation de capital potentielle ne peut être réalisée pour l'ensemble de ces 33.500 options.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/1999, la Société a émis à titre gratuit 256.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 1,82 € par action. Au 30/06/05, aucun bon n'a été exercé, et ces bons ne peuvent plus être exercés.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 29/06/2000, la société a émis à titre gratuit 114.750 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 30/06/05, aucun bon n'a été exercé, et ces bons ne peuvent plus être exercés.

Par l'Assemblée Générale Mixte du 19/09/2000, la société a émis à titre gratuit 47.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, compte tenu du regroupement d'actions intervenu en Octobre 2000. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 5,64 € par action. Au 30/06/05, compte tenu des salariés sortis, 4.000 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de l'ensemble des 4.000 bons s'élève à 22.560 €.

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/11/2001, la Société a émis à titre gratuit 173.500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0.32 € au prix de 1,82 € par action. Au 30/06/05, compte tenu des salariés sortis, 137.000 bons peuvent être exercés. L'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 137.000 bons est de 249.340 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Novembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 308.110 bons de souscription d'actions au prix de 1,5 €. Dans ses séances du 29 Novembre 2001 et du 22 Mai 2003, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'émission de respectivement 246.488 et 61.622 bons de souscription d'action. Au 30/06/05, l'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 308.110 bons est de 462.165 €.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise jusqu'au 29 juin 2005. Par le Conseil d'Administration du 24 Septembre 2004, la société a émis 30.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action d'une valeur nominale de 0,32 € au prix de 0,87 € par action. Au 30/06/05, l'augmentation de capital potentielle liée à l'exercice de ces 30.000 bons est de 26.100 €.

## 10. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>Rubriques</i>	Capital	Prime d'émission	Ecart de conversion	Réserve Légale	Résultat de l'exercice	Report à nouveau	Total capitaux propres
<b>Situation 01/01/2005</b>	<b>3 880 361</b>	<b>413 568</b>	<b>(190 162)</b>	<b>6 098</b>	<b>727 156</b>	<b>(2 507 949)</b>	<b>2 329 072</b>
Affectation résultat 2004					(727 156)	727 156	0
Résultat de la période					(133 582)		(133 582)
Variation de l'écart de conversion			(31 352)				(31 352)
<b>Situation 30/06/2005</b>	<b>3 880 361</b>	<b>413 568</b>	<b>(221 514)</b>	<b>6 098</b>	<b>(133 582)</b>	<b>(1 780 793)</b>	<b>2 164 137</b>

## 7. ECARTS DE CONVERSION

Conformément aux règles en matière de consolidation, les écarts de conversion actif et passif ont été comptabilisés en charges et produits financiers dans le résultat consolidé. Ils représentent une charge financière de 83 k€ au 30/06/2005.

## 8. ETAT DES PROVISIONS

	01/01/2005	Dotations	Reprise	30/06/2005
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	-			-
Provisions pour litiges	11 649		89	11 560
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	103 124			103 124
Provisions pour impôts	7 500			7 500
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>122 273</b>		<b>89</b>	<b>122 184</b>
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	43 494			43 494
Autres provisions pour dépréciation (VMP)	5 227		5 227	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>48 721</b>		<b>5 227</b>	<b>43 494</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>170 994</b>		<b>5 316</b>	<b>165 678</b>
Dotations et reprises d'exploitation			5 227	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles			89	

## 9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>Poste concerné (en euros)</i>	<i>Solde au 01/01/2005</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>Solde au 30/06/2005</i>
• Litiges	11.649		89		11.560
• IFA	7.500				7.500
• Indemnité départ retraite	103.124				103.124
<b>Totaux</b>	<b>122.273</b>		<b>89</b>		<b>122.184</b>

## 10. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

En €uros	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
• Clients factures à établir	246.017	513.506	15.787
• Personnel, produits à recevoir			5.704
• Intérêts courus à recevoir	184	319	193
• Divers produits à recevoir			1.065
<b>Total</b>	<b>246.201</b>	<b>513.825</b>	<b>22.749</b>

## 11. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

En €uros	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
• Fournisseurs - Factures non parvenues	76.051	100.249	96.004
• Congés à payer et autres charges à payer relatives au personnel	474.461	469.385	409.015
• Etat - charges à payer	45.133	47.762	42.363
• Divers – charges à payer	16.042	12.109	10.952
• Intérêts courus à payer	2.145	2.434	1.213
<b>Total</b>	<b>613.832</b>	<b>631.939</b>	<b>559.547</b>

## 12. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

En €uros	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
• Primes d'assurance	30.959	44.247	27.190
• Abonnements et cotisations	4.682	3.725	6.127
• Crédit-bail et locations	50.690	47.855	47.676
• Maintenance	17.831	15.920	10.650
• Honoraires	6.179	4.969	1.553
• Prestations			94.368
• Marketing	8.098	3.623	
• Fournitures Administratives			3.799
• Documentation	798	1.424	441
• Autres	4.816	1.554	5.371
<b>Total</b>	<b>124.053</b>	<b>123.317</b>	<b>197.174</b>

### 13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils représentent la quote-part des factures relative à une période postérieure à la date de clôture.

En €uros	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
• Abonnements maintenance perçus d'avance	1.064.601	1.021.509	1.046.597
• Clients – Divers produits constatés d'avance	29.290	130.925	70.681
<b>Total</b>	<b>1.093.891</b>	<b>1.152.434</b>	<b>1.117.278</b>

### 14. CREANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

#### *Créances représentées par des effets de commerce*

En €uros	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
Le montant des créances représentées par des effets de commerce s'élève à	59.322	1.316	NEANT

#### *Dettes représentées par des effets de commerce*

En €uros	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
Le montant des dettes représentées par des effets de commerce retournés aux fournisseurs s'élève à	NEANT	NEANT	NEANT

### 15. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et par marchés géographiques :

<i>Catégories d'activités</i> 30/06/2005	<i>Montants</i>	<i>Marchés</i>	<i>Montants géographiques</i>
Ventes	1.157.790	France	889.122
	Etranger	268.668	
		<hr/>	
		1.157.790	
Services	1.597.920	France	1.415.925
	Etranger	181.995	
		<hr/>	
		1.597.920	
		<hr/>	
		<b>2.755.709</b>	

<b>Catégories d'activités 31/12/2004</b>	<b>Montants</b>	<b>Marchés</b>	<b>Montants géographiques</b>
Ventes	3.076.727	France	2.875.327
	Etranger	201.400	
		-----	
		3.076.727	
Services	3.638.326	France	3.199.168
	Etranger	439.158	
		-----	
		3.638.326	
		-----	
		<b>6.715.053</b>	

<b>Catégories d'activités 30/06/2004</b>	<b>Montants</b>	<b>Marchés</b>	<b>Montants géographiques</b>
Ventes	959.181	France	894.313
	Etranger	64.868	
		-----	
		959.181	
Services	1.795.520	France	1.541.116
	Etranger	254.404	
		-----	
		1.795.520	
		-----	
		<b>2.754.701</b>	

## 16. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

En €uros	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
<b><u>Charges financières :</u></b>			
• Provision pour dépréciation des VMP		1.718	6.077
• Intérêts des comptes courants			
• Intérêts bancaires	2.590	4.880	2.693
• Intérêts des factors	7.440	11.534	6.623
• Pertes de change	83.439	125.381	90.278
• Escomptes accordés		1.261	837
<b>Total</b>	<b>93.469</b>	<b>144.774</b>	<b>106.508</b>

<b><u>Produits financiers :</u></b>			
• Reprise provision dépréciation VMP	5.227	3.714	2.374
• Reprise provision pour risques et charges	113.894	103.647	103.647
• Reprise provision dépréciation titres de participation			
• Gains de change	924	818	697
• Produits de cession de VMP		18.313	14.013
• Revenus des comptes courants			
• Divers	1.354	888	293
<b>Total</b>	<b>121.399</b>	<b>127.380</b>	<b>121.024</b>

## 17. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

En Euros	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
<b><u>Charges exceptionnelles :</u></b>			
• Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1.190		
• Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		3.811	
• Dotation aux provisions pour Risques et Charges		89	
• Règlement litige	89	47.022	47.022
• Amende routière		43	
• Divers			
<b>Total</b>	<b>1.279</b>	<b>50.965</b>	<b>47.022</b>

<b><u>Produits exceptionnels :</u></b>			
• Produit de cession d'éléments d'actifs		606	614
• Produit sur exercice antérieur		6.368	6.368
• Reprise de provision pour Risques et Charges	89	43.484	43.484
• Règlement litige	1.084		
• Divers			
<b>Total</b>	<b>1.173</b>	<b>50.458</b>	<b>50.466</b>

## 18. IMPOTS DIFFERES

Nature	01/01/05	Mouvements	30/06/05
ACTIF			
. Organic		2.606	(1.306)
. Provision indemnité départ retraite		34.375	34.375
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>		<b>36.981</b>	<b>(1.306)</b>

Le taux d'imposition retenu par la société est de 33,1/3%. Les déficits fiscaux reportables n'ont pas été pris en compte pour le calcul des impositions différées. Le montant des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2004 était estimé à environ 8 M€ entraînant un impôt différé actif potentiel de 2,64 M€ que la société n'a pas comptabilisé par mesure de prudence.

## 19. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement ne sont pas capitalisés, mais directement inscrits en charges. Ils représentent 496 k€ au 30/06/2005 et 928 k€ pour l'exercice 2004

## 20. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 1. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence. Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration ont représenté en totalité 240.056 € au 30/06/2005 et 445.848 € pour l'exercice 2004.

### 2. EFFECTIF

La situation de l'effectif en fin de période se présente comme suit :

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de la société mère</i>	<i>Salariés de la filiale US (nombre)</i>	<i>(nombre)</i>
30/06/2005			
Cadres & assimilés	36	0	
Employés	11	0	
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de la société mère</i>	<i>Salariés de la filiale US (nombre)</i>	<i>(nombre)</i>
31/12/2004			
Cadres & assimilés	35	0	
Employés	12	0	
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de la société mère</i>	<i>Salariés de la filiale US (nombre)</i>	<i>(nombre)</i>
30/06/2004			
Cadres & assimilés	38	0	
Employés	11	0	
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	

La répartition de l'effectif moyen au cours de la période se présente comme suit :



<i>Catégories</i>	<i>Salariés de la société mère</i>	<i>Salariés de la filiale US (nombre)</i>	<i>(nombre)</i>
30/06/2005			
Cadres & assimilés	36	0	
Employés	11	0	
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de la société mère</i>	<i>Salariés de la filiale US (nombre)</i>	<i>(nombre)</i>
31/12/2004			
Cadres & assimilés	38	0	
Employés	11	0	
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de la société mère</i>	<i>Salariés de la filiale US (nombre)</i>	<i>(nombre)</i>
30/06/2004			
Cadres & assimilés	37	0	
Employés	11	0	
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	

### 3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### *Engagements donnés*

##### 1. Nantissements :

- Nantissement de Sicav par la SOCIETE GENERALE en garantie du prêt et de l'autorisation de découvert pour 105.895 €.
- Nantissement de Sicav par le CREDIT LYONNAIS en garantie de prêt à hauteur de 37.962 €.

**Engagements reçus**

1. Engagement de garantie

€

• Caution	NEANT
-----------	-------

2. Cautions données par d'autres personnes physiques

€

• Emprunts auprès des établissements de crédit	NEANT
--	-------

## 20.6.2 Vérifications des informations semestrielles

### **Staff and Line S.A.**

Siège social : Immeuble Horizon 1 – 10, allée Bienvenue – 93160 Noisy-Le-Grand

Capital social : €. 3 880 361

### **Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés**

Périodes du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2004 et du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Staff and Line S.A., nous avons effectué un examen limité du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé de Staff and Line S.A. relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2004 dont l'établissement n'a pour seule finalité que de permettre la comparabilité avec les comptes consolidés de Staff and Line S.A. relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005.

Ces états ont été établis par la Direction de la société et n'étant pas destinés à être adressés aux actionnaires, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2004 et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs à la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Staff and Line S.A., nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés de Staff and Line S.A. relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent prospectus simplifié.

Ces comptes ont été établis par la Direction de la société et n'étant pas destinés à être adressés aux actionnaires, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005 et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Paris La Défense et Paris, le 12 septembre 2005

Les Commissaires aux comptes  
KPMG Audit                      Audit Eurex  
*Département de KPMG S.A.*    Société de Commissaires aux comptes

Maïr Fereres  
*Associé*

Sandrine Jeanjacquot  
*Associée*  
*Représentant technique*

Michel Berger  
*Associé*  
*Mandataire social*

## 20.7 Politique de distribution de dividende

Staff and Line n'a jamais versé de dividende au cours des 3 derniers exercices. La Société entend consacrer à court terme, l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance.

## 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives. Toutefois, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et de son groupe.

La Société n'a pas fait l'objet de condamnations aux Etats-Unis et n'a pas de litige en cours.

## 20.9 Changements notables

Néant.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

*Les informations ci-dessous incorporent les modifications qui résulteront de l'approbation des résolutions soumises à une assemblée générale du 27 septembre 2005.*

### 21.1 CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1 Montant du capital social

Au 27 septembre 2005, le capital de la Société s'élève à 2.303.962,80 € divisé en 1.212.612 actions de 0,19 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La Société avait émis des actions de catégorie A et B et C. En vue de l'introduction, ces catégories d'actions seront supprimées. Ainsi, toutes les actions deviendront fongibles.

#### 21.1.2 Capital autorisé non émis

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 27 septembre 2005 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	1 340 000 € (1)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	1 340 000 €(1)
Augmentation de capital par incorporation de réserves primes, bénéfices ou autre	26 mois	1 340 000 € (1)
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois	(6,18%)(2)
Attribution d'actions gratuites	38 mois	(6,18% maxi)

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le cumul maximum est fixé à 1 340 000 €.

(2) Ce montant s'impute sur le plafond maximum autorisé en matière de stock options.

### 21.1.3 Capital potentiel

#### A. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

Les chiffres ci-dessous ont été ajustés du regroupement d'actions par 10 approuvé par l'AGE du 27 septembre 2005 sous condition suspensive de l'admission des titres de la société à la cote d'Alternext.

Nature	Date d'émission	Prix d'exercice	Identité des détenteurs	Période d'exercibilité	Nb actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution pouvant résulter de leur exercice (1)
BSPCE	AGE 29 11 01	18,20 €	ALIN Jean-François	Jusqu'au 29 11 06 (*)	750	0,06%
			ARRAS Karim		100	0,01%
			LEMAN-BARTOLI Sandrine	Pour chaque titulaire:	150	0,01%
			PINQUIER Séverine		250	0,02%
			BROSSARD Joëlle		300	0,02%
			CHAIROPOULOS JLuc	93,75% des BSPCE	150	0,01%
			DANIEL Christophe	sont exercables depuis	150	0,01%
			DESSAGNAT Rémy	le 29 08 05	1 000	0,08%
			DULBECCO Roselyne		600	0,05%
			FENNOUCH Karem	Tous les BSPCE seront exercables dès le 29 11 05	300	0,02%
			FRANCK Philippe		1 500	0,12%
			GUILLAUME Claudia		150	0,01%
			HERBST Peter		300	0,02%
			LAUDINET Marc		150	0,01%
			LEROY Gildas		2 000	0,16%
			MAUGER Norbert		300	0,02%
			MERTZ Yves		600	0,05%
			MEZIANE Hayat		150	0,01%
			MICHEL Frédéric		300	0,02%
			MIRY Ronan		600	0,05%
PINQUIER Michel		2 000	0,16%			
QUEVA Agnès		150	0,01%			
RABII Chayesteh		300	0,02%			
ROULIC Sébastien		150	0,01%			
SEYMAN Laurent		300	0,02%			
TOULY Jean-Daniel		1 000	0,08%			
BSPCE	CA 24 09 04 (AGE 20 06 04)	8,70 €	Gildas LEROY	Jusqu'au 24 09 09	3 000	0,25%
<b>TOTAL</b>					<b>16700</b>	<b>1,38%</b>

(1) sur la base du nombre d'actions existantes à la date du présent document de base et dans l'hypothèse d'un exercice à 100%.

#### B. Options de souscriptions et d'achat d'actions

Néant.

## C. Bons de souscription d'actions

Nature	Date d'émission	Prix de souscription	Identité des détenteurs	Période d'exercabilité	Nb actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution pouvant résulter de leur exercice 2
BSA	AGE & CA 29 11 01	15,00 €	ANVAR	Jusqu'au 29 11 11	24 000	1,98%
BSA	CA 22 05 03	15,00 €	ANVAR	Jusqu'au 29 11 11	6 000	0,49%
					<b>TOTAL</b>	<b>2,47%</b>

### 21.1.4 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de base, il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital de la société.

### 21.1.5 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte

A la date du présent prospectus, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

### 21.1.6 Valeurs mobilières complexes

Néant.

### 21.1.7 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Il existe, à la date du présent document de base, un pacte d'actionnaires qui deviendra caduc au jour de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Eurolist.

## 21.1.8 Evolution du capital social

### 21.1.8.1 Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission/ d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
Août 1988	Constitution	-	-	1.000 « A »	50 FF	1.000	50.000 F
Juin 1995	Augmentation par 2 de la valeur nominale des parts et attribution gratuite de parts	350.000 FF	-	3.000 "A"	100 FF	4.000	400.000 F
Juil. 1998	Augmentation de capital par incorporation de réserves	800.000 FF	-	8.000 « A »	100 FF	12.000	1.200.000 F
Nov.1998	Division du nominal par 100 Augmentation de capital en numéraire	- 264.000 FF	- 10.736.880 F	1.188.000 264.000 « B »	1 FF	1.200.000 1.464.000	1.200.000 F 1.464.000 F
Mai 1999	Incorporation de réserves	8.784.000 FF	-	8.784.000	1 FF	10.248.000	10.248.000 F
Mai 2000	Emission en numéraire et compensation créance	1.783.782 FF	31.216.185 F	1.783.782 "B"	1 FF	12.031.782	12.031.782 F
Sept.2000	Apport en nature	308.860 FF	5.405.050 F	308.860 "A"	1 FF	12.340.642	12.340.642 FF
Sept.2000	Incorporation de prime d'apport et conversion en euros	611.246,81 FF			0,16 €	12.340.642	1.974.502,72 €
Oct.2000	Multiplication du nominal Par 2				0,32 €	6.170.321	1.974.502,72 €
Juil 2001	Conversion d'obligations convertibles	717.600	807.300 €	2.242.500	0,32 €	8.412.821	2.692.102,72 €
Juil.2001	Emission en numéraire	500.000 €	-	1.562.500 « B »	0,32 €	9.975.321	3.192.102,72 €
Déc. 2001	Emission en numéraire	500.000 €	-	1.562.500 « B »	0,32 €	11.537.821	3.692.102,72 €
Juil. 2003	Emission par incorporation C/C	188.257,92 €	323.568.30 €	588.306 « B »	0,32 €	12.126.127	3.880.360,64 €
27Sept. 2005	Incorporation du report à nouveau déficitaire au capital et réduction du capital	(1.576.396,51) € (1,33) €			0,19 € 0,19 €	12.126.127 12.126.120	2.303.964,13 € 2.303.962,80 €
27Sept 2005	Regroupement d'actions par 10	-	-	-	1,90 €	1.212.612	2.303.962,80 €

En vue de son introduction en bourse, et sous condition suspensive de la réalisation de cette dernière, la Société a procédé à la suppression des différentes catégories d'actions. Toutes les actions composant le capital social seront donc totalement fongibles.

Depuis le 27 septembre 2005 aucune autre modification du capital n'est intervenue.



## 21.1.8.2 Evolution de la répartition du capital sur 3 ans

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre actions acquises	Prix unitaire des actions acquises *	% capital acquis	% capital détenu après l'opération
Sofinnova Cap III	Inv. Financier	38,26 %	31.07.03	Aug. Capital	176 666	8,70 €	1,53 %	37,86 %
Pré-IPO Invest	Inv. Financier	11,65 %	31.07.03	Aug. Capital	117 739	8,70 €	1,02 %	12,05 %
SGAM Innov. 3	Inv. Financier	0,00 %	31.07.03	Aug. Capital	293 901	8,70 €	2,55 %	2,42 %
Sylvain Gauthier	Dirigeant	16,88 %	22.02.05	Cession	15 443		0,12 %	17,00 %
Jamal Labeled	Dirigeant	16,87 %	22.02.05	Cession	15 443		0,12 %	17,00 %
Sofinnova Capital III FCPR	Inv. Financier	37,86%	23.09.05	Cession (**)	4	14,80€	N/S	37,86%
Pre-IPO Invest SA	Inv. Financier	12,05%	23.09.05	Cession (**)	1	14,80€	N/S	12,05%
SGAM Innovation 1 FCPI	Inv. Financier	0,97%	23.09.05	Cession (**)	3	14,80€	N/S	0,97%
SOGE Innovation FCPI	Inv. Financier	0,77%	23.09.05	Cession (**)	6	14,80€	N/S	0,77%
SGAM Innovation 3 FCPI	Inv. Financier	2,42%	23.09.05	Cession (**)	9	14,80€	N/S	2,42%
Eric Riou		1,02%	23.09.05	Cession (**)	6	14,80€	N/S	1,02%
Remy Dessagnat	Dirigeant	0,00%	23.09.05	Cession (**)	9	14,80€	N/S	0,00%

(\*) Compte tenu du regroupement d'actions par 10

(\*\*) Cessions préalables au regroupement par 10 afin d'éviter la gestion de rompus

## 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

*Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2005 sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote d'Alternext.*

### 21.2.1 Objet social (art 3 des statuts)

La Société a pour objet:

- Le conseil, la formation, la réalisation d'applications, le recrutement de personnel, l'assistance aux utilisateurs, la vente de matériels et de logiciels dans le domaine de l'informatique,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

## **21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.**

### **► Composition du Conseil d'administration – Présidence (Extraits des articles 12.1 et 12.2 des statuts)**

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites prévues par la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. (...).

Pendant la durée de son mandat chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société. (...).

La durée des fonctions des administrateurs est de six années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil en vertu de l'alinéa ci-dessus sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire (...).

Tout administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail. (...).

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, et peut le révoquer à tout moment. Le conseil fixe sa rémunération.

Le président organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président du conseil ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si le président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de président, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue du mandat en cours. Sous réserve de cette disposition, le président du conseil est toujours rééligible.

### **► Délibérations du Conseil d'administration (extraits de l'article 13 des statuts)**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour

déterminé. De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil ou le directeur général peuvent valablement convoquer le conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du Travail, doivent être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou hors de France indiqué dans la convocation.

Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres en fonction.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la société, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption de toute décision relative à (i) la nomination ou la révocation du président du conseil, du directeur général ou d'un directeur général délégué ainsi qu'à la fixation de leur rémunération, (ii) l'arrêté des comptes annuels ou du rapport de gestion du conseil d'administration et (iii), le cas échéant, l'établissement des comptes consolidés ou du rapport sur la gestion du groupe. (...)

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

► *Pouvoirs du Conseil d'administration (article 14 des statuts)*

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, exception faite des actes dont la société est en mesure de démontrer que le ou les tiers concernés savaient qu'ils dépassaient cet objet ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

► *Direction générale (Extraits de l'article 15 des statuts)*

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, exception faite des actes dont la société est en mesure de démontrer que le ou les tiers concernés savaient qu'ils dépassaient cet objet ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus proche du conseil d'administration, au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts, sauf lorsque le directeur général assume par ailleurs les fonctions de président du conseil d'administration.

Sur simple délibération prise à la majorité des deux tiers des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe 14.1.1. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

► *Directeurs Généraux Délégués (Extraits de l'article 15 des statuts)*

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 65 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus proche du conseil d'administration, au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

► *Censeurs (article 16 des statuts)*

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus proche assemblée générale.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder trois, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes du cinquième exercice suivant celui au cours duquel est intervenue leur nomination.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence le cas échéant alloué par l'assemblée générale aux administrateurs.

### **21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société**

#### **21.2.3.1 Droits de vote (article 9 des statuts)**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

#### **21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits**

En plus du droit de vote que la loi attache aux actions, chacune d'elles donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins cinq pour cent (5 %) affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu à l'alinéa précédent, et augmenté du report bénéficiaire.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L 232-12 du code de commerce, peut accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions. (...).

#### **21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes**

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

#### **21.2.3.4 Droit au boni de liquidation**

Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires.

#### **21.2.3.5 Droit préférentiel de souscription**

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

#### **21.2.3.6 Limitation des droits de vote**

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

#### **21.2.3.7 Titres au porteur identifiable (article 8.3 des statuts)**

La société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

#### **21.2.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.**

Néant.

#### 21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits de actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

#### 21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

##### ► Tenue des assemblées (article 20 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique aux lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui lui indiquent leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours ouvrables au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale ;

- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, cinq jours ouvrables au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article 136 du décret du 23 mars 1967, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou
- voter à distance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptant ces fonctions qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le

droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le tiers des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire réunie sur deuxième convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou de directeur général délégué ou par le secrétaire de l'assemblée.

► *Pouvoirs des assemblées (article 20 des statuts)*

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

**21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

**21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 8.2 des statuts)**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, soit directement, soit indirectement au travers d'une ou plusieurs personnes morales dont elle détient le contrôle au sens de l'article 233-3 du code de commerce, une fraction égale à cinq pour cent (5 %) du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

**21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital**

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.



## 22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

## 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Dans la présentation du Marketing de Staff and Line (paragraphe 6.5) il est fait référence à l'étude IDC d'octobre 2004 « IT Management : perception et réalité ».

Le positionnement concurrentiel de Staff and Line a fait l'objet d'une appréciation par le cabinet Gartner group dans une étude de novembre 2000 (paragraphe 6.5).

Les informations relatives au piratage de logiciels (paragraphe 6.7.1) proviennent des informations communiquées par l'association BSA (Business Software Alliance), site internet [www.bsa.org](http://www.bsa.org).

Dans le même paragraphe 6.7.1, la présentation des perspectives de marché reprend des informations issues d'études IDC de 2003, « le Marché français des solutions de gestion de parc – bilan et perspectives 2002-2007 » et de 2004 sur le Marché mondial de l'IT Management – 2003-2008.

## 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base;
- (c) les informations financières historiques de la Société et du Groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

## 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Staff and Line détient une filiale aux Etats-Unis : Staff and Line Inc (se reporter au paragraphe 7).

## 26 AUTRES INFORMATIONS

### Glossaire

**ASP ou mode hébergé** : Méthode de commercialisation consistant à louer une application logicielle sur un serveur extérieur à l'entreprise.

**ERP** : Logiciel de gestion d'entreprise (PGI en français) :

Il permet de gérer l'ensemble des processus d'une entreprise, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière comme la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, l'aide à la décision, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement et le commerce électronique.

**Full Web** : se dit d'un logiciel qui peut fonctionner sans aucune installation sur le poste de travail, un simple logiciel de navigation Internet permettant d'accéder à l'ensemble des fonctions.

**IT Management** : gestion des ressources informatiques (hommes et machines)

**Help Desk** : il s'agit d'un service d'assistance technique à destination des utilisateurs internes des infrastructures de l'entreprise (help desk interne), soit à une clientèle extérieure à l'entreprise (help desk externe) , qui est alors prestataire de service . Le helpdesk gère les demandes ou incidents avec des niveaux de traitement dépend de l'expertise requise pour y répondre.

**Workflow** : Gestion électronique de processus  
C'est un outil décisionnel coopératif qui s'attache à optimiser et rationaliser les flux d'information et les procédures de travail.  
Exemple: on pourra mettre en place un circuit automatique de circulation et de validation des documents sous format électronique, nécessaires à l'activité de l'entreprise.